



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions de 2007**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 14

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 14

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions de 2007**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2007		
I. Organisation de la session	1–6	1
A. Élection du Bureau	1	1
B. Déclarations liminaires	2–4	1
C. Adoption de l’ordre du jour	5–6	1
II. Travaux du Conseil d’administration	7–66	2
A. Rapport annuel au Conseil économique et social	7–18	2
B. Approches intégrées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement	19–25	4
C. Rapport d’étape de la campagne Unis pour les enfants – unis contre le sida	26	5
D. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants	27–40	6
E. Propositions de coopération au titre des programmes de l’UNICEF	41–47	9
F. Rapport financier et états financiers vérifiés de l’UNICEF de l’exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et rapport du Comité des commissaires aux comptes	48–50	10
G. Budget d’appui supplémentaire pour la gestion des crises et la capacité de poursuite des activités	51–53	11
H. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2007	54–58	12
I. Réunion d’annonces de contributions	59–60	13
J. Questions diverses	61–64	13
K. Déclarations finales par la Directrice générale et le Président	65–66	14
III. Réunion commune des Conseils d’administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) et du Programme d’action mondial (PAM)	67–89	15
A. Planification préalable aux catastrophes naturelles	68–73	15

B.	L'objectif 1 du Millénaire pour le développement : réduire la pauvreté par des méthodes interdépendantes	74-78	16
C.	La réforme du système des Nations Unies	79-84	18
D.	La dimension féminine du VIH/sida	85-89	19
Partie II			
Session annuelle de 2007			
I.	Organisation de la session.	90-94	21
A.	Déclarations liminaires.	90-92	21
B.	Adoption de l'ordre du jour	93-94	21
II.	Travaux du Conseil d'administration.	95-202	21
A.	Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme	95-110	21
B.	Compte rendu des progrès accomplis dans l'étude de la structure administrative de l'UNICEF : rapport oral	111-122	24
C.	Compte rendu des progrès réalisés en matière de parité et d'égalité des sexes à l'UNICEF.	123-130	26
D.	Stratégie d'éducation de l'UNICEF à l'appui du plan stratégique à moyen terme.	131-140	27
E.	Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants	141-148	29
F.	La politique d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral	149-150	30
G.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF	151-185	31
H.	Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour la lutte contre le sida intéressant l'UNICEF : rapport oral	186-187	38
I.	Présentation harmonisée de la budgétisation axée sur les résultats pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF : rapport oral	188-191	38
J.	Rapports des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et des conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM sur la visite commune sur le terrain qu'ils ont effectuée au Libéria	192-194	40
K.	Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel	195	41
L.	Questions diverses	196-197	41
M.	Déclarations finales par la Directrice générale et le Président	198-202	41
Partie III			
Deuxième session ordinaire de 2007			
I.	Organisation de la session.	203-206	43
A.	Ouverture de la session.	203-204	43
B.	Adoption de l'ordre du jour	205-206	43

II.	Travaux du Conseil d'administration.....	207–362	44
A.	Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF.....	207–260	44
B.	Résumés régionaux des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays.....	261–279	52
C.	Étude de la structure administrative de l'UNICEF.....	280–305	55
D.	Budgétisation axée sur les résultats : projet préliminaire de budget d'appui biennal.....	306–307	59
E.	Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2007-2010.....	308–311	60
F.	Suite donnée à la décision 2007/4 relative à la gestion des crises et à la capacité de poursuite des activités.....	312–315	60
G.	Division du secteur privé : rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2006.....	316–320	61
H.	Rapport de situation sur l'application de la décision 2007/3 du Conseil d'administration relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.....	321–324	62
I.	Audit interne.....	325–337	62
J.	Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 présentant un intérêt pour l'UNICEF : rapport oral.....	338	64
K.	Suite donnée par l'UNICEF à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants : rapport oral.....	339–344	65
L.	Rapport oral sur la stratégie de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance.....	345–348	66
M.	Suite donnée par l'UNICEF aux récentes consultations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA : rapport oral.....	349–351	67
N.	Programme de travail des sessions de 2008 du Conseil d'administration de l'UNICEF.....	352	68
O.	Visites sur le terrain.....	353–359	68
P.	Questions diverses.....	360	69
Q.	Déclarations finales.....	361–362	69

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007.....	70
Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007.....	76

Première partie

Première session ordinaire de 2007

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
Du 19 au 22 janvier 2007

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu M. Javier Loayza Barea (Bolivie) Président et M. Michel Kafando (Burkina Faso), M. Kyaw Tint Swe (Myanmar), M. Pavle Jevremović (Serbie) et M. Robert Hill (Australie) Vice-Présidents.

B. Déclarations liminaires

2. Le Président a déclaré que la récente commémoration du soixantième anniversaire de l'UNICEF par l'Assemblée générale avait mis en lumière les résultats concrets obtenus par l'Organisation et le dévouement de son personnel. Principale organisation chargée de garantir les droits de l'enfant, l'UNICEF était un solide allié et partenaire des gouvernements. Comblant le fossé des inégalités et se mettre à l'écoute des groupes marginalisés constituaient l'un des principaux défis du monde aujourd'hui.

3. La Directrice générale a évoqué plusieurs importants faits nouveaux qui étaient intervenus en 2006, notamment le lancement en août d'une alliance entre l'Organisation des États américains, l'UNICEF et la Banque interaméricaine de développement en vue d'obtenir l'enregistrement gratuit et universel des naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes d'ici à 2015. Soulignant la place centrale qu'occupent les partenariats, qui revêtent une pertinence particulière à la lumière du rapport de 2006 du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, elle a affirmé que l'UNICEF demeurerait favorable à un système des Nations Unies renforcé et cohérent afin de produire de meilleurs résultats pour les enfants, dans l'esprit des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire.

4. Le Président sortant, M. Andrei Dapkunias (Biélorus), a dit qu'au cours de l'année écoulée, l'action menée par l'UNICEF pour le bien-être des enfants à travers le monde lui avait inspiré un sentiment d'humilité. L'UNICEF était le secret le plus important et le mieux gardé de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi son espoir et sa promesse de réussite.

C. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2007/1 et Corr.1).

6. Conformément à l'article 50.2 du règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 49 délégations dotées du statut d'observateur, 4 organes des Nations Unies, 2 organisations intergouvernementales, le Groupe

permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, 2 organisations non gouvernementales (ONG) et une autre entité avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel au Conseil économique et social

7. Le rapport (E/ICEF/2007/3) a été présenté par le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures. Il a également présenté un rapport sur les activités du Corps commun d'inspection (CCI) qui présentaient un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2007/6).

8. Un certain nombre de délégations ont salué le caractère analytique du rapport annuel, tandis que d'autres ont estimé qu'il devrait être précisément plus analytique et donner des renseignements sur les difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux de l'UNICEF, y compris dans le cadre de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le secrétariat a pris note des demandes de précisions sur les liens avec la Banque mondiale, les activités humanitaires et le financement des activités opérationnelles, et de celles visant à maintenir une continuité dans les informations examinées d'un rapport annuel à l'autre.

9. Plusieurs délégations ont noté l'importance accrue accordée à l'obtention de résultats dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en raison de la brièveté du calendrier prévu pour atteindre ces objectifs. Certains orateurs se sont déclarés satisfaits des travaux effectués dans le domaine de la gestion des connaissances, y compris DevInfo.

10. Des délégations ont noté avec satisfaction le rôle joué par l'UNICEF dans différentes enceintes internationales pour appuyer la réforme de l'Organisation des Nations Unies, certaines soulignant la nécessité de confier à l'UNICEF le soin de diriger la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. D'autres délégations ont toutefois instamment invité l'UNICEF à faire preuve de prudence à l'égard des recommandations, le rapport devant tout d'abord être soumis à l'Assemblée générale. Le secrétariat a indiqué qu'il importait de rassembler divers mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions, notamment l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, le Groupe d'experts de haut niveau et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et ses organes subsidiaires, à savoir le Comité de haut niveau chargé des programmes et le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. L'UNICEF participait pleinement à tous ces processus. Répondant aux préoccupations que suscitait la participation des institutions spécialisées, le secrétariat a déclaré que le CCS les partageait pleinement. L'UNICEF a entrepris d'accroître sa collaboration avec ces institutions et avec les institutions financières internationales.

11. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la lenteur des progrès obtenus en ce qui concerne le VIH/sida, notamment la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale et l'absence d'une plus forte intégration des programmes de lutte contre le VIH/sida. L'UNICEF et d'autres organes du système des Nations Unies devaient collaborer plus étroitement pour assurer une efficacité maximale.

12. Un certain nombre de représentants ont encouragé l'UNICEF à participer au prochain examen triennal d'ensemble. Certains orateurs ont déclaré que l'UNICEF avait un avantage comparatif, notamment en raison de son image de marque, qui devrait être conservé pendant la durée de la réforme de l'ONU. L'UNICEF a été instamment invité à participer pleinement à l'exécution de projets pilotes dans huit pays dans le cadre de l'initiative « One United Nations ». Le secrétariat a indiqué que la prise en main des activités par les pays eux-mêmes demeurait hautement prioritaire pour les États Membres et les institutions des Nations Unies dans le cadre de cet examen triennal. Les fonds et les programmes, dont l'UNICEF, menaient diverses activités, avec la participation des bureaux de pays et des bureaux régionaux, à titre de contribution à l'établissement du rapport de l'examen triennal en cours.

13. Diverses délégations ont remercié l'UNICEF de son rôle mobilisateur, de son appui et de son concours à l'établissement de l'étude du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, et elles l'ont encouragé à assurer le suivi des recommandations contenues dans cette étude.

14. Les orateurs ont souligné que l'UNICEF devrait collaborer plus étroitement avec d'autres institutions et ont demandé des informations complémentaires sur la manière dont certains partenariats étaient choisis et dont ce choix contribuait à définir les priorités du plan stratégique à moyen terme. L'UNICEF a été félicité de sa participation à des partenariats, notamment avec l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, *Unis pour les enfants, unis contre le sida*, l'éradication de la poliomyélite et le partenariat pour la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, et a été encouragé à trouver les ressources pour poursuivre ces activités. Le secrétariat a déclaré que des arrangements de partenariat étaient mis en place dans le cadre général du plan stratégique à moyen terme. Le partenariat avec la Banque mondiale, qui est très important, serait examiné dans le rapport de l'année suivante, une attention particulière étant accordée aux stratégies de réduction de la pauvreté et à DevInfo.

15. Les orateurs ont noté le nombre de fonctionnaires de l'UNICEF qui occupaient des fonctions de coordonnateurs résidents et ont encouragé l'UNICEF à accroître le nombre de candidats à ces postes et à s'employer avec d'autres organisations à renforcer le système des coordonnateurs résidents.

16. S'agissant de la promotion de l'égalité des sexes, un certain nombre de représentants ont déclaré qu'il restait beaucoup à faire. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction l'autoévaluation réalisée à cet égard par les bureaux de pays et l'évaluation en cours de l'application de la politique de promotion de l'égalité des sexes, et d'autres délégations ont exprimé leur appui à la nomination du Conseiller spécial pour la parité des sexes et la diversité. Dans sa réponse, le secrétariat a indiqué que l'intégration des questions sexospécifiques et la parité des sexes revêtaient un haut degré de priorité à l'UNICEF. La première étape de l'évaluation de la parité des sexes a été achevée et il sera rendu compte plus tard dans le courant de l'année de la deuxième phase, plus intensive.

17. Certains représentants ont évoqué la prochaine célébration de la session extraordinaire consacrée aux enfants, et l'un d'eux a déclaré que cela fournirait une précieuse occasion de faire mieux connaître la Convention relative aux droits de l'enfant. Les orateurs ont également parlé du sixantième anniversaire de l'UNICEF et des travaux importants que le Fonds avait menés depuis qu'il existe.

18. Le Conseil d'administration a pris note du rapport. Le Président a indiqué qu'un résumé des observations formulées durant les débats serait présenté au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2007, en même temps que le rapport au Conseil à proprement parler. Le Conseil a également pris note du rapport du Corps commun d'inspection (CCI).

B. Approches intégrées pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement

19. Dans ses observations liminaires, la Directrice générale a fait état de la mortalité élevée qui persistait parmi les femmes et les enfants en Afrique et a souligné la volonté de l'UNICEF d'élaborer des stratégies et de prendre des mesures en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a souligné la nécessité d'élargir des programmes communautaires intégrés, de mettre en commun les bonnes pratiques et de travailler en partenariat en faveur des enfants. Elle a évoqué la manière dont les représentants de l'UNICEF et d'autres participants avaient, lors de la réunion « All Africa » qui s'était tenue à Dakar en novembre 2006, examiné des formules qui fonctionnaient.

20. Après une introduction de M. Ernest Loevinsohn, Directeur général de la Direction de la santé et de la nutrition de l'Agence canadienne de développement international, trois experts ont fait des exposés : M^{me} Jennifer Bryce, épidémiologiste à l'École de santé publique Johns Hopkins, M^{me} Joy Lawn, Senior Research and Policy Advisor for Saving Newborn Lives, Save the Children-USA, et M. Yaw Ansu, Directeur sectoriel pour le développement humain du Bureau régional de la Banque mondiale en Afrique. Les participants aux débats ont signalé que des progrès remarquables avaient été enregistrés en Afrique subsaharienne, citant des exemples d'éducation des filles et de réduction de la mortalité due à la rougeole. Toutefois, de nombreux pays ont pris du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. Les trois principales causes de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans en Afrique demeuraient la pneumonie, le paludisme et la diarrhée. La dénutrition était à l'origine de plus de la moitié de tous les décès parmi les enfants âgés de moins de 5 ans; les maladies néonatales prises ensemble étaient aussi l'une des principales causes de décès; enfin, le VIH/sida était la principale cause de mortalité en Afrique australe et une cause importante ailleurs. De mauvaises conditions d'approvisionnement en eau et d'assainissement contribuent de manière importante à la mortalité due aux maladies diarrhéiques.

21. Dans leurs exposés, les orateurs ont réaffirmé que les causes de la mortalité néonatale, infantile et maternelle étaient bien connues et que les interventions destinées à les combattre étaient simples, relativement peu coûteuses et efficaces. Ils ont également souligné la nécessité d'éviter de fausses dichotomies : programmes verticaux contre programmes intégrés, soins maternels contre soins infantiles, systèmes contre résultats. Il s'agissait désormais de décider de la manière d'intensifier rapidement la prestation de services. Plus que jamais auparavant, des moyens de financement étaient disponibles, mais des problèmes d'équité et de viabilité persistaient.

22. Des délégations ont dit apprécier la formule des réunions-débats, auxquels étaient également invités des représentants d'organisations partenaires et des milieux académiques. Les délégations africaines ont réaffirmé l'engagement de leurs pays,

accueilli favorablement le projet de cadre de l'Union africaine pour la survie des enfants et souligné que des mesures s'imposaient plus particulièrement au niveau sous-national pour combler le fossé en matière d'équité. Les pays qui enregistraient de bons résultats en général avaient des gouvernements stables et avaient fourni la preuve qu'ils étaient dotés d'une direction politique et avaient établi des systèmes de prestation de services au niveau communautaire. Un orateur a signalé le lien entre l'alphabetisation des femmes et les résultats obtenus en matière de santé.

23. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la viabilité des méthodes communautaires intégrées pour mener des interventions multiples et ont noté la nécessité de renforcer parallèlement les régimes de santé. Les représentants qui ont participé aux réunions-débats ont affirmé que des efforts seraient réalisés dans le cadre des structures de santé existantes, mais que la formule de la survie et du développement accélérés de l'enfant, comme d'autres formules analogues, consistait en fait à mener de front la prestation de services et la création de systèmes.

24. Un orateur a estimé que cette initiative pourrait s'inspirer de la réussite de la campagne menée contre la rougeole et que des objectifs précis pourraient être fixés pour la portée et le financement, questions qui étaient publiquement examinées chaque année. Un autre orateur a souligné qu'il importait de veiller à ce que ces travaux soient convenablement coordonnés avec ceux des fonds mondiaux.

25. La Directrice générale, dans son allocution de clôture, a réaffirmé que l'UNICEF était résolu à faire le point des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé de manière plus fréquente et au moyen d'outils plus solides. Elle s'est déclarée convaincue que le suivi de la réunion « All Africa » donnerait des résultats mesurables et durables en plaçant les enfants au cœur du développement.

C. Rapport d'étape de la campagne Unis pour les enfants – unis contre le sida

26. Le rapport (E/ICEF/2007/5) a été présenté par le Chef de la section du VIH/sida. Les délégations se sont fermement prononcées en faveur de la campagne et de ses quatre domaines prioritaires ainsi qu'en faveur de l'octroi d'une plus large place à la mesure des résultats obtenus parmi les enfants, et ont demandé à recevoir à l'avenir des mises à jour accompagnées de données sur l'intégration des besoins et des droits de l'enfant dans les structures politiques nationales et dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Les orateurs ont insisté sur l'importance de partenariats renforcés et bien coordonnés aux échelons mondial et national. Ils ont insisté sur la nécessité d'un engagement actif de la part des gouvernements nationaux et de la société civile pour l'intensification des programmes dans les quatre domaines prioritaires. Les délégations ont indiqué que les résultats obtenus pour les enfants étaient tributaires d'un effort de sensibilisation soutenu en faveur de la Convention relative aux droits de l'enfant et de l'égalité des sexes. L'évaluation d'un programme financé par la France et l'UNICEF au bénéfice des enfants touchés par le VIH et le sida au Cameroun et en République démocratique du Congo et la nécessité d'en diffuser les conclusions ont fait l'objet d'une demande spécifique. Le secrétariat a été invité à soumettre à la session annuelle du Conseil d'administration un rapport oral sur les progrès réalisés dans l'élimination des obstacles à la programmation conjointe à l'échelon des pays.

D. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

27. Le rapport (E/ICEF/2007/4) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Un représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) est intervenu par la suite pour répondre aux questions soulevées. Les délégations ont reconnu l'importance de la lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants en tant qu'élément clef du premier objectif du Millénaire pour le développement et du Programme d'action du Millénaire. La plupart d'entre elles ont été favorables à cette initiative et aux objectifs du cadre d'action général proposé, qu'elles considéraient comme un utile outil de référence pour une action intensifiée.

28. Les orateurs se sont accordés à reconnaître que des mesures intégrées fondées sur une action communautaire améliorerait la pertinence de cette initiative. La participation envisagée du secteur privé et des organisations non gouvernementales renforcerait les dispositions de partenariat qui s'imposaient pour accélérer les efforts tendant à la réalisation de l'objectif 1. De nombreuses délégations se sont félicitées de la collaboration entre l'UNICEF et le PAM pour appuyer les efforts réalisés par les pays pour renforcer les mesures de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants.

29. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la viabilité des interventions, s'agissant notamment de la fourniture de produits de base, dont l'aide alimentaire, et de la notion d'enveloppe de « services essentiels ». Elles ont demandé un complément d'information en vue de savoir si l'Initiative fonctionnerait d'une manière verticale ou serait étroitement harmonisée avec les plans nationaux et placée sous le contrôle des gouvernements. Les orateurs ont demandé si les ressources internes seraient redistribuées par l'UNICEF et les gouvernements nationaux pour appuyer cette initiative et comment cela se ferait. On a indiqué que cette initiative devrait s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la dénutrition et ne pas viser uniquement des gains rapides et des mesures directes dont les effets ne dureraient probablement pas.

30. Le secrétariat a répondu que la version révisée du Cadre d'action général précisait la manière dont la prise en main par les pays et l'alignement sur les politiques et plans nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté par exemple, seraient garantis. Par le biais de cette initiative, des travaux plus poussés seraient consacrés aux stratégies visant à renforcer les capacités nationales. Le Cadre d'action répond également aux préoccupations de viabilité et de suivi. Des résultats durables seraient obtenus par le biais d'investissements plus efficaces et mieux coordonnés consacrés aux enfants, de l'autonomisation des familles et des collectivités, d'une plus large utilisation de pratiques ménagères peu coûteuses et recommandées et des synergies entre bon nombre des objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur la manière dont l'Initiative s'intégrait dans le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) dans les domaines autres que celui de la survie et le développement du jeune enfant, et si l'Initiative détournerait des ressources humaines et financières d'autres priorités du PSMT, notamment des programmes réalisés à l'échelon national. Les délégations ont également demandé des renseignements sur la manière dont l'Initiative tenait compte de l'approche axée sur les droits de l'homme et sur la mesure dans laquelle les différents groupes vulnérables seraient concernés; elles ont également demandé que

l'Initiative soit plus axée sur les résultats, notamment sur l'élaboration d'indicateurs, en plus de ceux prévus dans le PSMT, pour en contrôler les progrès et l'efficacité.

32. Le secrétariat a répondu que l'Initiative avait été entièrement conçue dans le cadre du PSMT et de ses stratégies connexes, et que l'approche axée sur les droits de l'homme avait inspiré la formulation du cadre d'action général. C'est pourquoi l'Initiative était un instrument qui permettrait d'accélérer la réalisation des objectifs de l'organisation et des objectifs du Millénaire correspondants en créant des partenariats plus efficaces et en encourageant à la prise de décisions nationales et internationales en faveur des enfants. Cette initiative allait au-delà de l'objectif 1 et du domaine d'action privilégié du PSMT, et ce également par les résultats qu'elle produirait. Elle aurait des effets marqués sur la survie des enfants et la lutte contre les maladies. L'amélioration de la nutrition des jeunes enfants contribuera aussi à les rendre aptes à aller à l'école et capables d'apprendre.

33. Certaines délégations ont posé des questions au sujet des dispositifs de mise en œuvre et se sont demandé si les limites de capacité des pays et des bureaux extérieurs de l'UNICEF avaient été prises en considération, quelle serait la responsabilité des États Membres pour la mise en œuvre, si les programmes de pays approuvés devraient être révisés, si une stratégie des communications, coordonnée avec d'autres partenaires, serait utilisée pour guider le personnel extérieur, et enfin quel serait le rôle de la Banque mondiale, compte tenu de sa contribution à l'évolution des stratégies de réduction de la pauvreté et autres plans nationaux. Ces délégations ont également indiqué que l'Initiative ne devrait pas peser sur les programmes existants. Il faudrait s'attacher à concevoir des formules en procédant pays par pays, là où les besoins étaient les plus grands. Des efforts devraient être faits pour éviter de faire peser une charge excessive sur les partenaires nationaux, et pour collaborer étroitement avec eux afin de renforcer les capacités nationales nécessaires en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi. L'Initiative devrait également créer des synergies avec les programmes régionaux et les banques de développement régionales.

34. Le secrétariat a répondu que l'Initiative contenait des dispositions visant à améliorer la sécurité alimentaire des ménages, en fonction de leurs conditions et besoins particuliers. Cela pourrait comporter la promotion des moyens d'existence et de la production domestique, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres partenaires, ainsi que la mise en place de filets de protection sociale et d'appui sous forme de compléments alimentaires pour les groupes vulnérables. Le principal objectif consistait à permettre aux ménages de prévenir la dénutrition et la faim à l'avenir et d'éviter des situations d'urgence, plutôt qu'à élargir la distribution de l'aide alimentaire.

35. Quelques délégations ont posé des questions sur l'organisation de l'Initiative, les rôles de chacun des principaux partenaires, y compris l'UNICEF, les dispositifs de gouvernance, les critères applicables à la sélection des pays, et enfin le financement des opérations prévues par l'Initiative. Des délégations ont demandé si les pays en développement avaient été consultés et comment le maintien de la participation des pays partenaires à la mise en œuvre et au suivi pourrait être garanti.

36. Le secrétariat a répondu que la collaboration au titre de cette initiative avait pour base le Mémoire d'accord déjà conclu entre l'UNICEF et le PAM et bénéficierait de l'élargissement du renforcement de la collaboration de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon des pays fourni, par exemple, par le

Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et les mécanismes de programmation conjointe. La Banque mondiale demeurait un collaborateur technique dans cette initiative et un membre potentiel du groupe de partenaires. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présiderait probablement l'Initiative au cours des premières étapes. Des débats approfondis avaient commencé au sujet du rôle et des contributions de diverses institutions, notamment la FAO, le Fonds international de développement agricole, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), des ONG internationales et le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies.

37. S'agissant de l'alignement des plans et budgets existants, le secrétariat a indiqué que l'Initiative visait à garantir que les objectifs et problèmes de nutrition bénéficient de l'attention voulue dans les plans nationaux, compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement, tels que réaffirmés par le Sommet mondial de 2005. L'objectif consistait en partie à encourager et au besoin à aider les gouvernements à renforcer l'orientation de leur stratégie de réduction de la pauvreté et autres plans nationaux en fonction de ces objectifs, notamment de ceux concernant les enfants, la faim et la nutrition. Ces efforts de réorientation devraient se fonder sur les données disponibles et les analyses les plus récentes quant à l'ampleur et les causes de la faim et de la dénutrition dans certains pays et aussi sur l'expérience internationale quant aux formules les plus efficaces pour y faire face. L'Initiative aidera à transmettre ces données d'information aux décideurs.

38. La révision des programmes de pays bénéficiant de l'aide de l'UNICEF pourrait se faire, au besoin, par le biais de l'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et de l'examen à mi-parcours. D'une façon plus générale, l'Initiative répondrait à la tendance, telle qu'envisagée dans le PSMT, visant à ce que dans l'action de l'UNICEF à l'échelon des pays – comme dans celle de l'ensemble du système des Nations Unies – l'accent soit déplacé de la gestion des projets à un appui de principe « en amont », au développement des capacités et aux activités de plaidoyer fondées sur des données factuelles. Afin de traduire et d'encourager cette dynamique actuelle, toutes les incidences sur la charge de travail du personnel au niveau des pays seraient réduites au minimum. L'Initiative suscitait déjà un intérêt et un appui considérables au niveau national, et les formules qui figuraient dans le cadre d'action général étaient déjà appliquées et appuyées dans divers pays. Une stratégie de communication coordonnée était envisagée pour le personnel.

39. En fonction de l'intérêt exprimé par les gouvernements, les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux extérieurs, les pays seraient sélectionnés pour un domaine d'action particulier. Il serait tenu compte de l'étendue et de la gravité de la faim et de la dénutrition chez les enfants, ainsi que des données sur le rythme des progrès enregistrés dans la réduction de la dénutrition dans les différents pays.

40. Voir en annexe la décision adoptée par le Conseil d'administration (décision 2007/1).

E. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

41. Le Président a dit que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil avait fait des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs de 33 programmes de pays à sa session annuelle et à sa deuxième session ordinaire de 2006. Les projets de descriptif ont été révisés en tenant compte, au besoin, des observations faites à cette session par les délégations, et un tableau récapitulatif des résultats a été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF à la fin novembre 2006. La décision 2002/4 indiquait aussi que les descriptifs révisés recevraient à la présente session l'approbation tacite du Conseil d'administration, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat, avant la fin décembre 2006, de leur intention de saisir le Conseil d'un programme de pays. Le Président ayant été informé par le secrétariat qu'aucune observation n'avait été reçue, les programmes de pays suivants ont été approuvés : Afrique du Sud, Algérie, Belize, Brésil, Égypte, El Salvador, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée, Honduras, Iraq, Jamaïque, Maroc, Moldova, Mongolie, Mozambique, Panama, Paraguay, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

42. À la suite de l'adoption des descriptifs de programme de pays, deux délégations se sont inquiétées de la situation humanitaire de la population en République populaire démocratique de Corée et ont demandé que le programme de pays fasse l'objet de contrôles supplémentaires afin de veiller à ce que l'aide parvienne aux bénéficiaires voulus, en particulier aux femmes et aux enfants. L'une de ces délégations a demandé un audit exhaustif des programmes réalisés dans ce pays au cours des sept dernières années, précisant que les résultats devraient être communiqués aux membres du Conseil. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a indiqué que son gouvernement, avec l'aide de l'UNICEF, accordait une attention particulière au contrôle, cela conformément à la loi du pays et aux règlements pertinents de l'UNICEF et d'autres organisations internationales. Par ailleurs, le processus d'audit interne de l'UNICEF avait donné d'excellents résultats en matière de contrôle et d'évaluation. Le Gouvernement ne prévoyait aucune difficulté à cet égard. Le Gouvernement maintiendrait sa longue coopération avec l'UNICEF pour la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

43. Le représentant du Honduras a déclaré que la lutte contre le sida, la faim et la dénutrition chez les enfants nécessitait un engagement soutenu du monde entier, tout comme la promotion de l'égalité des sexes et l'élimination de toutes les formes de discrimination. Pour le Honduras, l'axe stratégique de la coopération passait par les droits de l'homme, la liberté, le développement des capacités, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre le sida, l'investissement dans les êtres humains, l'éducation, la santé, le développement mondial et la sécurité alimentaire afin d'assurer le succès d'une gouvernance transparente et démocratique. Le Gouvernement hondurien attachait une énorme importance à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui visait à améliorer

le suivi et l'établissement de rapports afin de protéger les enfants dans les conflits armés, et il était déterminé à lutter contre l'injustice, à éliminer la pauvreté et à défendre la dignité humaine, notamment parmi les enfants.

44. Un autre orateur a déclaré que son gouvernement appuierait le projet pilote « One United Nations » en République-Unie de Tanzanie et au Mozambique, deux des pays choisis pour la mise en œuvre de l'idée proposée par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Cet orateur a encouragé à la fois les gouvernements et l'UNICEF à appuyer ce projet pilote et à partager leurs données d'expérience.

45. Le représentant du Soudan a dit que son gouvernement collaborait avec les institutions des Nations Unies, en particulier l'UNICEF, et avec des organisations de la société civile, pour réaliser des progrès en faveur des enfants et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement de la paix demeurait l'un des grands objectifs de son gouvernement, or le maintien de la paix passait par le développement. Le descriptif de programme de pays (E/ICEF/2006/P/L.23), bien que bon à de nombreux égards, contenait plusieurs inexactitudes, au nombre desquelles figuraient l'omission de la signature de l'accord de paix qui avait mis fin au conflit armé dans la partie orientale du Soudan, l'emploi de statistiques dépassées et le peu de cas fait des efforts déployés par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales pour mettre fin à l'exploitation, à la violence et aux abus à l'égard des enfants. Ce document ne parlait pas non plus des cas d'abus sexuels commis par des membres du personnel des Nations Unies et des Casques bleus dans la partie sud du Soudan qui avaient été signalés et qui nécessitaient une enquête, le jugement de leurs auteurs et l'indemnisation des victimes. L'orateur a souligné la volonté de son gouvernement de collaborer avec l'UNICEF au titre de ces programmes.

46. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que les cas d'abus sexuels et d'exploitation commis par des membres du personnel de l'ONU étaient intolérables et que le principe de tolérance zéro devait être appliqué. L'UNICEF partageait les inquiétudes de cette délégation. Des enquêtes ont été ouvertes par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies, qui est l'autorité compétente pour établir un rapport. Le Directeur a fait état des nombreuses mesures financées par l'UNICEF et ses partenaires pour prévenir les abus sexuels et l'exploitation des enfants dans l'ensemble du Soudan. S'agissant des statistiques, le prochain descriptif de programme à long terme contiendrait des informations et des statistiques actualisées et tiendrait également compte des changements politiques.

Allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

47. Le rapport (E/ICEF/2007/P/L.1) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes et approuvé sans commentaire (voir annexe, décision 2007/2).

F. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et rapport du Comité des commissaires aux comptes

48. Le rapport (A/61/5/Add.2) a été présenté par le Contrôleur. Les délégations se sont félicitées du fait que les commissaires aux comptes avaient formulé une

opinion sans réserve et elles ont noté les conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Les orateurs ont pris note des recommandations concernant l'accroissement de la part des ressources ordinaires dans le total des recettes, le relèvement des soldes inutilisés et la capacité de l'UNICEF de faire face à une nouvelle expansion du portefeuille des projets financés par d'autres ressources, la disparité entre les priorités stratégiques approuvées par le Conseil d'administration et l'allocation de fonds supplémentaires, enfin les activités interinstitutions et la coordination. Une délégation a parlé de l'importance du processus d'audit externe et de la notification rapide des recommandations d'audit, a soulevé des questions au sujet du libellé de l'opinion des commissaires aux comptes, du mandat de l'opération d'audit ainsi que de la portée et de la longueur du rapport détaillé. Une autre délégation a instamment invité l'UNICEF à établir un cadre relatif à l'obligation redditionnelle afin de garantir la mise en œuvre des recommandations des commissaires aux comptes.

49. Le Contrôleur a expliqué que si les ressources ordinaires avaient augmenté de 11 % au cours de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 par rapport à l'exercice précédent, cette augmentation s'expliquait principalement par les recettes provenant du secteur privé, le plus souvent grâce aux efforts des comités nationaux, ce qui pourrait être le signe d'une évolution dans la stratégie de financement des donateurs. Il a déclaré que la nécessité de renforcer les capacités de l'organisation afin de garantir le financement de la mise en œuvre des programmes avait été prise en compte dans le cadre des estimations financières pour la période 2006-2009 (E/ICEF/2006/AB/L.6) et que des détails plus précis seraient fournis dans le projet de budget d'appui biennal pour 2008-2009 qui serait soumis au Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2008. Il a également fourni des précisions au sujet de la composition des soldes inutilisés au 31 décembre 2005. Sur un total de 2 milliards 195 millions de dollars, 332 millions de dollars et 1 milliard 403 millions de dollars représentaient des sommes destinées aux fonds d'affectation spéciale et au financement d'autres activités, respectivement; 73 millions de dollars étaient destinés à la constitution de réserves (assurance maladie après cessation de service notamment); et 382 millions de dollars représentaient des fonds destinés à des activités financées pour les ressources ordinaires. Il a indiqué que l'expression « inutilisé » ne signifiait pas « sans affectation » et désignait les mesures que le Conseil avait approuvées avec le plan des estimations financières (décision 2006/15 et E/ICEF/2006/AB/L.6) afin d'utiliser les ressources ordinaires.

50. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe (décision 2007/3).

G. Budget d'appui supplémentaire pour la gestion des crises et la capacité de poursuite des activités

51. Toshiyuki Niwa, Directeur général adjoint, a présenté le rapport E/ICEF/2007/AB/L.1. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurait dans le document E/ICEF/2007/AB/L.2.

52. Une délégation a évoqué une recommandation antérieure du Comité consultatif qui avait été examinée à la deuxième session ordinaire de 2006, en s'interrogeant sur les raisons pour lesquelles le Comité avait changé d'avis. Le Directeur général adjoint a répondu que l'UNICEF était l'une des premières institutions des Nations

Unies à préparer et soumettre un plan de gestion des crises au Secrétaire général, mais son niveau de collaboration et de coordination avec d'autres institutions n'était pas clair au départ. Le Comité consultatif s'était depuis déclaré satisfait des progrès intervenus dans l'élaboration des plans d'autres institutions ainsi que du rôle actif du Bureau du Coordonnateur de New York pour la préparation à la pandémie de grippe, qui avait renforcé les mesures de coordination dans l'ensemble du système des Nations Unies.

53. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe (décision 2007/4).

H. Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2007

54. Le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2007/AB/L.3) en soulignant la solide contribution que les comités nationaux avaient apportée aux recettes du secteur privé. Plusieurs délégations ont félicité le Directeur par intérim et les comités nationaux des excellents résultats obtenus en 2006.

55. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a remercié les membres de la Division du secteur privé de leur appui et de leur collaboration et a noté l'accroissement particulièrement marqué des recettes ordinaires. Il a souligné l'importance qu'il y avait à préserver l'image et la visibilité de l'UNICEF – aspect fondamental de la réussite de ses efforts de collecte de fonds – dans les activités d'harmonisation et de réforme de l'Organisation des Nations Unies, et s'est déclaré favorable à la poursuite de l'utilisation des fonds d'investissement pour favoriser la croissance et le développement des recettes provenant du secteur privé.

56. Plusieurs délégations ont fait observer que les prévisions des ventes de cartes et de produits pouvaient pêcher par excès d'optimisme, notant que dans le passé, les résultats effectifs avaient été inférieurs aux prévisions. Des questions ont également été soulevées au sujet des liens entre le coût des produits et leur prix de vente, et également au sujet des activités en ligne concernant les cartes et produits. Les délégations ont demandé que les rapports ultérieurs contiennent une ventilation plus détaillée des recettes provenant du secteur privé, ainsi que plus de renseignements concernant l'utilisation et le rendement des fonds d'investissement. Une délégation a salué les efforts de collecte de fonds réalisés par la Division du secteur privé dans les bureaux de pays.

57. Le Directeur par intérim a répondu en indiquant que des initiatives telles que le partenariat avec la société Hallmark, qui visait à assurer une plus large distribution des cartes de l'UNICEF aux États-Unis, répondraient à certaines des questions soulevées au sujet des perspectives pour la vente de cartes. En outre, la Division du secteur privé continuerait à étudier d'autres possibilités de partenariat afin de contribuer à réduire les coûts de l'UNICEF et à accroître la diffusion de ses produits. Des informations sur les fonds d'investissement et les sources de financement étaient faciles à obtenir et seraient incorporées dans les rapports ultérieurs de la Division du secteur privé au Conseil d'administration. Il a indiqué que la stratégie de collecte de fonds des bureaux de pays était en cours de révision.

58. Le Conseil d'administration a approuvé le plan de travail et le projet de budget proposés pour 2007 (voir annexe, décision 2007/5).

I. Réunion d'annonces de contributions

59. La Directrice générale a exprimé ses remerciements aux gouvernements, aux comités nationaux et au secteur privé pour la confiance qu'ils continuaient de placer dans l'action de l'UNICEF. Alors qu'il ne restait que huit années avant l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF aurait besoin d'accélérer ses progrès afin de contribuer à ce que ces objectifs soient atteints. Pour pouvoir fonctionner avec efficacité, l'UNICEF avait besoin de revenus prévisibles, en particulier sous forme de recettes ordinaires. Si les contributions globales des gouvernements à l'UNICEF avaient en effet plus que doublé depuis 2000, les ressources ordinaires étaient tombées au cours des deux dernières années à moins de 40 % de l'ensemble des moyens de financement. Il ressortait des chiffres préliminaires que l'UNICEF avait reçu 465 millions de dollars des gouvernements donateurs en 2006, contre 469 millions de dollars en 2005.

60. Compte tenu des annonces de contributions reçues avant la réunion, l'UNICEF a reçu de 49 gouvernements des annonces de contributions au budget ordinaire de 2007 représentant un montant de 260,3 millions de dollars (contre 256,6 millions de dollars en 2006). Cela constituait 48 % de l'objectif financier du plan à moyen terme, soit 543 millions de dollars. Six pays (Danemark, Finlande, Grenade, Norvège, Nouvelle-Zélande et Pays-Bas) ont pris des engagements pluriannuels. Neuf donateurs ont majoré leur annonce de contribution de 7 % ou plus en monnaie locale (Croatie, Espagne, Estonie, Hongrie, Israël, Luxembourg, Norvège, Slovaquie et Turquie). Plusieurs donateurs importants n'ont pas été en mesure de faire une annonce de contribution en raison d'une incompatibilité entre les exercices budgétaires. Un pays, la Serbie, a pour la première fois fait une annonce de contribution lors de cette réunion. Les pays suivants ont recommencé à annoncer leur contribution : Cuba, Grenade, Kazakhstan, Maldives, Mongolie, Namibie et Samoa.

J. Questions diverses

Aperçu de l'étude d'organisation

61. La Directrice générale a donné un bref aperçu de l'étude d'organisation qui visait à garantir que l'UNICEF s'employait avec efficacité à obtenir des résultats pour les enfants. Après des consultations approfondies, les consultants indépendants avaient mis au point un ensemble d'options et de recommandations qu'ils avaient soumises à l'Équipe mondiale de gestion la semaine précédente. Si le bien-fondé de la mission de l'UNICEF demeurait, des ajustements s'imposaient dans les structures, les capacités et les responsabilités de l'organisation afin que tous ces éléments soient plus axés sur les missions et les résultats. De nouveaux débats sur les priorités en matière de mise en œuvre devraient avoir lieu au cours des prochaines semaines. Un aperçu plus détaillé serait donné au Bureau en mars 2007 et au Conseil d'administration à la session annuelle, en juin 2007.

62. Les délégations ont demandé que des informations plus détaillées leur soient fournies à l'avenir, que tous les membres du Conseil d'administration soient admis aux séances d'information et que des précisions soient apportées sur le rôle du

Conseil d'administration dans le processus d'examen. La Directrice générale a répondu que si quelques changements d'orientation étaient apparus, diverses options et recommandations étaient encore à l'étude. Elle s'est engagée à tenir le Conseil d'administration informé des progrès à l'avenir.

Préparatifs de la session annuelle et de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2007

63. M^{me} Rima Salah, Directrice générale adjointe, a déclaré que les éléments du PSMT relatifs à l'éducation et à la protection de l'enfance seraient présentés à la session annuelle et à la deuxième session ordinaire, respectivement. Le secrétaire par intérim du Conseil d'administration a donné un aperçu des préparatifs de la session annuelle du Conseil en juin et de la deuxième session ordinaire en septembre, en signalant que les périodes assignées à chaque session resteraient inchangées.

Préparatifs de la commémoration de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

64. Kul Gautam, Directeur général adjoint, a informé le Conseil d'administration des préparatifs en vue de la séance plénière commémorative de l'Assemblée générale en 2007, qui serait chargée de faire le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de la session extraordinaire. Le rapport du Secrétaire général qui serait établi à l'intention de cette réunion constituerait le premier examen quinquennal complet des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de la session extraordinaire. Le secrétariat de l'UNICEF avait tenu plusieurs consultations officieuses au sujet de la date et de l'organisation de cette séance. L'une des dates proposées était le 20 novembre 2007, qui marquerait le dix-huitième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Parmi les activités préparatoires figuraient des consultations avec le Bureau du Conseil d'administration, le Président de l'Assemblée générale, un groupe de travail restreint composé d'États Membres qui serait constitué à cette fin et le Cabinet du Secrétaire général. À l'issue de ces consultations préliminaires, le secrétariat ferait rapport au Conseil d'administration et serait heureux de recevoir de lui des instructions.

K. Déclarations finales par la Directrice générale et le Président

65. La Directrice générale a annoncé qu'un résultat remarquable avait été enregistré, à savoir la réalisation de l'objectif fixé lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, en 2002, concernant la réduction de moitié des cas de rougeole avant la fin de l'année 2005 par rapport à 1999. Cette étape importante a été atteinte en grande partie en raison du travail effectué par le Partenariat mondial pour la lutte contre la rougeole, dans lequel l'UNICEF a joué un rôle actif. Elle a rendu hommage à ce succès, dans lequel elle voyait un exemple de ce qui pouvait être accompli grâce aux effets conjugués d'interventions peu onéreuses, d'approches intégrées, d'engagements politiques et de partenariats.

66. Le Président a dit que les décisions importantes qui avaient été prises et les questions qui avaient été débattues au cours de la session contribueraient à préparer la voie pour la suite des travaux de l'UNICEF. Il a remercié toutes les personnes

présentes de l'esprit de compromis et de bonne volonté qui avait caractérisé la session.

III. Réunion commune des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)/Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme d'action mondial (PAM)

67. Initialement publié sous forme d'un additif au rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa première session ordinaire 2007, le présent chapitre récapitule les débats qui ont eu lieu durant la réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM tenue le 22 janvier 2007. Le texte a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et approuvés par les présidents des trois conseils d'administration.

A. Planification préalable aux catastrophes naturelles

68. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité la Directrice générale de l'UNICEF à présenter le document de travail et à ouvrir le débat au nom de l'UNICEF, du PNUD, du FNUAP et du PAM. Celle-ci, insistant sur l'importance de la capacité d'adaptation des communautés, de la prise en main et de la maîtrise nationales ainsi que des interventions communes, a recommandé les cinq mesures suivantes : a) lier l'alerte précoce à une intervention rapide, en particulier au niveau des collectivités; b) réduire les risques encourus en cas de catastrophe par les collectivités et renforcer les moyens d'intervention de ces dernières; c) rendre plus fiables les systèmes d'intervention en cas d'urgence; d) renforcer les capacités de mobilisation et de gestion des interventions d'urgence; et e) s'attacher davantage à réduire les risques, comme il est recommandé dans le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015). La réduction des risques devrait faire partie des activités prévues au programme de travail des équipes de pays et dans les bilans communs de pays (BCP) et PNUAD, tous les efforts devant être intégrés aux plans de développement des gouvernements.

69. Dans son résumé des tendances et des répercussions, la Directrice du Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (Belgique), a aussi insisté sur la nécessité de lier la planification préalable au développement. Plus de 400 catastrophes majeures sont signalées chaque année et, bien que la mortalité ait reculé, les pertes économiques et le nombre des personnes ayant besoin d'aide augmentent. Cette tendance est essentiellement due à la vulnérabilité croissante des populations, notamment les plus pauvres, qui vivent souvent dans des zones à haut risque. La Directrice a appelé au renforcement de la planification fondée sur des données concrètes ainsi que des capacités collectives.

70. Dans son exposé axé sur l'expérience de son pays, l'Administrateur du Bureau de défense civile des Philippines a préconisé une approche participative et intégrée privilégiant la planification préalable des collectivités, la réduction des risques et l'alerte rapide, un rôle essentiel étant dévolu aux administrations locales. La stratégie adoptée par les Philippines prévoit améliorer le système de prévision; des

campagnes d'information; assurer en permanence une formation à la gestion des catastrophes à tous les niveaux, aux fins d'interventions appropriées et de la réduction des risques; et renforcer les moyens d'intervention publics et privés.

71. Le Directeur du bureau du PNUD au Pakistan, présentant les enseignements tirés de l'expérience de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan, où la gestion des catastrophes est bien établie, a signalé trois insuffisances : les compétences limitées concernant le relèvement à long terme et la réduction des risques; le financement insuffisant des activités de planification préalable et de réduction des risques; et le fait que les donateurs ne s'intéressent qu'aux activités de « recherche et sauvetage ». Les efforts doivent faire une large place à la participation de tous les organismes des Nations Unies, aux activités à long terme de planification préalable aux catastrophes et de réduction des risques, au renforcement des capacités à tous les niveaux, ainsi qu'à la participation des organisations non gouvernementales et des groupements de la société civile à la planification préalable au niveau des communautés.

72. La délégation pakistanaise a précisé que le document intitulé « National Disaster Risk Reduction Framework » (Cadre national de réduction des risques de catastrophe) distribué à la session était un avant-projet actuellement examiné par le Gouvernement pakistanais.

73. Certaines délégations, soulignant l'urgence de renforcer les activités nationales de planification préalable et de réduction des risques, ont préconisé plusieurs mesures : intégrer l'évaluation des risques, la planification préalable aux catastrophes et la réduction des risques à tous les cadres et activités de développement; intégrer les systèmes nationaux aux systèmes internationaux d'alerte rapide; améliorer les systèmes d'information et la mise en commun des informations; favoriser une coopération plus étroite aux niveaux bilatéral, régional et Sud-Sud; intégrer tous les aspects de la gestion des catastrophes; former et sensibiliser les décideurs à tous les niveaux; renforcer les capacités à tous les niveaux, en particulier au sein des communautés; renforcer les plans et les capacités internes des organismes des Nations Unies en matière de planification préalable; préciser les rôles et les contributions de chaque organisme, notamment pour la réduction des risques; resserrer la collaboration au sein du système des Nations Unies en ce qui concerne le Comité permanent interinstitutions et la Stratégie internationale de réduction des catastrophes, notamment l'approche par groupe; et adhérer au Cadre d'action de Hyogo.

B. L'objectif 1 du Millénaire pour le développement : réduire la pauvreté par des méthodes interdépendantes

74. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la session en invitant le Directeur de la Division de l'appui aux politiques, stratégies et programmes assumant les fonctions de Directeur exécutif adjoint du PAM à présenter le document d'information au nom des quatre organismes.

75. Dans son résumé des principaux arguments du document, le Directeur a indiqué que les quatre organismes avaient défini ensemble un certain nombre de principes à suivre pour une meilleure intégration : a) compréhension commune des objectifs, stratégies et moyens d'action; b) mise en commun des ressources et des capacités pour concevoir et mettre en œuvre les programmes; c) intégration et appui

aux priorités nationales; et d) procédures rigoureuses de suivi et d'évaluation des progrès dans la réalisation des objectifs clefs, avec des cibles intermédiaires clairement établies. Des engagements ont déjà été pris et des investissements consentis conformément à ces principes. Pour que ces approches intégrées s'institutionnalisent et entrent dans les habitudes de programmation, les quatre organismes doivent continuer de s'employer à surmonter les obstacles d'ordre politique, conceptuel, opérationnel ou liés aux capacités qui persistent.

76. Invité à décrire la situation sur le terrain en matière de réduction de la pauvreté par des méthodes interdépendantes, le Ministre libérien de la planification a principalement évoqué les efforts en cours pour élaborer une stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté, en indiquant qu'il ressortait de l'expérience que deux questions connexes revêtaient une importance cruciale, à savoir la prise en main au niveau national du processus d'élaboration de la stratégie et la hiérarchisation des priorités concernant les différentes possibilités d'investissement.

77. En inscrivant l'élaboration de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté dans un effort plus large visant à promouvoir le relèvement et la réforme, on a assuré la prise en main nationale et la hiérarchisation voulue des priorités. Une approche intégrée globale propre au Libéria s'est faite jour, reposant sur les quatre piliers suivants : assurer la paix et la sécurité; relancer l'économie; renforcer la gouvernance et l'état de droit; et remettre en état les infrastructures et les services de base. Le Gouvernement libérien a exprimé la conviction qu'avec le soutien de tous les partenaires, la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté qui en résultera sera la base d'un relèvement et d'une croissance soutenus. Pour conclure, le Ministre a encouragé les quatre organismes à s'impliquer plus profondément en faveur du Libéria pour améliorer la coordination, l'échange d'informations, la responsabilité mutuelle et les partenariats.

78. Les participants ont été invités à poser des questions et à faire des observations. À l'issue des débats entre les délégations, les conclusions suivantes ont été tirées : toutes les parties doivent redoubler d'efforts pour atteindre les cibles de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement; l'intégration des stratégies, des plans et des investissements est indispensable; les pays sont les principaux protagonistes des efforts visant à réduire la pauvreté et la faim, mais ne peuvent généralement pas agir seuls, sans l'aide de partenaires, notamment des quatre organismes; les efforts en vue d'une plus grande intégration devraient être concentrés au niveau national et, pour ce faire, le processus de réforme de l'ONU offre à cet égard d'importantes possibilités; les objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies de réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour le développement et une série d'instruments régionaux et sous régionaux doivent être mis à profit pour catalyser et focaliser les efforts d'intégration; ces efforts devraient être explicitement orientés sur les résultats, en tenant compte des facteurs nationaux et mondiaux pertinents; les quatre conseils d'administration devraient être plus conscients de leurs responsabilités pour ce qui est de promouvoir l'intégration et les activités conjointes, en particulier au niveau des pays.

C. La réforme du système des Nations Unies

79. Le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a ouvert la session en exprimant sa gratitude d'avoir été élu à la tête du Conseil d'administration et a décrit dans les grandes lignes les travaux essentiels à effectuer au cours de l'année à venir. Il a donné la parole au Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

80. Le Président du GNUD et le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail ont présenté le thème de la réforme du système des Nations Unies. Le Président du GNUD a réaffirmé que la réforme responsabiliserait davantage les partenaires nationaux grâce à la gestion et à la mise en commun des connaissances techniques, permettrait d'accroître l'efficacité grâce au système d'évaluation mutuelle des résultats et renforcerait le système des coordonnateurs résidents. La formulation de positions et stratégies communes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies devrait aussi aider les gouvernements à réaliser leurs stratégies nationales de développement. Le Président a souligné que l'application dans huit pays pilotes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies devrait être considérée comme expérimentale, chaque pays ayant une situation unique et qui influe sur l'approche, les résultats et les enseignements.

81. Le Directeur général a remercié le Conseil d'administration et souligné que l'avenir comporterait d'importants défis mais aussi de grandes possibilités. Indiquant que l'application du principe « unis dans l'action » doit se faire dans le respect des mandats, des structures et du caractère unique des organisations intéressées, il a mis en évidence l'importance de s'attaquer aux différences de structures et de procédures de chacune de ces organisations. Il a indiqué qu'à vouloir aller trop vite, on risquait de compromettre les initiatives de réforme. Il s'est déclaré préoccupé par les déséquilibres existant en matière de financement dans le système multilatéral, qui pouvaient provoquer un décalage entre le concept d'unité d'action des Nations Unies et la réalité sur le terrain. Pour conclure, le Directeur général a énuméré les défis auxquels les coordonnateurs résidents font face, en soulignant la nécessité d'une préparation technique, d'une connaissance des travaux des organismes, fonds et programmes par le biais d'une formation réciproque et le renforcement du rôle du coordonnateur résident aux niveaux régional et sous régional.

82. Certaines délégations ont souligné la nécessité de veiller à ce que le système des Nations Unies continue de fournir un appui financier et technique, tout en protégeant les priorités nationales et en renforçant la prise en main nationale. Plusieurs délégations ont approuvé l'application de l'initiative dans les huit pays pilotes, en tant qu'élément essentiel de la réforme, mettant à profit les ressources et capacités de l'ensemble du système pour assurer cohésion et coordination. D'autres ont au contraire exprimé leur préoccupation et mis l'accent sur le danger d'un éventuel décrochage entre la mise en œuvre de certaines des recommandations de la réunion de haut niveau et les consultations intergouvernementales à ce sujet. Plusieurs délégations ont souhaité en savoir davantage sur la façon dont l'utilité de ces initiatives pilotes pour ce qui est de promouvoir la cohésion et l'efficacité serait déterminée. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la réforme du système des coordonnateurs résidents risquait d'accroître encore les lourdeurs bureaucratiques et administratives. Plusieurs délégations ont estimé qu'il conviendrait d'accélérer le rythme de la réforme du système des Nations Unies en

attachant plus d'importance aux notions de responsabilité et de transparence en matière de résultats.

83. Au moins une délégation a estimé que le financement accordé aux pays pilotes, si l'on en maintenait les niveaux concertés, pourrait donner des résultats plus fiables. Elle a par ailleurs estimé qu'il serait utile d'avoir accès aux rapports d'audit internes de différents fonds et programmes pour accroître la transparence. Presque toutes les délégations ont jugé le rapport et les recommandations de la réunion de haut niveau extrêmement utiles dans le contexte du débat en cours sur la réforme.

84. Le Président du GNUM et le Directeur général ont donné des réponses succinctes. Les pays pilotes contribuent à définir les importants détails pris en compte dans l'initiative Unité d'action des Nations Unies et nourrissent le débat au niveau intergouvernemental. Les changements apportés au système des coordonnateurs résidents n'alourdiront pas la bureaucratie; les coordonnateurs résidents tireront parti des ressources existantes pour leur fonctionnement. Le Président du GNUM a rappelé qu'il ne fallait pas confondre coordination et « grandes réunions » et a souligné que l'efficacité financière est fonction des fonds alloués. Pour conclure, le Directeur général a réaffirmé l'immense potentiel du système des coordonnateurs résidents pour ce qui est de promouvoir les synergies et d'éliminer les chevauchements et les doubles emplois.

D. La dimension féminine du VIH/sida

85. Le Président du Conseil d'administration PNUD/FNUAP a ouvert la session. La Directrice exécutive du FNUAP, prenant la parole au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a examiné les questions prioritaires relatives à la dimension féminine du VIH/sida. Elle a donné des exemples d'actions conjointes du système des Nations Unies et mis en lumière les obstacles. Le Directeur du Programme national sur les maladies sexuellement transmissibles et le sida au Brésil a présenté l'expérience acquise par son pays dans la lutte contre la féminisation de l'épidémie. Puis, le conseiller chargé des questions relatives au VIH/sida en Afrique pour la Fédération internationale pour le planning familial a fait une intervention axée sur l'importance de la participation des hommes à la lutte contre le VIH/sida. Enfin, une représentante du Réseau asiatique des personnes vivant avec le VIH/sida, membre également du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a présenté un rapport personnel sur sa propre lutte contre le VIH/sida.

86. Les participants ont souligné l'importance des « Trois principes » pour la coordination de leur action nationale et félicité les quatre organismes d'avoir encouragé une coopération Sud-Sud plus étroite et examiné les questions posées par le nouveau programme de travail mondial, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont souligné la nécessité d'un engagement financier plus solide en faveur de la lutte contre l'épidémie et l'importance d'une programmation ciblée sur les adolescents et les jeunes, notamment sur les problèmes liés au sexisme – rapports de puissance, violence sexiste et charge des soins pesant sur les femmes et les filles.

87. Certaines délégations se sont félicitées des exposés présentés ainsi que de la coopération et de la collaboration entre les quatre organismes et ont reconnu l'importance du rôle de chefs de file joué par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM face à l'épidémie. Elles ont approuvé l'analyse des déterminants sexuels du

VIH/sida figurant dans le document d'information. Des délégations ont encouragé les quatre organismes à échanger davantage leurs données d'expérience, entre eux et avec d'autres partenaires de développement. Elles ont souligné l'importance d'assurer le suivi et de rendre compte des résultats et de la répercussion des programmes pour démontrer l'impact des interventions conjointes sur les dimensions sexuelles du VIH/sida. Elles ont mis en garde contre les chevauchements d'activités et recommandé que les quatre organismes multiplient leurs initiatives conjointes dans le cadre du processus général de réforme du système des Nations Unies. Des délégations ont demandé qu'il soit mieux rendu compte de l'affectation des ressources, en particulier eu égard au VIH/sida et aux questions d'égalité des sexes, y compris l'autonomisation des femmes.

88. Certaines délégations ont mis l'accent sur la prise en compte des approches socioculturelles et sur la participation de protagonistes tels que les dirigeants traditionnels et religieux lors de l'élaboration des programmes de lutte contre le VIH/sida, ainsi que sur la reconnaissance des notions de rôles sexuels et de masculinité. Elles ont souligné la nécessité d'analyser les structures sous-jacentes de la société et la vulnérabilité des femmes et des filles, et d'en tenir compte pour concevoir des programmes efficaces. Elles ont insisté sur la nécessité d'accroître les ressources allouées aux programmes. Elles ont en outre mis l'accent sur les liens entre le VIH/sida et la santé sexuelle et procréative et ont demandé instamment que l'on accorde une plus grande attention à la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit.

89. Certaines délégations ont souligné qu'il importait de donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination dans la lutte contre le sida. Notant qu'il fallait réduire les programmations parallèles en renforçant la coordination entre les organismes des Nations Unies, elles ont appelé à adopter des stratégies axées sur les résultats qui soient plus vastes et mieux coordonnées tout au long du cycle de programmation, et demandé notamment une application mieux ciblée et de meilleurs mécanismes de suivi et d'évaluation.

Partie II

Session annuelle de 2007

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 4 au 7 juin 2007**

I. Organisation de la session

A. Déclarations liminaires

90. Le Président a ouvert la session en souhaitant que l'esprit de coopération perdure. Il a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la gestion et la planification et souligné la nécessité de conclure des partenariats à tous les niveaux pour continuer à améliorer le sort des enfants.

91. La Directrice générale a annoncé la désignation de deux directeurs généraux adjoints, qui prendraient leurs fonctions au cours de l'été 2007 : M^{me} Hilde Johnson, ancienne Ministre du développement en Norvège; et M. Omar Abdi, Directeur régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

92. La Directrice générale a ensuite passé en revue l'ordre du jour en signalant l'importance du travail de l'UNICEF sur le terrain, qui changeait la vie de millions d'enfants, par le biais de l'aide, des conseils et de l'assistance fournis; des campagnes de vaccination et des interventions liées à d'autres problèmes de santé tels que la malnutrition; et de l'autonomisation des collectivités et des familles de sorte qu'elles puissent donner aux enfants toutes leurs chances.

B. Adoption de l'ordre du jour

93. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux (E/ICEF/2007/8) pour la session.

94. En application de l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire par intérim du Conseil d'administration a déclaré que 46 entités ayant le statut d'observateur, quatre organismes des Nations Unies, deux organisations intergouvernementales, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et quatre organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs pour la session.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du plan stratégique à moyen terme

95. Le rapport (E/ICEF/2007/9) a été présenté par la Directrice générale et par le Directeur général adjoint, M. Kul Gautam.

96. Les délégations se sont félicitées du caractère analytique et détaillé du rapport et du travail de collecte et d'analyse des données grâce auquel l'organisation avait pu se concentrer davantage sur les résultats. Un grand nombre de délégations ont

déclaré que ce rapport témoignait d'un sérieux effort pour améliorer la responsabilisation de l'UNICEF envers le Conseil d'administration. Plusieurs orateurs ont accueilli avec satisfaction les indications sur les résultats obtenus dans chacun des grands domaines d'intervention prévus dans le plan stratégique à moyen terme et les données les accompagnant qui facilitaient l'évaluation de l'exécution du budget de l'UNICEF dans les domaines de la gestion et de l'administration des programmes. Une délégation a fait observer que le rapport présentait parfois les activités comme des résultats et contenait peu d'informations sur l'attribution des résultats à des interventions spécifiques. Dans certains domaines, il était difficile d'apprécier la contribution de l'UNICEF, faute de données de base.

97. Un certain nombre de délégations ont constaté avec satisfaction que l'UNICEF continuait d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies pour ce qui était de défendre les droits et les besoins prioritaires des enfants au niveau des pays grâce à sa contribution aux programmes de coopération des pays relevant du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Les délégations ont également constaté avec satisfaction le travail accompli par l'UNICEF dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies pour améliorer le sort des enfants et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Certains ont considéré que l'UNICEF devrait appliquer l'approche fondée sur les droits de l'homme de façon plus systématique et donner plus de précisions dans ses rapports sur les progrès liés à la réforme et à la cohérence du système des Nations Unies. Une autre délégation a déclaré avoir reçu de la part des pays des indications contradictoires quant à la participation de l'UNICEF aux réformes du système des Nations Unies et que le recours à des fonds communs pour la réalisation de programmes conjoints était limité. Une délégation a précisé que l'on devait continuer de fonder les décisions liées à la réforme sur des consultations appropriées et permanentes avec les États, au Siège et dans les bureaux extérieurs.

98. Plusieurs délégations se sont déclarées intéressées par l'étude de la structure administrative et par la réponse de l'administration.

99. Les délégations se sont félicitées de ce que dans certains pays, l'UNICEF jouait un rôle de chef de file en matière d'intégration des enfants exclus et œuvrait pour l'égalité entre les sexes. Plusieurs ont souhaité que les futurs rapports présentent des résultats ventilés par sexe. Des orateurs ont par ailleurs apprécié le fait que l'UNICEF était en train de mener une évaluation thématique de grande envergure à ce sujet et déclaré attendre avec intérêt les résultats et l'exploitation de cette évaluation.

100. Plusieurs délégations ont salué la nouvelle mobilisation de l'organisation en faveur de la survie et du développement de l'enfant et l'accent mis de plus en plus sur le travail en amont par le biais du domaine d'intervention concernant la mobilisation et les partenariats pour les droits de l'enfant. Une délégation a accueilli favorablement la réorientation vers l'amont liée à l'adoption de stratégies sectorielles dans les domaines de la santé et de l'éducation tout en appréciant la participation de l'UNICEF à de grands partenariats internationaux et la mise à profit des enseignements tirés sur le plan régional. Il restait néanmoins des progrès à faire pour que le personnel renonce aux initiatives autonomes et adopte l'approche de la mobilisation et des partenariats en tirant parti des constatations faites et des leçons apprises, comme prévu dans le plan stratégique à moyen terme.

101. L'UNICEF a été félicité de ses initiatives visant à réduire la mortalité infantile en Afrique, de sa contribution aux bons résultats obtenus concernant la mortalité due à la rougeole et à l'augmentation du nombre de moustiquaires traitées aux insecticides et de médicaments distribués dans les pays où le paludisme est endémique. Quelques délégations ont jugé que les progrès en matière d'assainissement étaient trop lents et que l'UNICEF devait améliorer ses capacités de planification, d'exécution et de suivi dans ce domaine.

102. D'autres délégations ont réclamé davantage d'informations sur la direction groupée dans les situations d'urgence et sur la façon dont l'UNICEF intégrait les questions d'après conflit et de transition dans sa programmation.

103. Le travail effectué par l'UNICEF en matière d'enseignement de base et d'égalité entre les sexes, tant dans le cadre de ses programmes ordinaires que dans les situations d'urgence, a été apprécié. Il fallait espérer que les mesures prises pour améliorer le taux de scolarisation et d'assiduité, des filles notamment, et pour créer des écoles accueillantes pour les enfants accéléreraient la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire relatif à l'éducation de base.

104. De nombreux orateurs se sont inquiétés de la baisse sensible des dépenses relatives au VIH/sida qu'ils avaient constatée en 2006 et ont demandé qu'on leur fournisse des informations plus complètes lorsque l'analyse détaillée des dépenses serait disponible. L'UNICEF devrait continuer à promouvoir le traitement pédiatrique du sida en tant que mesure ordinaire. Deux délégations ont estimé que le rapport contenait peu d'informations sur les mesures prises et sur les résultats obtenus par l'UNICEF en matière de santé de la procréation et de santé des adolescents et que l'UNICEF devrait intensifier ses activités dans ces domaines. Une autre délégation s'est félicitée du rôle joué par l'UNICEF dans les partenariats public-privé, notamment en ce qui concerne l'accès aux médicaments.

105. Si plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des succès remportés en matière de protection de l'enfance, certaines d'entre elles ont signalé des lacunes au niveau des analyses, des critères de base et des indicateurs qu'il faudrait combler dans les rapports futurs. Deux délégations ont noté avec satisfaction le rapport portant sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la protection de l'enfance et souhaité que l'UNICEF intervienne plus rapidement en s'appuyant sur l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants.

106. Deux délégations ont déclaré que le domaine d'intervention concernant la mobilisation et les partenariats pour les droits de l'enfant avait aidé l'UNICEF à appuyer davantage les politiques et mesures relatives aux enfants prévues dans les plans de développement nationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté et diverses approches sectorielles. Une autre délégation a soutenu le travail du Centre de recherche Innocenti, notamment la recherche menée par le centre sur la réduction des pratiques traditionnelles néfastes. L'efficacité de l'engagement de l'UNICEF en faveur de la participation des enfants, dont témoignait la réunion des Junior-8 organisée en marge du Sommet du G-8, a été appréciée. Quelques délégations ont souhaité que la Convention relative aux droits de l'enfant soit mise à profit pour multiplier les efforts visant à promouvoir la participation des enfants.

107. Certaines délégations ont fait observer que malgré la légère augmentation des ressources ordinaires au cours de 2006, un grand déséquilibre persistait entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Elles ont engagé les pays à contribuer

encore davantage aux ressources ordinaires pour que l'UNICEF puisse s'acquitter de sa tâche principale. Plusieurs délégations ont annoncé leur intention d'augmenter cette contribution dans les années à venir et de plaider pour de nouvelles augmentations. À cet égard, le fait que le rapport annuel ait été axé sur les résultats a été très utile.

108. Dans sa réponse, la Directrice générale a précisé que le travail de l'UNICEF se fondait sur les droits, tout en demeurant axé sur les résultats. Elle a souligné que l'appui dont bénéficiaient les pays pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement dépendait dans une large mesure des faits, des données et des partenariats. Avec les pays pilotes, l'UNICEF est déterminé à travailler suivant le principe du bureau unique des Nations Unies et tout son personnel est pleinement résolu à collaborer avec d'autres partenaires du système des Nations Unies afin d'aider les pays à améliorer le sort des enfants.

109. Le Directeur général adjoint a engagé l'UNICEF à effectuer une analyse plus approfondie dans ses prochains rapports et à continuer de joindre à son rapport annuel des données concernant les résultats. Il a ajouté que l'UNICEF contribuait considérablement aux efforts visant à améliorer la cohérence du système des Nations Unies en s'inspirant constamment de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement et des priorités nationales. L'UNICEF continuait de chercher le bon équilibre entre la création de modèles efficaces dans le cadre de l'aide aux projets et programmes, l'appui aux stratégies concernant les enfants et le plaidoyer pour la mobilisation d'efforts et de ressources en faveur des enfants dans tous les domaines. Les fonds disponibles ont été utilisés pour appuyer les pays souffrant d'un sous-financement chronique dans ce domaine. Le Directeur général adjoint a prié les partenaires de financement de l'UNICEF d'augmenter leur contribution aux ressources ordinaires et au financement par thème des cinq domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme.

110. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (décision 2007/6).

B. Compte rendu des progrès accomplis dans l'étude de la structure administrative de l'UNICEF : rapport oral

111. La Directrice générale a fait état des vues les plus récentes au sujet de chacun des cinq changements stratégiques déterminés par le consultant chargé de l'étude de la structure administrative, dont le rapport de synthèse a été distribué aux membres du Conseil d'administration préalablement à la session. Un message clef de l'étude était que l'UNICEF devait être plus souple et disposer de tous les moyens nécessaires pour remplir son mandat dans un environnement qui ne cesse d'évoluer. L'UNICEF est actuellement en train d'envisager la meilleure manière de mettre en œuvre les changements recommandés, qui consistent notamment : a) à améliorer le ciblage, la formulation et la stratégie des programmes; b) à réadapter les structures et les systèmes de manière à obtenir des résultats de qualité; c) à être le premier fournisseur mondial de savoir en faveur des enfants; d) à renforcer les partenariats; et e) à adopter une gestion axée sur les résultats et l'efficacité. Le budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, que le Conseil d'administration va examiner en janvier 2008, devrait être l'occasion d'identifier des options concernant la structure

et la composition du personnel et d'examiner l'enchaînement des activités à mettre en œuvre.

112. De manière générale, les délégations ont trouvé que le rapport présenté par le consultant analysait de manière exhaustive les difficultés et les possibilités auxquelles l'UNICEF était confronté et se sont félicitées de l'effort déployé pour renforcer l'organisation. Certaines ont mis l'accent sur la contribution de l'UNICEF à la prise en charge des programmes par les pays et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

113. Plusieurs délégations ont demandé un rapport indiquant la réponse de l'administration de l'UNICEF au rapport du consultant, dont le Conseil serait saisi à sa deuxième session ordinaire. Ce rapport devrait fournir des précisions au sujet des changements proposés, y compris leurs conséquences sur la présence de l'UNICEF sur le terrain à l'échelle nationale et régionale, en Asie, en particulier; le calendrier envisagé pour la mise en œuvre des changements proposés; et une explication claire des incidences sur le budget d'appui de l'exercice biennal suivant.

114. Le représentant du Népal a considéré que l'intégration des bureaux régionaux pour l'Asie du Sud et pour l'Asie de l'Est et le Pacifique pourrait avoir des conséquences néfastes sur les enfants de ces régions, où les enfants sont extrêmement nombreux et qui ont pris du retard dans la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF devrait renforcer son Bureau régional pour l'Asie du Sud afin qu'il puisse appuyer les bureaux de pays de la région. La Directrice générale a déclaré que des consultations se poursuivaient à cet égard.

115. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de faire participer le Conseil d'administration au processus de prise de décisions et ont demandé que des consultations soient menées de façon régulière. D'autres ont affirmé qu'il fallait faire participer le personnel à ce processus. La Directrice générale a décidé d'organiser une série de consultations officieuses avant la tenue de la deuxième session ordinaire.

116. À une question concernant la réaction de l'UNICEF à la recommandation du consultant tendant à ce que l'UNICEF ne se limite pas à assurer la simple survie de l'enfant, la Directrice générale a répondu que l'UNICEF continuerait de donner la priorité à la survie de l'enfant et aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé. Toutefois, à mesure que les pays progressent et qu'une plus large part de la population parvient à survivre, les interventions de l'UNICEF seraient adaptées aux nouveaux besoins des pays.

117. Face au nombre croissant de départs à la retraite, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF allait chercher de nouveaux et de jeunes talents, mettrait l'accent sur la formation du personnel et améliorerait la planification de la succession.

118. Une délégation a exhorté la Directrice générale et l'équipe de direction à combiner l'étude de la structure administrative et la mise en œuvre du rapport du groupe de haut niveau afin d'en tirer un plan où les activités seraient hiérarchisées, documentées et mesurables. À cette question et à d'autres concernant le lien entre l'étude et la cohérence du système des Nations Unies, y compris le rapprochement régional, les systèmes conjoints et les services communs, la Directrice générale a répondu que l'efficacité gagnée grâce au processus de changement bénéficierait non seulement à l'UNICEF, mais aussi à l'ensemble du système. Les enseignements tirés

des huit initiatives pilotes mettrait en évidence la contribution de l'UNICEF à la cohérence du système des Nations Unies.

119. Au sujet du lien entre l'étude de la structure administrative et le plan stratégique à moyen terme, la Directrice générale a déclaré que l'étude avait été lancée pour améliorer l'efficacité de l'UNICEF et lui permettre d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants dans le cadre du plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement.

120. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe au présent rapport (2007/7).

121. À la suite de l'adoption de la décision, une délégation a déclaré que le Conseil d'administration devait avoir un rôle de direction et non de gestion des activités et qu'elle attendait avec intérêt d'en savoir plus sur l'étude de la structure administrative.

122. Deux délégations d'Asie du Sud ont appuyé la déclaration faite précédemment par le représentant du Népal qui soulignait que toute décision future sur l'intégration possible des deux bureaux régionaux de l'UNICEF en Asie ne devrait être prise qu'après consultation avec tous les gouvernements de la région.

C. Compte rendu des progrès réalisés en matière de parité et d'égalité des sexes à l'UNICEF

123. Le compte rendu (E/ICEF/2007/12) a été présenté par le Conseiller spécial pour la parité des sexes et la diversité après les observations de la Directrice générale.

124. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF des mesures concrètes qu'il a prises depuis l'examen sexospécifique de 2005, pour assurer la parité entre les sexes au sein de l'UNICEF, qui a été classé parmi les trois meilleurs organismes des Nations Unies à cet égard. Ce résultat est particulièrement remarquable compte tenu des conditions difficiles qui caractérisent de nombreux lieux d'affectation. Il a été proposé que l'UNICEF fasse part de son expérience à d'autres organismes.

125. Les délégations ont cependant constaté que le résultat souhaité, à savoir la répartition égale des postes entre les hommes et les femmes, n'était pas encore atteint, surtout au niveau des cadres. Certains déséquilibres persistaient au niveau de la classe P-5 et au-delà, avec une sous-représentation du personnel des pays de programme aux postes de responsabilité. Des mesures spéciales s'imposaient pour pérenniser et améliorer les résultats déjà obtenus.

126. Certaines délégations se sont penchées sur la nécessité d'une participation active des hommes à la promotion de la parité des sexes à tous les niveaux, aux postes de direction en particulier. D'autres ont souligné qu'il fallait prévoir une formation spéciale pour les femmes occupant des postes de responsabilité.

127. Les délégations ont demandé des données sur l'équilibre et la diversité des effectifs des deux sexes dans les pays de programme et sur la diversité géographique parmi le personnel féminin. S'il disposait de données et d'études de ce type, l'UNICEF pourrait cibler ses interventions et atteindre ainsi de meilleurs résultats. Un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur les taux de départ des femmes à mesure qu'elles progressent dans leur carrière. Elles ont

suggéré que ces taux servent à mesurer l'efficacité des ressources humaines et la qualité du cadre de travail.

128. L'UNICEF a été encouragé à travailler dans un cadre élargi qui favorise la mobilité des femmes dans le système des Nations Unies, surtout entre les divers organismes et grâce à la coopération et aux partenariats. Quelques délégations ont souligné qu'il importait d'améliorer les possibilités d'accueil des nouveau-nés afin de permettre aux femmes de concilier leurs responsabilités familiales et leur vie professionnelle, surtout dans les lieux d'affectation difficiles et de lutter contre toutes les formes de harcèlement.

129. Plusieurs orateurs ont évoqué la vague de départs à la retraite attendue dans un avenir proche comme étant à la fois un grand défi et une chance pour l'organisation. Ils ont recommandé que les futurs départs soient gérés dans une perspective d'équilibre entre les hommes et les femmes. Cet équilibre devrait aussi constituer un élément clef de l'étude de la structure administrative.

130. Le Conseiller spécial a mis en évidence les mesures prises actuellement pour améliorer la parité hommes-femmes dans les lieux d'affectation difficiles. L'UNICEF était en train d'étudier une politique de mobilité qui permette de mieux adapter le déroulement des carrières au cycle de vie des fonctionnaires. Il existait déjà un congé spécial qui permettait au personnel de garder le contact avec l'organisation pendant son congé, de nouvelles dispositions concernant le congé parental et une politique et une formation renforcées en matière de prévention du harcèlement. Des données relatives aux taux de départ en cours de carrière étaient en train d'être compilées et, en association avec un nouveau modèle de bilan sur la diversité, devraient désormais permettre à l'UNICEF de rendre compte des progrès réalisés. La Directrice générale a reconnu les difficultés associées à la recherche d'un équilibre entre le travail et la vie familiale et à la gestion de la carrière pour les couples dont les deux membres travaillent dans l'organisation. Elle a souligné la volonté de l'UNICEF de lutter fermement contre toute violation de la politique relative au harcèlement sexuel et de multiplier les possibilités de formation pour les hommes et les femmes occupant des postes de direction et à tous les niveaux de l'organisation.

D. Stratégie d'éducation de l'UNICEF à l'appui du plan stratégique à moyen terme

131. Le rapport (E/ICEF/2007/10) a été présenté par le Directeur de la Division des programmes. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir organisé des consultations minutieuses et intensives avec un large éventail de partenaires clefs en vue de l'élaboration du document de stratégie final. Dans l'ensemble, les délégations ont estimé que ce document constituait un guide complet sur les moyens de concrétiser les droits des enfants à l'éducation et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à ce droit. Elles ont soutenu l'engagement pris par l'UNICEF de toucher les derniers 10 % d'enfants les plus marginalisés. Dans ces conditions et vu son rôle de chef de file en ce qui concerne l'éducation dans les situations d'urgence et d'après conflit et dans les contextes fragiles, l'UNICEF est prête à apporter une contribution majeure à la réalisation des objectifs.

132. Un certain nombre de délégations ont constaté avec satisfaction que le développement du jeune enfant et la qualité de l'éducation avaient été inscrits

comme domaines intersectoriels à l'appui de la stratégie, compte tenu de leur importance primordiale dans tous les aspects de l'éducation.

133. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'accent mis sur les partenariats et la coordination, citant l'exemple du Plan d'action mondial concernant l'éducation pour tous, partenariat mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les orateurs ont souligné que la stratégie était précieuse pour suivre l'impact de la réforme du système des Nations Unies dans les pays. Le rôle des organisations non gouvernementales a été souligné, vu la capacité de ces organisations à tester et à appliquer de nouvelles méthodes.

134. Si l'accent mis sur l'appui sans failles aux plans nationaux en matière d'éducation a été bien accueilli, le financement lié à des projets continuait de compromettre les stratégies menées par les pays dans le cadre de leur budget pour l'éducation. Un travail en amont nécessiterait de nouvelles compétences et une réorganisation des équipes de pays et il faudrait de ce fait connaître les conséquences de la réforme du système des Nations Unies et de l'étude de la structure administrative pour pouvoir faire en sorte que le personnel chargé de l'éducation dispose des compétences et de l'expérience nécessaires, dans les contextes de conflit et de fragilité en particulier.

135. Les délégations ont félicité l'UNICEF de son travail concernant l'éducation des filles et l'ont encouragé à redoubler d'efforts dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles. Elles se sont réjouies de l'accent mis sur l'égalité et sur l'autonomisation ainsi que des interventions novatrices en faveur d'une éducation de base de qualité, grâce notamment à la prestation de services dans des domaines essentiels tels que la santé, l'assainissement, l'alimentation, la sûreté et la sécurité dans les établissements scolaires. Un certain nombre de délégations ont considéré que pour éliminer la discrimination et la violence à l'égard des filles dans les écoles, il fallait absolument adopter une programmation fondée sur les droits. Elles ont encouragé l'UNICEF à intégrer dans sa stratégie en matière d'éducation une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme.

136. L'accent mis sur l'éducation dans les situations d'urgence a été bien accueilli. Un certain nombre d'orateurs ont pourtant demandé qu'une distinction plus nette soit faite entre l'intervention d'urgence et la programmation de la transition à la suite d'un conflit. Une délégation a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention à la prévention du risque de catastrophe. Les orateurs ont estimé qu'il était particulièrement important de répondre aux besoins des filles en matière d'éducation dans les situations d'urgence et de donner une deuxième chance aux enfants qui avaient manqué l'école en organisant un enseignement extrascolaire, professionnel ou technique destiné aux jeunes. Une délégation a indiqué que la référence à une possible adhésion au renforcement du système d'action groupée pour l'éducation dans les situations d'urgence ne signifiait pas la reconnaissance de cette approche, telle que mise en œuvre dans certains pays, et qu'elle devait encore être évaluée soigneusement.

137. Une délégation s'est inquiétée de ce que la stratégie ne reflétait pas suffisamment le lien entre le suivi et l'évaluation, l'établissement des rapports et la responsabilisation. Un groupe de délégations a souligné que le domaine prioritaire 5 du plan stratégique à moyen terme (mobilisation et partenariats) donnait à l'UNICEF un avantage certain par rapport à d'autres partenaires travaillant dans l'éducation et dans d'autres secteurs et que la capacité de l'UNICEF en matière de

politique sociale devrait être étroitement reliée à la stratégie. La Directrice générale a répondu que le plan stratégique à moyen terme comportait des critères bien définis pour rendre compte des résultats. La stratégie précisait le type d'indicateurs qu'il fallait utiliser pour établir les rapports. À propos des critères de sélection des pays prioritaires, la Directrice a déclaré que les critères seraient revus régulièrement compte tenu de l'évolution de la situation dans les pays.

138. La décision adoptée par le Conseil d'administration figure en annexe (2007/8).

139. À la suite de l'adoption de la décision, un orateur a déclaré, à propos de l'approbation par sa délégation de la stratégie en matière d'éducation, que l'expression « une éducation en matière de sexualité et de procréation » ne devait pas être interprétée comme signifiant que sa délégation approuvait l'avortement. L'abstinence était le choix le meilleur et le plus responsable pour les adolescents et les parents et les prestataires de soins étaient les meilleurs guides dans ce domaine et les premiers responsables des enfants.

140. Un autre orateur a estimé que le classement des pays dans la stratégie devrait être plus souple et prendre en considération le rôle de chef de file des pays dans l'orientation de l'action.

E. Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

141. Le Directeur de la Division des programmes a présenté le rapport (E/ICEF/2007/11).

142. De nombreuses délégations ont exprimé leur appui global à l'Initiative et à ses objectifs qui étaient compatibles avec de nombreuses stratégies de développement national et régional. Plusieurs délégations ont mis en évidence les liens entre l'Initiative et la réduction de la pauvreté, en particulier dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 1 et 4. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait bien cibler les groupes les plus touchés par la faim et la dénutrition, parfois très difficiles à atteindre.

143. Un groupe de délégations, en revanche, s'est demandé si vraiment l'Initiative était bien le moyen le plus indiqué de réduire la faim et la dénutrition chez les enfants.

144. Les délégations ont demandé un complément d'information sur le budget, notamment sur la manière dont les coûts seront partagés avec le Programme alimentaire mondial (PAM), notant que le Conseil d'administration du PAM avait approuvé l'allocation de ressources à l'Initiative à hauteur de 1,3 million de dollars. Un intervenant a demandé quels seraient les moyens de financement pour les deux premières années de l'Initiative et au-delà, et s'est notamment informé sur la recherche de partenaires prêts à fournir des ressources financières. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le financement de l'Initiative par prélèvement sur les ressources ordinaires, demandant que les ressources ordinaires allouées à l'Initiative ne dépassent pas 1 million de dollars et que les autres coûts soient financés avec d'autres ressources. Il a aussi été proposé que l'UNICEF joue un rôle central dans la collecte des fonds requis pour mettre l'Initiative en œuvre et en garantir le succès. Le Directeur a répondu que le soutien financier apporté par l'UNICEF au secrétariat serait incorporé dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration. Le budget indiqué était prévu pour le petit secrétariat conjoint;

l'aide à apporter au niveau national serait couvert par les programmes de pays habituels approuvés par le Conseil.

145. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité d'une prise en main par le pays, notamment grâce à des plans d'action adaptés aux capacités nationales, et demandé un complément d'information sur la manière dont les gouvernements seraient associés à l'Initiative en tant que partenaires. La nécessité de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités nationales et sur la durabilité a été soulignée.

146. Une délégation a demandé que l'on tienne davantage compte de l'approche fondée sur les droits de l'homme et de la manière dont l'Initiative fonctionnerait dans des contextes à la fois humanitaires et difficiles. Les questions de protection devraient également être mieux traitées. Le secrétariat a répondu que l'approche fondée sur les droits de l'homme était prise en compte dans le document du cadre d'action global et qu'elle serait renforcée. L'aide à apporter en cas de crise humanitaire serait également indiquée d'une manière plus explicite dans le cadre d'action global.

147. Un certain nombre de questions ont été posées au sujet des rapports à présenter : était-il prévu de présenter au Conseil des rapports séparés sur l'Initiative, ou bien l'avancement des travaux serait-il examiné dans le rapport annuel de la Directrice générale, ou bien L'UNICEF et le PAM présenteraient-ils un rapport commun? Utiliserait-on des cibles et indicateurs nouveaux ou bien ceux qui figuraient dans le Plan stratégique à moyen terme? Les rapports devraient-ils inclure une analyse de la participation et de l'appropriation nationales ainsi que des informations sur les partenariats? En outre, de nombreuses délégations ont demandé que les partenariats soient intensifiés au niveau national et mondial et que l'on prenne soin d'éviter le double emploi. Le Directeur a déclaré que l'Initiative serait fondée sur les cibles et indicateurs existants et opèrerait de concert avec le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies, en place dans la région. S'agissant de rendre compte, on utiliserait les canaux existants, notamment le rapport annuel de la Directrice générale.

148. Pour consulter la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir décision 2007/9, jointe en annexe.

F. La politique d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral

149. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport dans lequel il expliquait qu'il avait été décidé de différer la soumission de la politique globale d'évaluation jusqu'à la première session ordinaire de 2008 en attendant de connaître les résultats de l'étude de la structure administrative. Il a défini cinq mesures clefs pour renforcer l'évaluation à la lumière des conclusions de l'examen collégial effectué en 2006 et de l'étude de la structure administrative.

150. Les délégations ont accueilli favorablement les grandes orientations, soulignant le rôle central de l'évaluation pour les programmes de l'UNICEF et pour l'obtention de bons résultats en faveur des enfants. Elles ont formulé diverses recommandations : suivre à la lettre les recommandations de l'examen collégial; maintenir un dialogue nourri avec les délégations lors de l'élaboration de la politique à suivre et examiner les filières à suivre pour rendre compte au Conseil;

veiller à ce que l'évaluation soit effectuée et les rapports établis en toute indépendance; obtenir une réponse de l'administration à toutes les recommandations concernant l'évaluation; et adhérer aux normes relatives à l'évaluation établies par les Nations Unies. Répondant à la préoccupation concernant le couplage de la fonction d'audit et de la fonction d'évaluation, la Directrice générale a indiqué que c'était un moyen d'améliorer la coordination des deux fonctions, notamment en ce qui concerne les activités sur le terrain. Elle a également rassuré la délégation en précisant que ce couplage n'aurait aucune répercussion sur le financement respectif des deux fonctions.

G. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF

a) Projets de descriptif de programme de pays

151. Le Directeur de la Division des programmes a présenté une introduction générale des descriptifs de programmes de pays, avec une analyse des tendances et des progrès réalisés en général.

L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe

152. Le Directeur régional a introduit les projets de descriptif de programme de pays pour les Comores et le Malawi (E/ICEF/2007/P/L.2 et E/ICEF/2007/P/L.3) et le programme de courte durée pour le Burundi (E/ICEF/2007/P/L.4).

153. Le représentant du Burundi a cité l'engagement pris par son gouvernement de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, comme en témoignait la déclaration sur le libre accès à l'éducation primaire et aux soins de santé, et souligné la nécessité d'affecter davantage de ressources à la lutte contre le VIH pour la protection des enfants en bas âge. Un autre orateur a mentionné les liens étroits entre le programme, d'une part, et les efforts de consolidation de la paix, la priorité accordée au développement des filles et l'accent mis sur la collaboration avec les institutions des Nations Unies et le Bureau intégré des Nations Unies, d'autre part. Une délégation a déclaré qu'il faudrait insister davantage sur la qualité de l'éducation et demandé des éclaircissements sur la stratégie de démobilisation des enfants soldats. Le Directeur régional a répondu que la question de la qualité de l'éducation serait traitée avec sérieux, mais que le programme éducatif devrait être considéré dans le contexte de la phase de relèvement du pays. L'accès à l'éducation primaire s'inscrivait dans le cadre des efforts de démobilisation et dans la perspective des retours massifs de réfugiés. À une demande d'informations complémentaires sur la stratégie de lutte contre le VIH, il a indiqué que les efforts continueraient d'être concentrés sur la lutte contre le VIH/sida pour les jeunes dans le cadre du relèvement national.

154. Le représentant des Comores a insisté pour que le programme de pays mette l'accent sur la représentation des femmes et leur participation active au processus national de prise de décisions, à tous les échelons. Un autre intervenant a exprimé son soutien aux efforts déployés pour assurer une vaccination efficace et prévenir les catastrophes. On a également soulevé la question de savoir si les objectifs en matière d'éducation étaient réalisables. Le Directeur régional a dit que le programme de pays, en particulier dans le domaine de l'éducation, avait pour

ambition d'instaurer un vaste partenariat et une large collaboration avec des partenaires bilatéraux et autres.

155. Le représentant du Malawi a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention aux enfants handicapés. Un autre intervenant a mentionné la place importante que les activités de plaidoyer tiennent dans les programmes et souligné la bonne articulation de domaines de programme tels que la prévention du paludisme, la nutrition et la vaccination. Une préoccupation a été exprimée au sujet de l'alignement des objectifs du programme sur les objectifs nationaux en ce qui concerne le document stratégique de réduction de la pauvreté. D'aucuns ont souhaité aussi que l'on mette davantage l'accent sur les questions de fond plus en amont. Une délégation a souligné la nécessité de renforcer les capacités internes de l'UNICEF en matière de prévention du paludisme et proposé une augmentation du nombre de postes financés avec les ressources ordinaires. Le Directeur régional a déclaré que la question concernant les besoins des enfants handicapés au Malawi était incluse dans le programme national de développement. Il a mentionné l'aide apportée par l'UNICEF à l'élaboration d'un plan d'action nationale pour les orphelins et les enfants vulnérables ainsi que son rôle moteur pour susciter des dons en espèces, intégré dans la politique nationale, ces deux exemples illustrant les contributions que l'UNICEF apporte sur des questions de fond plus en amont. L'UNICEF a reconnu l'importance de la contribution que constitue le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida au Malawi.

L'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

156. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme des pays pour le Cameroun, la Guinée-Bissau, le Mali et la Sierra Leone (E/ICEF/2007/P/L.5, E/ICEF/2007/P/L.7, E/ICEF/2007/P/L.8 et E/ICEF/2007/P/L.9) et les programmes de courte durée pour la Côte d'Ivoire, le Niger et le Nigéria (E/ICEF/2007/P/L.10, E/ICEF/2007/P/L.11 et E/ICEF/2007/P/L.12). Elle a dit que le descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (E/ICEF/2007/P/L.6) avait été retiré en attendant que le PNUAD soit finalisé.

157. Le représentant du Cameroun a déclaré que du fait que la pauvreté était un obstacle majeur à l'éducation et à la santé, le Gouvernement avait décrété la gratuité de l'éducation primaire pour tous les enfants.

158. La représentante du Mali a mis en avant les nombreuses mesures prises par son gouvernement, notamment dans le domaine de l'éducation, en particulier pour les filles; un plan multisectoriel de lutte contre le VIH/sida; des accords bilatéraux avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal pour combattre la traite d'enfants; et des lois sur l'enregistrement des naissances et contre les mutilations génitales féminines. Un autre intervenant a déclaré que le descriptif de programme de pays était trop vague et trop général et que, à l'exception de la vaccination, les réalisations du programme portaient davantage sur les ressources engagées et les activités que sur les résultats. On pourrait considérer que les résultats présentés pour la période antérieure étaient faibles au regard des ressources investies. Elle a déploré les faibles indicateurs proposés pour la surveillance et l'évaluation, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance.

159. Le représentant de la Sierra Leone a déclaré que le programme reflétait les priorités de son gouvernement en matière de relèvement et de développement dans la phase d'après-conflit. Il a fait état d'accomplissements passés, notamment le

désarmement, la démobilisation, la remise en état et la réinsertion de près de 6 000 enfants, et souligné la nécessité d'accorder une plus grande priorité aux enfants handicapés.

160. Le représentant de la Côte d'Ivoire a dit que les récents accords de paix permettraient de créer un environnement plus favorable aux enfants. Un projet de loi sur la traite des enfants serait bientôt soumis au Parlement. Un autre orateur a proposé que le programme privilégie davantage la protection de l'enfance, notamment le soutien institutionnel et l'élaboration de politiques.

161. Le représentant du Nigéria a dit que le pays est parvenu au stade de l'iodisation universelle du sel, qu'il avait adopté une nouvelle politique nationale d'intégration du principe d'égalité entre les sexes et qu'il était en train de finaliser une stratégie de santé maternelle, néonatale et infantile ainsi qu'une politique de l'éducation. Un autre intervenant a souligné l'importance de l'éradication de la poliomyélite dans les derniers pays endémiques et salué le programme du Nigéria qui faisait de cet objectif une priorité.

162. Le représentant de la Guinée-Bissau a souligné le rôle important joué par les comités nationaux pour l'UNICEF dans le soutien apporté au programme de pays.

163. Le représentant du Niger a déclaré que la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté était fortement axée sur les enfants. Un autre intervenant a mentionné l'excellent travail accompli par l'UNICEF dans le domaine de la nutrition, et proposé que l'on mette davantage l'accent sur la prévention de la dénutrition et sur l'hygiène.

Les Amériques et les Caraïbes

164. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour la Bolivie, Cuba et le programme multipays pour les Caraïbes orientales, y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago (E/ICEF/2007/P.L.13, E/ICEF/2007/P/L.14 et Corr.1 et E/ICEF/2007/P/.L.15).

165. Le représentant de la Bolivie a déclaré que le descriptif de programme de pays était l'aboutissement des efforts conjugués de son gouvernement, des Nations Unies et de la société civile et reflétait le plan de développement national. Il a ajouté que l'UNICEF était en train de devenir la force motrice des Nations Unies dans la recherche d'une cohérence d'action en faveur des enfants. Un autre intervenant a exprimé son soutien au processus consultatif engagé lors de l'élaboration du descriptif de programme de pays et s'est félicité du lien solide qui rattachait celui-ci au Plan stratégique à moyen terme. Cependant, l'UNICEF pourrait faire mieux s'agissant de rendre compte des résultats et de renforcer les capacités des homologues de l'État et de la société civile.

166. Le représentant de Cuba a déclaré que l'UNICEF avait beaucoup aidé son gouvernement à aller de l'avant sur la question des indicateurs sociaux et à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Gouvernement travaillait avec l'UNICEF pour minimiser les coûts et multiplier les interventions directes dans l'intérêt des enfants.

167. Prenant la parole au nom de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de deux autres pays, une délégation a salué les efforts de l'UNICEF pour engager un dialogue participatif avec les missions des Caraïbes auprès des Nations Unies sur des questions intéressant la région. Elle a accueilli avec satisfaction les priorités

stratégiques du programme multipays ainsi que son analyse équilibrée des similitudes et des différences entre les pays de la région. La représentante de la Trinité-et-Tobago a déclaré qu'un renforcement de la présence de l'UNICEF aiderait le Gouvernement à obtenir les résultats escomptés dans le cadre du programme. Elle a proposé un partenariat renforcé avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le représentant du Suriname a dit qu'il y avait eu des résultats positifs mais qu'il fallait faire davantage.

L'Asie orientale et le Pacifique

168. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/2007/P/L.16 et E/ICEF/2007/P/L.17) et le descriptif de programme de courte durée pour le Timor-Leste (E/ICEF/2007/P/L.18).

169. Le représentant de la Malaisie a souligné les succès remportés par son pays pour le bien des enfants et insisté sur les défis qu'il restait à relever, s'agissant notamment d'améliorer la collecte de données aux fins de l'élaboration de politiques plus efficaces fondées sur l'observation des faits, de réduire les disparités concernant l'accès aux services sociaux pour les enfants des zones reculées et rurales, et de renforcer la capacité des collectivités à préparer aux situations d'urgence. La volonté de son pays d'opérer en partenariat avec l'UNICEF était illustrée par la création d'un comité consultatif national sur le rôle futur de l'UNICEF en Malaisie et par le rôle de chef de file de ce comité pour proposer des financements alternatifs et des arrangements opérationnels favorisant la présence de l'UNICEF.

170. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a salué l'initiative de l'équipe de pays des Nations Unies, visant à travailler d'une manière plus cohérente avec son gouvernement et les donateurs bilatéraux, en ajoutant toutefois que son gouvernement était déçu de ne pas avoir été choisi comme pays pilote pour l'initiative de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Son gouvernement espérait encore un descriptif de programme de pays consolidé, envisagé par le Conseil d'administration de l'UNICEF et par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP. Un groupe de délégations a indiqué souscrire à la déclaration de ce représentant et regretté que ces trois institutions n'aient pas été en mesure de donner suite à la demande expresse du Gouvernement de présenter un descriptif de programme de pays unique et intégré. Le projet de descriptif de programme de pays ne mentionnait nullement une intégration aux programmes du PNUD et du FNUAP. Le Secrétaire par intérim du Conseil d'administration a indiqué que les secrétariats s'étaient conformés aux décisions pertinentes des Conseils d'administration et de l'Assemblée générale et que, si des directives révisées étaient données soit par l'Assemblée générale par le biais de l'examen triennal complet des activités opérationnelles soit par le Conseil, le secrétariat agira en conséquence.

171. Une délégation s'est dite préoccupée par la capacité d'absorption du programme du Timor-Leste et demandé des informations sur la manière dont l'action des partenaires des Nations Unies, des ONG et des donateurs bilatéraux était coordonnée. Un autre intervenant a rendu hommage à l'UNICEF pour son action de coordination dans le secteur de l'eau et de l'assainissement et pour avoir assuré en urgence l'approvisionnement en eau de personnes déplacées en temps de crise. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF avait la capacité d'utiliser et

d'absorber les fonds de manière efficace et pouvait se prévaloir de références flatteuses concernant sa capacité à les utiliser de manière judicieuse.

L'Asie du Sud

172. La Directrice régionale a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour le Bhoutan, l'Inde, les Maldives et le Sri Lanka (E/ICEF/2007/P/L.19, E/ICEF/2007/P/L.20, E/ICEF/2007/P/L.21 et E/ICEF/2007/P/L.22).

173. Le représentant du Bhoutan a remercié l'UNICEF d'axer son action sur la santé, l'éducation et les enfants en complément des efforts du Gouvernement. Une autre délégation a souligné la nécessité de fournir de l'outillage et autres nécessaires de maintenance et de dispenser, en la matière, une formation dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. L'UNICEF devrait investir davantage dans la planification et la mise en œuvre technique de structures hydrauliques et d'assainissement pour en assurer de nouveau un usage durable.

174. La représentante de l'Inde a dit que son pays avait réalisé de grandes choses dans le domaine du développement de l'enfant, mais restait confronté à des défis divers : disparités, intégration sociale et partage des fruits du développement économique. Un autre intervenant a dit que plus de 25 % des ressources financières allouées à l'exécution de programmes de l'UNICEF sur cinq ans en Inde étaient liés à la cohérence d'action du système des Nations Unies, et le PNUAD offrait une excellente occasion de poursuivre dans cette voie. Elle s'est déclarée favorable au fait de passer de projets à des programmes et des politiques, tant au niveau des États qu'au niveau national. Une délégation a indiqué que les enseignements tirés de l'évaluation en cours du Programme de prise en charge intégrée des maladies néonatales et infantiles n'était pas pris en compte dans le descriptif de programme de pays. Il conviendrait d'examiner la conclusion de cette évaluation avant de faire passer ce programme à une plus grande échelle, et ces préoccupations devraient être examinées dans le descriptif révisé du programme de pays. D'autres questions ont été soulevées, concernant l'éradication de la poliomyélite, la nécessité de mettre davantage l'accent sur les fillettes et le modèle d'assainissement appliqué en Inde. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de traiter le problème de l'exclusion sociale, principalement dans les États les plus pauvres. L'UNICEF devrait renforcer ses partenariats avec les autres institutions et collaborer avec le Gouvernement au titre de ses programmes plutôt que d'opérer en tant qu'organisme isolé.

175. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF pour son action à Sri Lanka dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau, de l'environnement et de l'assainissement. Elles ont encouragé l'UNICEF à redoubler d'efforts dans le domaine de la protection de l'enfance, et à coopérer davantage avec les autorités gouvernementales dans ce secteur. Une délégation a rendu hommage à l'UNICEF pour sa contribution au rapport du Secrétaire général sur les enfants dans les conflits armés à Sri Lanka, mais a demandé que les conclusions de ce rapport ainsi que les recommandations du rapport du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés soient prises en compte dans le descriptif révisé de programme de pays. L'UNICEF devrait continuer de participer à l'approche sectorielle pour plaider, en matière de programmation, en faveur d'une approche fondée sur les droits, de manière à atteindre les enfants les plus marginalisés et les plus pauvres. Une autre délégation a indiqué que la question des enfants soldats devrait occuper une place plus en vue dans le programme. Un intervenant a proposé

que les stratégies transversales du Plan stratégique à moyen terme, l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et la gestion axée sur les résultats soient élaborées plus avant. Une autre délégation a demandé des renseignements concernant l'alignement des programmes sur le Plan-cadre national de la santé.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

176. Le Directeur régional a introduit les projets de descriptif de programme de pays pour Djibouti, la Jordanie et les femmes et enfants palestiniens de Jordanie, du Liban, du territoire palestinien occupé et de la République arabe syrienne (E/ICEF/2007/P/L.23, E/ICEF/2007/P/L.24 et E/ICEF/2007/P/L.25, ainsi que les programmes de courte durée pour le Liban et le Soudan (E/ICEF/2007/P/L.26 et E/ICEF/2007/P/L.27).

177. Le représentant de Djibouti a déclaré que l'enquête démographique la plus récente, démontrant les progrès accomplis dans l'amélioration des conditions de vie des enfants, avait été validée en 2006. Un autre orateur a demandé que des plans détaillés soient élaborés en vue de réduire la mortalité infantile et maternelle et les mutilations génitales féminines et d'améliorer la nutrition infantile. Le descriptif de programme de pays devrait également définir l'action et les contributions financières des autres institutions donatrices.

178. La représentante de la Jordanie a réaffirmé l'attachement de son gouvernement aux conventions internationales et déclaré qu'avec le temps et moyennant des efforts en matière d'éducation et des activités de sensibilisation, il sera possible de faire évoluer les attitudes et normes sociales à l'origine des discriminations. Elle a mentionné le fait que l'UNICEF avait récemment nommé la Reine Rania « Éminent défenseur des enfants », et réitéré l'appel de la Reine pour les enfants d'Irak. Le Gouvernement consacrait chaque année 1 milliard de dollars pour relever le défi consistant à assurer des services de base à plus de 750 000 personnes déplacées et enfants d'Irak.

179. Le représentant du Soudan a loué l'UNICEF pour son grand professionnalisme et appelé de ses vœux plus de coopération et de coordination. En réponse à une déclaration d'un délégué concernant les récents résultats positifs d'une enquête réalisée en 2006, le Directeur régional a confirmé que les chiffres seraient actualisés. Un autre intervenant a indiqué qu'une analyse de la situation sur le plan de l'égalité des sexes était nécessaire pour chaque composante de programme.

180. Le délégué de la République arabe syrienne a dit savoir gré à l'UNICEF pour ses efforts tendant à répondre aux besoins humanitaires des Irakiens et des populations palestiniennes vivant dans son pays et dans la région. Avec ses modestes ressources, le Gouvernement accueillait actuellement 1,4 million de réfugiés, dont environ 35 % d'enfants entre 5 et 8 ans.

181. Le représentant du Liban a exprimé la volonté de son pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement malgré les contretemps dus aux hostilités de 2006, qui avaient détruit les infrastructures et avaient eu des conséquences désastreuses sur les plans écologique et économique. Près de 40 % de la population ne bénéficiaient pas d'un approvisionnement suffisant en eau potable, les canalisations étant exposées de surcroît à une contamination par les eaux usées. Les secteurs de l'éducation et les soins de santé primaires, en particulier dans le sud Liban, avaient été dévastés.

182. À propos des Palestiniens vivant au Liban, il a déclaré que les attaques menées récemment contre les camps de réfugiés palestiniens avaient infligé des souffrances à plus de 27 000 Palestiniens déplacés. Il a rappelé au Conseil d'administration l'appel lancé récemment à la communauté internationale pour obtenir une assistance à hauteur de 12,7 millions de dollars en vivres essentiels et non-vivres. Le Directeur régional a déclaré que la Directrice générale avait débloqué 500 000 dollars du Fonds de programmation pour les secours d'urgence, destinés à soutenir des programmes au Liban, en coordination avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

183. Se référant au programme en faveur des femmes et enfants palestiniens vivant en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne, le représentant de la Palestine a reconnu le préjudice subi par les Palestiniens, y compris les enfants, du fait du conflit interne; cependant, le fait de le mentionner dans le même paragraphe que celui où étaient décrites les conséquences de 40 années d'occupation impliquait que les responsabilités étaient partagées à parts égales pour la difficile situation qui prévalait actuellement. Un autre intervenant a demandé plus de détails sur les formes de violence les plus courantes à l'encontre des enfants et rappelé la nécessité de considérer les différentes formes de vulnérabilité dans une perspective sexospécifique. Une délégation a demandé des éclaircissements sur le financement et la coordination entre l'UNICEF et l'UNRWA, et proposé que le programme donne des détails concernant, d'une part, l'élargissement de l'accès aux services offrant une prise en charge intégrée des maladies infantiles et, d'autre part, les plans de préparation aux situations d'urgence. Le Directeur régional a indiqué que l'UNRWA était l'organisme chef de file pour les Palestiniens et que l'UNICEF apportait son aide dans des domaines aussi spécifiques que la formation des enseignants et les écoles accueillantes pour les enfants.

184. Le Conseil d'administration a approuvé les budgets indicatifs globaux pour l'ensemble des programmes de pays et des programmes de courte durée (voir décision 2007/10, jointe en annexe). Le Président a informé le Conseil que des versions révisées des descriptifs complets de programmes de pays seront préparées, selon ce qui semblera approprié, sur la base des commentaires qui avaient été formulés, et affichées sur le site Web de l'UNICEF au cours des six semaines de la session. Les documents seront approuvés par le Conseil à la première session ordinaire de 2008 selon la procédure d'approbation tacite, sauf si cinq membres au moins avaient informé le secrétariat par écrit de leur intention d'examiner un programme de pays particulier.

b) Recommandation concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de ressources autres que les ressources ordinaires

185. La recommandation (E/ICEF/2007/P/L.28) a été présentée par le Directeur de la Division des programmes et approuvée sans commentaire. (Voir décision 2007/11, jointe en annexe).

H. Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour la lutte contre le sida intéressant l'UNICEF : rapport oral

186. Le rapport a été présenté par le Conseiller principal pour la lutte contre le VIH/sida. Elle a indiqué que même si l'on avait accompli des progrès variables dans l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale, il y avait des exemples concrets où l'UNICEF avait pris ses responsabilités au titre desdites recommandations. Celles-ci avaient été approuvées à une date relativement récente, de sorte qu'il était encore trop tôt pour en attendre des effets majeurs au niveau national.

187. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le document d'information indiquant, dans ses grandes lignes, le suivi assuré par l'UNICEF vis-à-vis de la Division technique du travail de l'ONUSIDA; la création d'équipes conjointes des Nations Unies pour la lutte contre le sida au niveau national; les progrès réalisés pour débloquer les goulets d'étranglement qui entravent la gestion des achats et approvisionnements; et les travaux concernant l'Équipe mondiale d'appui à la recherche et à la mise en œuvre de solutions. Elles ont indiqué vouloir continuer d'apporter leur soutien au cadre stratégique « Unis pour les enfants, unis contre le sida » et souligné l'importance d'une approche intégrée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Même si des progrès étaient accomplis dans le domaine de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, il restait encore beaucoup à faire. Il fallait apporter une réponse globale, comprenant des services d'hygiène sexuelle et de santé procréative pour les couples séropositifs. Des intervenants ont souligné la nécessité d'une programmation conjointe au niveau national et manifesté leur intérêt pour les mises à jour qui seront effectuées en matière d'harmonisation, également au niveau national. Une demande spécifique a porté sur l'expérience de l'UNICEF avec les équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, sur la manière dont la collaboration interinstitutionnelle était prise en compte dans les systèmes de suivi du comportement du personnel et sur la question de savoir quelles mesures spécifiques étaient prises pour promouvoir une plus grande harmonisation et un meilleur alignement par le biais de la programmation conjointe, notamment l'harmonisation des principes et règles applicables et la normalisation des frais généraux.

I. Présentation harmonisée de la budgétisation axée sur les résultats pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF : rapport oral

188. Cette présentation a été faite par le Directeur adjoint de la Division de la gestion financière et administrative. Le document d'information, comprenant un modèle de budget d'appui biennal dans la présentation proposée, avait été élaboré conjointement avec le PNUD et le FNUAP.

189. Les délégations ont déclaré approuver le principe de la budgétisation axée sur les résultats et accueilli favorablement la proposition visant à présenter le budget d'appui biennal sous une forme « axée sur les résultats » pour la période biennale 2008-2009. Des orateurs ont souligné les avantages qu'il y avait à adopter une

présentation axée sur les résultats, et notamment à centrer l'attention sur les résultats plutôt que sur les ressources engagées et à promouvoir une responsabilisation accrue et une plus grande transparence dans l'utilisation des ressources pour obtenir des résultats et assurer une gestion budgétaire plus efficace. On a reconnu que l'introduction d'une budgétisation axée sur les résultats était une tâche particulièrement difficile et que plusieurs gouvernements l'avaient adoptée progressivement. L'UNICEF devrait continuer de renforcer progressivement sa gestion et sa budgétisation axées sur les résultats et de resserrer les liens entre les résultats de la gestion et le Plan stratégique à moyen terme. Des éclaircissements ont été demandés sur les rapports à présenter, sur les effets liés à l'évolution des ressources allouées aux programmes de pays et sur la pratique de recouvrement des coûts. Une délégation a indiqué que le passage à la budgétisation axée sur les résultats ne devait pas affecter les allocations de ressources aux pays bénéficiaires. Un autre intervenant a insisté sur la nécessité d'assurer un niveau de détail suffisant dans la présentation « axée sur les résultats » du budget d'appui biennal afin de favoriser des processus décisionnels rationnels.

190. Le Directeur général adjoint a déclaré que la présentation de la budgétisation axée sur les résultats avait déjà été appliquée pour des ressources de programme; chaque descriptif de programme de pays présentait un tableau de résultats montrant les liens entre les ressources affectées et les résultats obtenus et était approuvé individuellement par le Conseil d'administration. Le budget d'appui biennal représentait une faible part des ressources globales et ne couvrait que les fonctions essentielles d'appui aux activités opérationnelles de l'Organisation, à tous les échelons. La présentation de la budgétisation axée sur les résultats permettrait de relier plus clairement les fonctions financées par le budget d'appui biennal à l'exécution effective des programmes et au Plan stratégique à moyen terme. L'introduction de la budgétisation axée sur les résultats pour le budget d'appui biennal n'affecterait pas les allocations aux programmes prélevées sur les ressources ordinaires, ces allocations restant fondées sur la formule approuvée par le Conseil d'administration. Le recouvrement des coûts par d'autres sources figurait parmi les ressources brutes présentées dans le budget d'appui biennal et utilisées pour appuyer l'ensemble de la structure de gestion. Le budget net, après déduction des recouvrements, était financé par prélèvement sur les ressources ordinaires. L'UNICEF continuera de rendre compte des résultats à travers le rapport annuel de la Directrice générale.

191. Le Conseil a adopté la décision orale suivante :

Le Conseil d'administration rappelle sa décision de 2006/2 et prend note de la présentation révisée du budget d'appui biennal telle qu'elle est proposée dans le document informel présentant le modèle de budget, et demande à la Directrice générale de soumettre un avant-projet de budget d'appui biennal fondé sur les informations disponibles, avec la présentation axée sur les résultats, pour examen par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2007.

J. Rapports des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP et des conseils d'administration de l'UNICEF et du PAM sur la visite commune sur le terrain qu'ils ont effectuée au Libéria

192. Le rapport sur la visite commune sur le terrain (E/ICEF/2007/CRP.7), auquel était jointe une vidéo, a été établi dans le contexte d'une session de réflexion spéciale sur le Libéria, concernant notamment les possibilités existant dans ce pays et les défis auxquels il est confronté dans ses efforts pour passer de la phase de consolidation de la paix en période d'après-conflit, suivie d'une phase de reconstruction, à une phase de développement durable. Les intervenants étaient M^{me} Paulette Bethel, Représentante permanente des Bahamas auprès des Nations Unies et Chef d'équipe pour la visite de commune sur le terrain; M. Toga Macintosh, Ministre de la planification du Libéria; M. Jordan Ryan, Coordonnateur résident des Nations Unies au Libéria et Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; M. Oscar A. Avalle, Représentant spécial par intérim de la Banque mondiale auprès des Nations Unies, et M. Nathaniel Barnes, Représentant permanent de la République du Libéria auprès des Nations Unies. Étaient également présents à la session des membres du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

193. Le rapport a été présenté par M^{me} l'Ambassadrice Bethel, qui a indiqué que la visite avait été une expérience enrichissante et instructive. Elle et d'autres intervenants ont souligné les diverses réalisations du pays, notamment dans le domaine de l'éducation et de la vaccination, mais aussi en ce qui concerne l'élaboration du Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Les organismes des Nations Unies ont également fait des progrès considérables pour être « unis dans l'action », même s'il restait encore beaucoup à faire sur le plan de la cohérence d'action entre eux. Les intervenants ont dit qu'une assistance était requise de toute urgence pour les améliorations que le pays se proposait d'apporter dans le domaine des services et des infrastructures, de la gouvernance juridique et judiciaire, du renforcement des partenariats et de la collecte de données, y compris pour réaliser le recensement national qui était prévu. Ce soutien était d'une importance capitale, compte tenu du retrait prochain de la Mission des Nations Unies au Libéria. La priorité stratégique consistait à assurer l'autonomie de ce pays.

194. Des délégations se sont fait l'écho de nombre de ces préoccupations dans le débat qui a suivi. Un intervenant a déclaré que sa délégation était impressionnée par l'ampleur des défis auxquels le Libéria était confronté, et plusieurs autres ont appelé à des financements immédiats et substantiels pour ce pays. Plusieurs orateurs ont relevé que des progrès importants avaient été réalisés, notamment grâce à la démarche « unis dans l'action ». Presque toutes les interventions ont souligné la nécessité d'une plus grande harmonisation entre les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires. Des appels ont également été lancés en faveur d'un renforcement des capacités nationales pour répondre aux demandes sociales et en faveur d'un allègement de la dette.

K. Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel

195. Le Président de l'Association mondiale du personnel a rendu hommage aux près de 10 000 membres du personnel de l'UNICEF de par le monde pour leur dévouement, précisant que les questions qui importaient le plus au personnel étaient la cohérence des Nations Unies et l'étude de la structure administrative de l'UNICEF. Le personnel soutenait fermement la quête de cohérence d'action des Nations Unies, mais craignait que l'UNICEF ne perde son identité et sa spécificité. Le personnel approuvait les principaux objectifs de l'étude et continuerait d'appuyer et suivre les orientations données par la direction aussi longtemps qu'il aura la conviction que l'intégrité de l'Organisation est préservée et que les activités d'assistance et de plaidoyer déployées par l'UNICEF ne sont pas compromises.

L. Questions diverses

Programme de travail pour la deuxième session ordinaire

196. Le Secrétaire par intérim du Conseil d'administration a fait le point de l'ordre du jour pour la deuxième session ordinaire, prévue pour la période du 5 au 7 septembre 2007, notant au passage l'ajout de deux points, demandé par le Conseil à la présente session, à savoir un rapport sur l'étude de la structure administrative et un avant-projet de budget d'appui biennal avec une présentation axée sur les résultats.

Préparatifs en prévision de la commémoration de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

197. Le Directeur général adjoint, Kul Gautam, a rendu compte des préparatifs en prévision du débat plénier de haut niveau commémoratif, qui se tiendra les 11 et 12 décembre 2007. Notant l'enthousiasme manifesté pour ce débat, il a déclaré que 99 pays avaient déjà fait parvenir leurs rapports périodiques nationaux sur le thème « Un monde digne des enfants +5 », qui seront finalement incorporés dans un grand rapport sur les progrès accomplis en faveur des enfants. Un projet de résolution pour définir des arrangements spécifiques pour cette réunion était à l'examen.

M. Déclarations finales par la Directrice générale et le Président

198. La Directrice générale a indiqué que la dynamique requise pour obtenir de meilleurs résultats était à rechercher au cœur même des débats à la session annuelle et des programmes épaulés par l'UNICEF. On avait pu se rendre compte qu'elle avait mis davantage l'accent sur les résultats dans son rapport annuel sur la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme ainsi que dans le document statistique qui y était joint, une pratique qui serait poursuivie à l'avenir.

199. Le débat sur le Libéria avait fait ressortir l'importance de l'action menée par les Nations Unies et l'UNICEF dans un pays se trouvant dans une situation d'après-conflit, et l'UNICEF et ses partenaires continueront de soutenir ce pays. La nouvelle stratégie en matière d'éducation, qui met l'accent sur la qualité et sur l'éducation des filles, serait mise à l'essai dans des pays comme le Libéria. L'adoption de

l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants était également appréciée, la nutrition occupant une place de premier plan dans les activités de l'UNICEF. Dans le domaine de la protection, elle a pris note de nombreuses initiatives de l'UNICEF, notamment son appui à la démobilisation des enfants anciennement associés à des groupes armés.

200. S'agissant du récent rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations menées par les Nations Unies en République populaire démocratique de Corée, elle a dit avoir identifié seulement deux éléments concernant l'UNICEF. Pour améliorer ses activités opérationnelles, UNICEF, de concert avec d'autres organismes, avait récemment adopté la monnaie locale. La Directrice générale a indiqué que l'UNICEF suivrait les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

201. Elle a rendu hommage à Ado Vaher, Secrétaire par intérim du Conseil d'administration et Directeur aux affaires relatives aux Nations Unies à l'UNICEF, entré au service de l'Organisation en 1990 et sur le point de partir à la retraite au mois d'août, en indiquant qu'il avait accompli un « travail remarquable ».

202. Le Président a clôturé la session en disant qu'elle avait bénéficié d'un degré élevé de coopération et de participation de la part des délégations, ajoutant qu'il espérait qu'il en serait de même à l'avenir afin que le Conseil puisse continuer de donner ses orientations stratégiques à l'UNICEF.

Partie III

Deuxième session ordinaire de 2007

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 5 au 7 septembre 2007**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

203. Le Président du Conseil d'administration a ouvert la session en se félicitant du rôle directeur et catalyseur de l'UNICEF dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, l'acquisition et la diffusion de connaissances, l'adoption de politiques en faveur des enfants.

204. Dans ses observations liminaires, la Directrice générale a mentionné l'engagement de l'UNICEF dans plusieurs partenariats vitaux contribuant à mobiliser l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, à améliorer les résultats obtenus dans le domaine de la santé dans les pays en développement, et à promouvoir l'inclusion dans les sports. Elle a souligné qu'il était nécessaire de se procurer des données crédibles, notamment au moyen d'enquêtes plus fréquentes portant sur des indicateurs multiples. Elle a noté la publication prévue avant la session plénière de l'Assemblée générale sur la question, en décembre 2007, du rapport consacré aux progrès réalisés par les États dans la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action ayant pour thème *Un monde digne des enfants*. Elle a également annoncé la nomination à plusieurs postes de hauts fonctionnaires de M^{me} Sigrid Kaag, Directrice régionale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord; M. Daniel Toole, Directeur régional pour l'Asie du Sud, M^{me} Cecilia Lotse, Directrice affectée aux questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales, M. Stefan Zutt, Directeur pour les technologies de l'information, et M^{me} Kirsi Madi, Secrétaire du Conseil d'administration.

B. Adoption de l'ordre du jour

205. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux pour la session (E/ICEF/2007/13 et Corr.1).

206. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, la Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que des pouvoirs avaient été présentés par 40 observateurs et délégations.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Propositions de coopération aux programmes de l'UNICEF

Approbation des descriptifs de programmes examinés à la session annuelle de 2007

207. Le Président a déclaré que conformément aux décisions 2002/4 et 2006/19, le Conseil d'administration s'était penché sur la question des projets de descriptifs de programmes et avait approuvé les budgets indicatifs de 18 programmes de pays à la session annuelle de 2007. Les projets de descriptifs de programmes pour la durée complète des programmes ont été révisés, compte tenu, le cas échéant, des observations formulées par les délégations au cours de la session. Les descriptifs de projets révisés ont été affichés sur le site Web de l'UNICEF dans les six semaines suivant la session. Ils devront être approuvés sans opposition, à moins que cinq membres n'informent le secrétariat qu'ils souhaitent soumettre un programme de pays à l'examen du Conseil. Le Président a été informé qu'aucune demande à cet effet n'avait été formulée.

208. Ainsi, les programmes de pays ont été approuvés pour les pays suivants : Bhoutan, Bolivie, Cameroun, programme multinational des Caraïbes de l'Est, Comores, Cuba, Djibouti, Guinée-Bissau, Inde, Jordanie, Maldives, Malawi, Malaisie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Sri Lanka, de même que pour les femmes et les enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé.

Projets de descriptifs de programmes de pays

209. Le Directeur de la Division des programmes a donné un bref aperçu de 17 descriptifs de programmes et d'un programme sous-régional financé à l'aide de ressources autres que les ressources ordinaires, soumis à la présente session. Le Président a ensuite examiné le processus d'approbation des descriptifs de programmes (voir par. 208).

Afrique de l'Est et Afrique australe

210. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptifs de programmes du Lesotho, de Madagascar, du Rwanda et de la Somalie ainsi que le programme de courte durée du Botswana (E/ICEF/2007/P/L.36 à P/L.40).

211. Le représentant du Lesotho a déclaré que le pays souffrait des effets conjugués de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et du VIH/sida, et a fait observer que le Gouvernement avait demandé l'aide de la communauté internationale eu égard à l'état d'urgence en matière de sécurité alimentaire. Outre les mesures prises en faveur d'une meilleure sécurité alimentaire, le Gouvernement s'est concentré sur la mortalité maternelle et la protection sociale et sur les cadres juridiques, notamment ceux qui sont axés sur les enfants atteints du VIH/sida. Des améliorations ont été constatées en ce qui concerne le récent système national informatisé d'enregistrement des naissances, qui comporte l'enregistrement des orphelins.

212. La représentante du Botswana a relevé l'appréciable appui technique fourni par l'UNICEF à la protection, à la survie et au développement de l'enfant. Elle a mentionné la réalisation effective des objectifs nationaux relatifs à la prévention de la

transmission du VIH de la mère à l'enfant, grâce à des consultations et des dépistages prénatals systématiques, ainsi que des objectifs concernant l'inscription scolaire des orphelins et d'autres enfants vulnérables (OEV). Ainsi qu'il ressort de l'examen à mi-parcours, un appui accru est nécessaire pour les enfants les plus vulnérables, les adolescents et les femmes, notamment celles qui sont atteintes du VIH/sida.

213. Le représentant du Rwanda a déclaré que malgré les quelques progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, on a encore besoin d'aide pour résoudre les problèmes complexes causés par le VIH/sida et le génocide qui a eu lieu, surtout en ce qui concerne les OEV, les jeunes et les chômeurs. En tant que pays à la tête de l'initiative d'unité d'action des Nations Unies, le Rwanda tient à ce qu'elle soit menée à bien et note que les priorités de l'UNICEF à l'égard des enfants ont été intégrées dans le nouveau cadre définissant les objectifs et le rôle des organismes des Nations Unies. L'éducation pour tous les enfants rwandais est l'un des éléments fondamentaux sur lesquels reposent les futurs progrès.

214. Plusieurs délégations ont noté le succès de l'initiative d'unité d'action des Nations Unies au Rwanda et souhaiteraient que tous les organismes des Nations Unies adoptent la même présentation de descriptifs de programmes. On a également demandé davantage de précisions sur l'allocation des ressources au niveau local.

215. Le représentant de la Somalie a fait valoir qu'il était indispensable, après le conflit, de poursuivre le dialogue avec les partenaires ainsi que les activités de reconstruction et de relèvement après plus d'une décennie d'affrontements. La coopération avec l'UNICEF aidera à répondre aux quatre besoins fondamentaux des enfants : santé, éducation, égalité et protection, et permettra aussi de réduire la mortalité maternelle et la malnutrition des enfants, qui sont des questions critiques.

216. D'autres orateurs s'exprimant à propos du descriptif de projet de la Somalie ont noté la bonne coordination, la qualité et la clarté de l'analyse, et la collaboration des donateurs, en particulier dans le plan de transition des Nations Unies pour la Somalie. Il conviendrait d'insister davantage sur le renforcement des capacités du Gouvernement en ce qui concerne la protection de l'enfance et les mutilations génitales des femmes. Plusieurs délégations ont abordé la question du passage de la phase humanitaire à celle de développement dans ce pays. On a besoin de renseignements complémentaires sur les capacités de l'UNICEF en sa qualité de pilote dans les interventions multisectorielles par opposition à ses capacités d'agent d'exécution au niveau national.

217. Le représentant de Madagascar a évoqué divers plans récents entrepris avec plusieurs partenaires pour revitaliser l'action en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir, le Plan d'action Madagascar et les initiatives de réforme. On se tournera en priorité vers certaines situations critiques telles que la mortalité maternelle et infantile due au paludisme, à la pneumonie, à la diarrhée et à la malnutrition. L'assistance technique de l'UNICEF a été encouragée pour améliorer les données relatives à la santé et la planification du programme de pays. Une autre délégation a demandé des éclaircissements sur la notion de faible capacité d'absorption.

218. Tous les orateurs ont félicité l'UNICEF pour son assistance technique et ses efforts concertés qui ont contribué à la bonne qualité des documents.

219. Répondant aux points soulevés au sujet de la Somalie, le Directeur régional a déclaré que l'UNICEF était prête à installer une présence permanente à Mogadishu et qu'elle passerait à l'acte dès que la situation en matière de sécurité le permettrait.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

220. Le Conseil était saisi de projets de descriptifs de programmes concernant la République démocratique du Congo (E/ICEF/2007/P/L.41), la Guinée équatoriale (E/ICEF/2007/P/L.6), le Libéria (E/ICEF/2007/P/L.42) et le Togo (E/ICEF/2007/P/L.43). Ces documents ont été présentés par la Directrice régionale.

221. Le représentant de la République démocratique du Congo a souligné les nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les enfants de ce pays en raison du conflit armé, des crises socioéconomiques et de l'instabilité politique qui a prévalu ces dernières années. Il a insisté sur les obstacles qui se dressent dans les domaines du désarmement, de la démobilisation, de la réadaptation et de la réinsertion des enfants dans la société civile, ainsi que sur les diverses mesures prises par le Gouvernement pour les surmonter. Il a fait valoir en outre le rôle critique des partenaires internationaux au service des efforts nationaux, et mis l'accent sur l'importance de l'adoption d'un cadre de coopération élargi allouant au pays plus de 90 % de l'aide publique au développement, afin de mieux coordonner les interventions des donateurs et d'assurer une plus grande efficacité aux activités de développement.

222. Le représentant du Libéria a fait valoir que le pays sortait d'une phase de secours et s'engageait maintenant dans la phase critique de reconstruction et de développement, ce qui allait naturellement demander une vigilante attention de la part de la communauté internationale. Il a mis l'accent sur les efforts du Gouvernement libérien dans la réduction de la pauvreté. Des solutions concrètes sont indispensables si l'on veut s'attaquer aux problèmes que représentent le chômage massif, la pauvreté, la prestation de services sociaux, le maintien d'une autorité gouvernementale dans l'ensemble du pays, et la reconstruction d'infrastructures de base. La réalisation de progrès dans ces domaines est une condition indispensable à l'instauration d'une paix durable, de la stabilité et du développement.

223. La représentante du Togo a noté les récents progrès accomplis dans le secteur social, y compris l'éradication des maladies comme le tétanos et la polio; la réduction du taux de prévalence du VIH qui est passé de 6 % en 2002 à 3,2 % actuellement; une augmentation du taux d'inscription scolaire qui devrait atteindre 74 %, et une amélioration de la parité hommes/femmes. Elle espère que les élections législatives qui approchent encourageront les donateurs à relancer l'aide publique au développement interrompue durant les années 90.

224. Trois orateurs se sont prononcés sur le projet de descriptif de programme de la République démocratique du Congo, notant le rapport de ce programme avec la situation d'après crise où se trouve le pays. L'un des orateurs a demandé des précisions sur les groupes et les régions visés par le programme, sur les mesures concrètes envisagées pour atteindre les objectifs, et sur les activités spécifiques du programme, ainsi que sur les partenariats, en particulier, le partenariat avec Caritas et avec certaines églises, qui dirigent plus de la moitié des écoles du pays. Le descriptif du programme de pays pourrait comporter une analyse des risques liés à des facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs.

225. Un autre orateur a fait valoir les plans « ambitieux » visant à accroître l'inscription scolaire et les taux d'élèves allant jusqu'au bout de leurs études, et la double stratégie de l'UNICEF tendant à appuyer le secteur de l'enseignement à différents niveaux (national, provincial et local) tout en participant activement aux réformes sectorielles et au niveau mondial. Il a encouragé l'UNICEF à se montrer plus énergique dans l'harmonisation et la coordination de l'action des donateurs.

226. Le troisième orateur a encouragé l'UNICEF à accentuer la décentralisation et à traiter avec les responsables des provinces et de la société civile. Il s'est interrogé sur le bien-fondé d'une intervention sélective du programme par zones, pensant que cette approche risquait de créer des déséquilibres entre les régions. Il a en outre encouragé l'UNICEF à œuvrer en synergie avec d'autres organismes des Nations Unies.

227. Un intervenant a signalé que depuis février 2005 son pays avait fourni à l'Afrique 9,5 millions de moustiquaires traitées, ce qui va permettre d'atteindre l'objectif de 10 millions en décembre 2007. Son pays s'est également engagé dans l'éradication de la polio, fournissant un appui spécialement au Nigéria pour la période 2007-2008. S'agissant de l'aide reçue, il a encouragé l'UNICEF à mettre en relief, comme il convient, le rôle des donateurs.

228. Dans sa réponse, la Directrice régionale a souligné que l'UNICEF était déterminé à promouvoir la coordination parmi les donateurs en République démocratique du Congo. Elle a en outre déclaré qu'il serait répondu dans le plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays aux questions spécifiquement posées à propos du descriptif de programme de pays. Étant donné que l'UNICEF ne peut appuyer les prestations de services sur l'ensemble du territoire, il a fallu choisir des zones particulières essentiellement sur la base de la vulnérabilité des enfants. L'UNICEF a collaboré étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies en tenant compte de la décentralisation.

Les Amériques et les Caraïbes

229. Le Directeur régional a présenté les projets de descriptifs de programmes de pays pour la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, le Nicaragua et a présenté également le programme sous-régional PROINCLUSION financé par prélèvements sur les ressources autres que les ressources ordinaires, ainsi que deux programmes de courte durée pour Haïti et la République bolivarienne du Venezuela (E/ICEF/2007/P/L.44 à P/L.50).

230. La représentante de la Colombie a noté que des politiques nouvelles et des plans nationaux nouveaux – tels que la nouvelle loi relative aux enfants et aux adolescents – offraient de meilleures possibilités d'assurer les droits des enfants. Le programme de pays signé avec le PNUAD, et la majorité de ses stratégies rejoignent celles du Plan national de développement et le Programme décennal pour les enfants. Elle a encouragé l'UNICEF à appuyer l'application des politiques nationales et des initiatives prises en faveur des enfants, et à édifier une capacité nationale. Il importe de créer un mécanisme commun pour examiner et réorienter le programme de pays et veiller à une coordination transparente entre l'UNICEF et divers niveaux de l'administration publique. L'attribution de rangs de priorité à divers départements et régions ne doit pas se faire au détriment d'autres zones dans le besoin. Alors que le descriptif de programme de pays comportait la plupart des observations des gouvernements, plusieurs rectifications seront proposées dans l'examen à mi-parcours s'agissant des résultats et expériences préalables, des

récentes évolutions institutionnelles et de la mise en œuvre, des nouveaux protagonistes et de la mobilisation des ressources.

231. Un autre orateur s'est félicité des quatre priorités inscrites dans le projet de descriptif de programme de la Colombie, recommandant que des informations complémentaires soient fournies sur le suivi et l'évaluation. Une coordination suivie entre les divers acteurs, tant à l'intérieur qu'en dehors du système des Nations Unies, est essentielle pour l'action humanitaire, y compris la protection. En élargissant sa présence sur le terrain en Colombie, l'UNICEF devrait consulter et collaborer avec d'autres acteurs humanitaires déjà bien décentralisés en Colombie, comme le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le HCR et le PAM.

232. Le Directeur régional a répondu que l'élargissement de la présence sur le terrain n'était non seulement coordonné avec ces organismes et avec les responsables mais avait été également recommandé par l'équipe de pays des Nations Unies.

233. Mettant l'accent sur l'alarmante condition des femmes et des enfants haïtiens, exposée dans le descriptif de programme de son pays, la représentante d'Haïti a exprimé l'espoir que les États s'unissent à l'UNICEF pour appuyer le projet *Un monde digne des enfants*. Malgré des indicateurs stagnants et l'instabilité politique des dernières décennies, le Gouvernement haïtien, de concert avec l'UNICEF, a réussi à obtenir quelques résultats positifs (tels que l'accroissement du taux de vaccination et la réduction de la mortalité infantile et juvénile) mais il reste encore beaucoup de problèmes à surmonter. Le faible taux de fréquentation scolaire et d'alphabétisation sont pour l'État des causes de préoccupation et il a par conséquent pris un certain nombre de mesures pour donner à tous les étudiants les mêmes chances de succès. Il s'agit par exemple de programmes de cantines scolaires, de distribution et de subvention de fournitures et de matériel scolaires, ainsi que la remise en état des écoles, tenant compte des enfants handicapés.

234. Un autre orateur s'est enquis de l'état d'avancement de la stratégie de réduction de la pauvreté en Haïti. Se référant au projet de descriptif de programme où il est mentionné que l'UNICEF s'était chargé de fournir le matériel de base et de pourvoir à d'autres approvisionnements, ce qui l'avait amené à recruter du personnel supplémentaire sur le plan international, l'intervenant a tenu à préciser que pour son gouvernement il ne pouvait s'agir que d'une mesure temporaire. Des renseignements complémentaires ont été demandés sur la manière dont l'approche harmonisée concernant l'aide en matière de trésorerie serait concrétisée et quelle serait son incidence sur la gestion du programme.

235. Le représentant du Costa Rica a réaffirmé que son pays était déterminé à améliorer la qualité de vie des enfants et des adolescents. Le descriptif de programme reflète l'alliance stratégique inscrite dans les priorités du Gouvernement pour appuyer les objectifs du Millénaire pour le développement et de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le plan de développement du Costa Rica se concentre en partie sur les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants vulnérables et socialement exclus. Les pouvoirs publics s'emploient à améliorer les services d'éducation et de santé, visant notamment à réduire la mortalité maternelle et la malnutrition. Le pays ne peut se passer de l'aide internationale pour réduire les taux de pauvreté et l'inégalité, et pourtant le Costa Rica a été exclu de la liste des pays ayant droit à bénéficier de l'aide publique au développement et des programmes de remise de la dette.

236. La représentante du Mexique a réaffirmé que le Gouvernement mexicain n'épargnerait aucun effort pour que tous les enfants puissent grandir en bonne santé, être protégés, développer leur potentiel, et exercer tous leurs droits, autant d'objectifs inscrits dans le Plan national de développement. Elle a félicité l'UNICEF de soutenir le Gouvernement dans sa tentative d'améliorer l'accès à l'éducation et aux services de santé pour assurer aux enfants une meilleure protection contre la violence, la maltraitance et l'exploitation. Elle a également rendu hommage à l'appui qu'apporte l'UNICEF à la promotion du dialogue social concernant la justice et les droits de l'enfant. Le programme de politique publique de l'UNICEF a conduit à établir un indicateur des droits des enfants mexicains et a contribué à faire davantage respecter les droits des enfants grâce à des campagnes d'information et à des réformes législatives. Elle s'est en outre félicitée des résultats de la stratégie visant à la scolarisation de tous les enfants, ainsi que des activités prévues dans le descriptif de programme, portant sur la protection de l'enfant et de l'objectif de doter l'État des moyens de lutter contre les inégalités.

237. Le représentant de l'Argentine a déclaré que l'UNICEF avait établi une efficace collaboration avec le Gouvernement en vue d'aboutir à une meilleure conception des politiques relatives aux enfants et aux adolescents. L'UNICEF se trouve dans une position unique pour promouvoir les droits de l'enfant. En tant que pays à revenu moyen, l'Argentine a besoin d'appui et de coopération technique pour remédier aux inégalités sociales et économiques. Dans les pays à revenu moyen, l'activité de l'UNICEF n'est pas toujours facile à mesurer et devrait s'inspirer de principes comportant notamment des approches axées sur les droits et l'égalité entre hommes et femmes. La coopération Sud-Sud est importante et l'Argentine souhaite collaborer étroitement avec l'UNICEF ainsi qu'avec d'autres organismes au programme sous-régional PROINCLUSION.

238. Le Directeur régional a confirmé que l'UNICEF allait bientôt conclure avec l'Argentine un accord sur la coopération Sud-Sud, accord riche en potentialités à partager.

239. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le descriptif de programme du Nicaragua, se déclarant satisfaites de ce qu'il s'aligne sur des priorités nationales, régionales et locales mises en évidence dans le contexte du PNUAD, opération qui s'est déroulée avec l'active participation des acteurs et donateurs locaux, et se fondait sur les programmes nationaux de développement. Un orateur a demandé à ce que le rapport existant entre les priorités inscrites dans les descriptifs de programme de pays et les réalités politiques et sociales du Nicaragua soient plus clairement indiqués. Un autre orateur a demandé à ce que l'analyse de la situation exposée dans le descriptif de programme de pays donne davantage de renseignements sur les droits des femmes en matière de santé reproductive et sexuelle, et leur relation avec la mortalité infantile et juvénile. On a fait observer en outre qu'alors que l'UNICEF était signataire du code de conduite, elle ne faisait pas partie du mécanisme commun de financement de l'exécution des programmes.

240. Un autre orateur a recommandé que les objectifs et priorités de la rubrique « savoir, recherche et plaidoyer » soient plus précis et a demandé des renseignements sur le désengagement de l'UNICEF dans des domaines ne relevant pas de son principal mandat.

241. S'agissant des approches sectorielles, certains orateurs ont loué l'UNICEF pour son rôle pilote dans le domaine de l'éducation au niveau sectoriel, et encouragé

un rôle similaire dans le secteur de l'eau et de l'assainissement; ils ont en outre demandé des renseignements sur le rôle de l'UNICEF en matière de financement et sur ses efforts pour éviter les processus parallèles.

242. Le Directeur régional a fait observer que la principale difficulté rencontrée dans les approches sectorielles était l'insuffisance de l'investissement; l'UNICEF a évité de créer des actions concomitantes et l'on pourrait se concerter davantage sur la contribution de l'UNICEF au processus de l'approche sectorielle compte tenu des ressources disponibles.

243. Les délégations ont par ailleurs encouragé l'UNICEF à renforcer la coordination avec le FNUAP, notamment en ce qui concerne le VIH/sida, l'éducation et la santé. Le haut niveau de cohérence et de cohésion réalisé par les organismes devrait apparaître dans les descriptifs de programmes de pays de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, qui auraient dû être présentés par les trois organismes simultanément à leurs réunions respectives de conseil d'administration. Le Directeur régional a répondu que le manque de synchronisation entre les descriptifs de programmes de pays tenait aux procédures administratives internes des organisations et à leur calendrier plutôt qu'à l'absence de coordination interinstitutions.

244. La représentante du Chili dit que la réalisation des objectifs 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement était une priorité pour le Gouvernement chilien et devrait recevoir une attention accrue. En réponse à la question sur la coopération Sud-Sud, le Directeur régional a cité plusieurs exemples de succès : au Paraguay, la coopération relative au VIH/sida; la mise en commun du traitement du VIH/sida avec le Brésil; et l'accord récemment signé entre le Paraguay et le Chili sur l'enregistrement des naissances, conclu dans le contexte du partenariat entre la Banque interaméricaine de données statistiques, l'Organisation des États américains, le Plan international et l'UNICEF pour propager l'enregistrement des naissances dans la région d'ici à 2015. On espère qu'un accord sur la coopération Sud-Sud sera conclu avec le Chili.

245. Répondant à une question sur la coordination entre l'UNICEF et l'OMS et certaines fondations privées, le Directeur régional dit que l'intense collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé portait entre autres sur une campagne de vaccination axée spécialement sur les enfants autochtones, et qui avait touché plus de 50 millions de personnes. Cette collaboration a eu lieu dans le cadre de la Fondation Clinton, notamment en ce qui concerne le VIH/sida.

Asie de l'Est et Pacifique

246. Le projet de descriptif de programme pour le programme plurinational des pays insulaires du Pacifique – document E/ICEF/2007/P/L.51 – a été présenté par la Directrice régionale.

247. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom du Groupe du Forum du Pacifique, a demandé que soit substantiellement augmenté le montant des ressources ordinaires pour le Pacifique. Il a fait observer qu'une harmonisation entre les donateurs et les organismes des Nations Unies était critique si l'on voulait assurer l'efficacité de l'aide. Rappelant l'urgente nécessité d'une amélioration de la coordination et de la programmation conjointe, il a encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec d'autres organismes du système afin d'assurer l'unité d'action des Nations Unies dans la région du Pacifique. L'élaboration du plan

d'action quinquennal conjoint pour la mise en œuvre des programmes de pays visant à l'amélioration du suivi, de l'évaluation et de la gestion des programmes a été bien accueillie. Il a invité l'UNICEF à s'engager plus activement dans : a) les orientations politiques préliminaires et le plaidoyer, et b) l'approche sectorielle à la santé et à l'éducation dans les pays du Pacifique. S'agissant du plan de l'UNICEF pour établir un réseau d'analystes pour la région du Pacifique, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a exprimé l'espoir que plusieurs d'entre eux seront originaires de la région du Pacifique.

248. Une autre délégation a encouragé l'UNICEF à entretenir un dialogue et une coopération plus dynamiques avec les pays donateurs bilatéraux de la région.

249. La Directrice régionale a répondu que le réseau d'analystes et d'experts pour la région du Pacifique serait constitué de spécialistes de la région. L'UNICEF assurera à l'échelon national, avec les organismes bilatéraux, le suivi en matière de renforcement de la coopération.

Asie du Sud

250. L'ancienne Directrice régionale pour l'Asie du Sud a présenté le projet de descriptif de programme pour le Népal, publié sous la cote E/ICEF/2007/P/L.52.

251. Le représentant du Népal dit que le programme de pays correspondait bien aux priorités nationales et qu'il aiderait son pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

252. Plusieurs délégations se sont déclarées en faveur d'une approche décentralisée en ce qui concerne les activités touchant les enfants et les femmes et l'engagement de l'UNICEF dans le secteur de l'éducation. Elles ont également accueilli favorablement l'importance attachée aux groupes marginaux et à la réduction des inégalités comme moyen d'encourager le processus de paix et de développement social.

253. D'autres délégations ont recommandé d'encourager l'engagement de l'UNICEF envers le processus sectoriel et que le secteur de l'eau et de l'assainissement donne priorité aux enfants; que la malnutrition soit prise en compte dans la composante consacrée à la santé et à la nutrition; que l'on accorde une attention accrue à la gestion, au suivi et à l'évaluation des programmes; et que le renforcement des capacités soit appuyé à l'échelon du district.

254. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que les programmes de pays concernant le Népal et le Sri Lanka tenaient compte de la question des enfants soldats. Elles ont salué les efforts conjoints visant à mettre en place une stratégie nationale pour la démobilisation, le retour et la réinsertion sociale des enfants soldats au Népal, et ont insisté sur la nécessité de sa mise en œuvre. Par ailleurs, les questions relatives au travail des enfants, à la disparité entre les sexes et aux enfants handicapés devraient être abordées en détail dans les programmes de pays du Népal et de Sri Lanka. Une délégation a fait observer que le programme de Sri Lanka devrait porter davantage sur la protection de l'enfant et promouvoir une approche axée sur les droits de l'homme.

255. En réponse, la Directrice régionale a fait observer qu'au Népal l'UNICEF se concentrait sur le renforcement des capacités à l'échelon du district mais que la responsabilité générale incombait aux pouvoirs publics. L'UNICEF coopérait avec un certain nombre de partenaires pour traiter des groupes marginalisés, recourant à

des indicateurs pour mesurer les changements. Elle a également mis l'accent sur les efforts visant à améliorer la scolarisation des enfants qui travaillent et l'engagement de l'UNICEF dans le secteur de l'éducation. Ces initiatives viennent appuyer l'action des pouvoirs publics en vue d'assurer l'éducation obligatoire pour tous les enfants et la qualité de l'éducation. L'UNICEF poursuivra son action en faveur de l'égalité des sexes, compte tenu particulièrement des fillettes, des enfants handicapés, et des populations marginalisées. Des démarches actives ont été entreprises pour la démobilisation, le retour, la réadaptation et la réinsertion sociale des enfants touchés par les conflits, tant au Népal qu'à Sri Lanka.

256. Les budgets indicatifs de tous les projets de descriptifs de programmes présentés ont été approuvés par la décision 2007/12 (voir annexe).

257. Dans une déclaration faite au titre du point 18 « Questions diverses » au nom de sa délégation et de deux autres, un orateur a demandé que l'on consacre plus de temps et d'attention à l'instauration d'un dialogue constructif entre l'UNICEF et le Conseil d'administration, en particulier entre les directeurs régionaux et le Conseil en ce qui concerne les projets de descriptifs de programmes.

Dépassements de crédits

258. Le Conseil était saisi du document E/ICEF/2007/P/L.53 présenté par le contrôleur, faisant apparaître un dépassement de crédits de 7 137 112 dollars pour les projets terminés financés au moyen des ressources autres que les ressources ordinaires et pour lesquels aucun autre appui n'était envisagé.

259. La recommandation a été approuvée par la décision 2007/13 (voir annexe).

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés

260. Le Conseil était saisi du document E/ICEF/2007/P/L.54. La recommandation a été approuvée par la décision 2007/14 (voir annexe).

B. Résumés régionaux des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays

261. Le Conseil d'administration était saisi des résumés des examens à mi-parcours et des principales évaluations des programmes de pays pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (E/ICEF/2007/P/L.29), pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale (E/ICEF/2007/P/L.30), pour les Amériques et les Caraïbes (E/ICEF/2007/P/L.31), pour l'Asie de l'Est et le Pacifique (E/ICEF/2007/P/L.32), pour l'Asie du Sud (E/ICEF/2007/P/L.33), pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (E/ICEF/2007/P/L.34) et pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (E/ICEF/2007/P/L.35), lesquels ont été présentés par les directeurs régionaux de chacune de ces régions ou, dans le cas de l'Asie, par l'ancien directeur régional, et dans celui du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, par le directeur régional adjoint.

262. À l'issue de l'exposé général fait par le Directeur du Bureau de l'évaluation, plusieurs délégations sont intervenues pour dire qu'à leur avis, les rapports étaient utiles, descriptifs et bien structurés, qu'ils faisaient mieux la part des choses entre ce

qui avait été concluant et ce qui ne l'avait pas été et que leur qualité s'était améliorée. Étaient jugés utiles en particulier les sections concernant l'utilisation des évaluations et ce qui était dit des mesures qui avaient été prises pour renforcer la fonction d'évaluation aux niveaux régional et national. Ces observations et les observations consignées dans les conclusions des rapports pouvaient servir à élaborer la politique de l'UNICEF en matière d'évaluation, qu'il était prévu d'examiner à la première session ordinaire de 2008, en janvier.

263. Des délégations ont dit qu'il leur serait utile de savoir comment le secrétariat choisissait les évaluations et quel rapport celles-ci avaient avec les caractéristiques et les stratégies régionales, les objectifs du Millénaire pour le développement, les réformes de l'ONU, les droits de l'enfant, le Plan stratégique à moyen terme et d'autres questions. Elles ont également jugé utile d'avoir une description plus explicite du but visé par chaque évaluation, du degré d'indépendance des équipes d'évaluation, de la pertinence des méthodes utilisées et des enseignements tirés de l'utilisation d'un grand nombre de ces méthodes.

264. Il a été noté que les rapports régionaux mettaient toujours davantage l'accent sur les données de départ que sur les résultats et devaient être plus résolument axés sur les résultats, l'impact et la viabilité. Ils devaient aussi, non seulement faire la synthèse des évaluations, mais aussi en tirer des enseignements que l'on puisse diffuser.

265. Des délégations ont souligné qu'elles souhaitaient obtenir des informations sur la façon dont l'UNICEF suivait systématiquement les rapports à mi-parcours et les évaluations portant sur une période de plusieurs années.

266. D'autres ont fait valoir l'importance des réseaux et associations régionaux d'évaluation et souligné qu'il importait de continuer à renforcer les capacités d'évaluation.

267. En ce qui concernait le résumé relatif à l'Asie de l'Est et au Pacifique, deux délégations ont dit appuyer les mesures que l'UNICEF prenait actuellement dans cette région et en Asie du Sud pour améliorer la qualité des évaluations. Les délégations se sont félicitées des efforts que faisaient conjointement deux bureaux régionaux pour créer le Groupe d'évaluation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et ont demandé un complément d'information à ce sujet. Elles ont dit approuver la proposition tendant à recruter un spécialiste de l'évaluation supplémentaire au sein du bureau régional. L'UNICEF a été instamment prié de continuer à renforcer sa fonction d'évaluation, la formation à l'évaluation et le développement des capacités dans ce domaine et à encourager l'appropriation nationale de l'évaluation.

268. Le représentant de la Chine a dit, au sujet de l'évaluation de l'iodation du sel dans son pays, que son gouvernement accordait une attention prioritaire à l'élimination des déficiences en iode et a décrit les mesures qu'il avait prises pour parvenir à une iodation universelle du sel, en particulier dans les régions géographiques retardataires. Le fait que l'UNICEF continuait à appuyer ces efforts était apprécié.

269. Le Directeur régional a dit appuyer les efforts qui étaient faits pour améliorer la qualité de l'évaluation dans les deux bureaux régionaux et s'est déclaré favorable à la participation des bureaux à la création du Groupe d'évaluation des Nations

Unies pour l'Asie et le Pacifique. Un complément d'information sur cette initiative serait fourni aux membres du Conseil d'administration.

270. En ce qui concernait le résumé relatif à l'Asie du Sud, la représentante du Pakistan a pris note avec satisfaction de l'examen à mi-parcours du programme de pays UNICEF-Pakistan, qui témoignait de l'amélioration globale de la situation des enfants et de progrès dans la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a fourni des informations sur les initiatives législatives et autres que le Gouvernement pakistanais avait prises pour améliorer le bien-être des enfants et des femmes.

271. Le représentant du Bangladesh s'est déclaré satisfait de l'évaluation dont il était rendu compte dans le résumé et des efforts que faisaient l'UNICEF et son gouvernement pour appuyer le projet de développement intégré des collectivités touchant trois districts du Bangladesh. Il a souligné l'importance de la coopération et de la coordination entre les parties prenantes.

272. En ce qui concernait le résumé relatif à l'Europe centrale et orientale et à la Communauté d'États indépendants, tous les intervenants ont fait l'éloge du travail accompli par l'UNICEF dans la région et dit souscrire aux conclusions et recommandations du résumé relatives, notamment, à la pauvreté des enfants, à la justice pour mineurs, à l'éducation des filles et à la traite d'enfants. Des délégations ont par ailleurs souligné la diversité économique de la région et l'importance que revêtait la poursuite de la coopération avec l'UNICEF, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, pour ce qui était en particulier de la protection de l'enfance, de la justice pour mineurs et du traitement des orphelins en dehors des établissements pénitentiaires. Il était indispensable que l'UNICEF, non seulement apporte un appui technique, mais aussi promeuve la coopération entre les pays de la région.

273. Relativement à l'examen à mi-parcours concernant son pays, le représentant du Tadjikistan a dit qu'il importait d'encourager à la fois la participation des institutions locales et nationales et une large participation des collectivités et des familles à la planification des initiatives de développement social.

274. Une délégation a souligné, au sujet des incidences possibles de l'étude d'organisation sur le bureau régional, l'importance du rôle de catalyseur de celui-ci en ce qui concernait la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, la cohérence et l'appui à la mise en œuvre des programmes.

275. En réponse à ces observations, le Directeur régional a donné l'assurance que les modifications découlant de l'étude d'organisation renforceraient l'appui du bureau régional aux bureaux de pays et permettraient de mieux adapter les programmes de pays, notamment ceux des pays à revenu intermédiaire, aux évolutions en cours. Il a reconnu l'importance de la coopération régionale, qui progressait dans des domaines tels que les méthodes d'évaluation, la protection de l'enfance et le VIH/sida, mais qui, selon lui, demandait à être beaucoup plus resserrée.

276. En ce qui concernait le résumé relatif au Moyen-Orient et à l'Afrique du Nord, l'observatrice de la Palestine s'est déclarée préoccupée par l'absence du mot « occupation » dans l'examen à mi-parcours des programmes de zone 2006-2007 en faveur des enfants et des femmes palestiniens mis en œuvre en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé, alors que les importants problèmes d'insécurité alimentaire, de pauvreté, de malnutrition et d'anémie et les bouclages, les couvre-feux et les opérations militaires étaient le

résultat de 40 années d'occupation. Elle a par ailleurs prié l'UNICEF de revoir la formulation du paragraphe 12 de l'examen à mi-parcours en ce qui concernait l'incapacité où se trouvaient les autorités nationales palestiniennes de verser le traitement de leurs fonctionnaires.

277. Le représentant du Liban, qui a également pris la parole au sujet de l'examen à mi-parcours des programmes de zone, s'est inquiété de ce que le document ne parlait pas non plus de « force d'occupation », alors que la situation des femmes et des enfants en Palestine résultait de l'occupation de celle-ci par Israël. Il était important de replacer les problèmes des enfants palestiniens dans la bonne perspective.

278. S'agissant du paragraphe 12 de l'examen à mi-parcours susmentionné, une délégation a fait l'éloge des importants travaux de l'UNICEF et s'est déclarée préoccupée par le fait que le Fonds travaillait avec des groupes de la société civile tels que le Hamas. Elle a encouragé l'UNICEF à promouvoir l'éducation dans le domaine de la paix.

279. La représentante de l'Iraq a remercié l'UNICEF de l'aide qu'il apportait aux enfants irakiens et l'a félicité de sa très récente enquête en grappes à indicateurs multiples, dont les résultats figuraient dans le document. Elle lui a par ailleurs demandé d'enquêter sur la situation des enfants irakiens réfugiés en Jordanie.

C. Étude de la structure administrative de l'UNICEF

280. Comme cela lui avait été demandé à la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 2007, la Directrice exécutive a fourni des informations sur la réponse apportée par le Fonds au rapport du consultant sur l'étude de la structure administrative. Les membres du Conseil d'administration étaient saisis d'un rapport (E/ICEF/2007/CRP.16) qui exposait les vues du secrétariat sur le rapport du consultant, rendait compte de l'état d'application des mesures prises et de leur impact sur la présence du Fonds sur le terrain et indiquait les raisons des changements proposés et les incidences qu'ils auraient sur le budget d'appui biennal 2008-2009.

281. Lorsqu'elle a présenté ce rapport, la Directrice exécutive a expliqué que la plupart des recommandations de l'étude validaient les efforts en cours destinés à renforcer l'accent mis sur les résultats et reconnaissaient les progrès que l'UNICEF avait accomplis dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique à moyen terme et des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a dit que le Fonds examinait actuellement l'enchaînement de ses activités de mise en œuvre et considérait comme prioritaires les domaines suivants : a) l'amélioration de l'assistance technique fournie sur le terrain; b) l'intégration de fonctions relatives aux programmes; c) le renforcement de la gestion des connaissances, notamment de la fonction de recherche; d) la rationalisation de la planification des programmes de pays; e) la revitalisation de l'analyse de la situation des enfants et des femmes; f) la simplification des modalités de fonctionnement; et g) l'investissement dans la formation et le perfectionnement du personnel.

282. Le Vice-Président du Conseil d'administration a déclaré, au nom du Groupe des États d'Afrique, que les recommandations et la réponse qui leur avait été apportée par l'administration correspondaient tout à fait aux attentes des États en question en ce qu'elles renforçaient les capacités d'adaptation de l'organisation et

lui permettaient de mieux exploiter de nouvelles possibilités et d'obtenir de meilleurs résultats en ce qui concernait les enfants.

283. La Directrice exécutive a fait observer que l'Afrique était une priorité essentielle pour l'UNICEF, qui investissait environ 50 % de ses ressources dans la région.

284. Dans l'ensemble, les délégations ont dit que les informations qui leur avaient été fournies leur permettaient d'avoir une vue d'ensemble de la réponse apportée par l'UNICEF au rapport du consultant sur l'étude de la structure administrative et ont félicité l'organisation de faire preuve de transparence et de s'employer sans relâche à améliorer ses résultats.

285. Il a été fait observer que le **Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009** était le cadre de référence de l'UNICEF pour le prochain exercice biennal et que l'étude de la structure administrative visait à permettre à l'organisation d'obtenir des résultats conformes à ce plan.

286. Plusieurs délégations ont posé des questions au sujet des **incidences budgétaires** des changements proposés. La Directrice exécutive a expliqué que l'étude fournissait des orientations stratégiques axées sur les moyens d'améliorer les modalités de fonctionnement de l'organisation et que, pour cette raison, il était difficile de chiffrer les incidences des changements proposés. Elle a ajouté que l'UNICEF établissait actuellement un document concernant le budget d'appui biennal dont il serait donné connaissance aux membres du Conseil d'administration à la prochaine session du Conseil, en janvier 2008.

287. En réponse à une question relative aux **incidences des changements proposés sur les bureaux extérieurs de l'UNICEF**, notamment sur les programmes de pays, la Directrice exécutive a réaffirmé que ces changements permettraient à l'UNICEF d'améliorer ses résultats sur le terrain et ne devaient pas avoir d'incidence financière négative sur lesdits programmes, ce qui ne signifiait pas qu'il y aurait maintien du statu quo. L'étude proposait un certain nombre d'idées sur la façon dont l'UNICEF pourrait accroître son efficacité au niveau des pays, qui tendaient notamment à donner une orientation plus stratégique à son programme de travail et à accroître l'efficacité de ses modalités de fonctionnement.

288. En ce qui concernait les travaux de l'UNICEF en faveur **des jeunes et des adolescents**, la Directrice exécutive a déclaré qu'ils demeuraient l'un des grands axes de son action. Vu que le nombre de pays à revenu intermédiaire continuait à s'accroître, l'UNICEF avait besoin de renforcer les moyens techniques dont il disposait pour travailler davantage en amont, notamment dans le domaine de la protection de l'enfance et de la justice pour mineurs.

289. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait que l'UNICEF continue à accorder beaucoup d'importance, dans ses travaux, aux questions relatives à la **survie de l'enfant** et la Directrice exécutive a acquiescé. À une délégation qui lui demandait si les changements envisagés en matière d'organisation ne risquaient pas de ralentir l'élan pris dans l'éradication de la poliomyélite et du paludisme, elle a répondu que ces maladies dangereuses demeuraient une priorité pour l'UNICEF et qu'une approche plus stratégique et plus intégrée de leur éradication aiderait l'organisation à s'occuper plus efficacement des mères et des enfants. Recourir aux dispensaires pour distribuer des moustiquaires imprégnées d'insecticide à l'occasion des vaccinations serait par exemple un moyen d'y parvenir.

290. Plusieurs délégations ont ensuite demandé des précisions sur **l'utilisation souple des ressources de base et sur l'élaboration de projets de collecte de fonds**. La Directrice exécutive a expliqué à ce sujet que l'UNICEF devait pouvoir disposer des fonds pouvant être utilisés de façon souple s'il voulait donner une orientation plus stratégique à son action. De nombreux donateurs continuaient d'affecter leurs fonds à des activités et à des projets et il avait été difficile de mobiliser des ressources pour financer les activités à mener en amont. Fort du succès récent du financement thématique, l'UNICEF prévoyait d'élaborer toute une gamme de projets de collecte de fonds qui devaient lui permettre de faire mieux connaître les résultats de ses travaux, notamment l'impact de l'action qu'il menait au niveau du système des Nations Unies et des collectivités et dans le domaine des politiques.

291. En ce qui concernait les questions relatives aux **fonctions de recherche**, notamment l'établissement de l'ordre du jour de la recherche et le rôle du Centre de recherche Innocenti et du Comité consultatif sur la recherche mondiale, la Directrice exécutive a expliqué que l'UNICEF allait professionnaliser sa fonction de recherche, ce qui lui permettrait de jouer un rôle prédominant dans la recherche sur les enfants. Le Centre de recherche Innocenti continuerait quant à lui à jouer un rôle de premier plan, qu'il élargirait notamment en collaborant plus étroitement avec des partenaires de recherche extérieurs. Un plan d'action plus détaillé sur la question serait élaboré au cours des mois à venir.

292. Une délégation a recommandé que l'UNICEF fasse un meilleur usage de la fonction d'**évaluation** et trouve de meilleurs moyens de diffuser ses connaissances dans ses services.

293. En ce qui concernait l'assistance technique, plusieurs délégations ont demandé des précisions sur les changements structurels prévus au niveau régional, le type d'appui technique que les bureaux régionaux fourniraient aux bureaux de pays et les relations qu'ils entretiendraient avec d'autres divisions du siège, telles que la Division des programmes, la Division des politiques et la Division des bonnes pratiques. La Directrice exécutive a dit qu'à l'issue de longs débats sur la question de savoir s'il était possible de créer une **plaque tournante technique**, il avait été finalement décidé de ne pas donner suite à cette idée pour le moment. En revanche, les bureaux régionaux avaient proposé des modèles d'assistance technique qui seraient mis à l'essai et affinés tout au long du prochain exercice biennal. Le Bureau pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants et le Bureau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord proposaient par exemple de mettre en commun leurs services consultatifs en matière d'analyse économique et de partenariats. Par ailleurs, la réunion qui avait été entièrement consacrée à l'Afrique en 2006 avait témoigné de l'importante collaboration technique qui s'était instaurée entre les diverses régions de l'Afrique et entre ces régions et la Division des programmes du siège.

294. Plusieurs délégations se sont félicitées de la proposition tendant à créer une **unité d'appui sur le terrain**. La Directrice exécutive a précisé que cette unité serait créée à titre expérimental et que la définition de sa structure et de sa relation avec les autres bureaux et divisions était en cours.

295. Une délégation a posé une question au sujet du **Bureau régional de Genève**, que l'on avait fait fusionner avec la Division du secteur privé pour constituer une nouvelle entité chargée de la collecte de fonds privés et des partenariats. La Directrice exécutive a indiqué que cette entité devait permettre d'appuyer plus

efficacement les comités nationaux pour l'UNICEF, auxquels l'organisation consacrait une partie essentielle de ses travaux, et de se concerter avec eux. Elle devait aussi permettre de stimuler la création de nouvelles formes de partenariats axés sur les résultats avec le secteur privé, la société civile et les fondations, ce qui était indispensable vu l'évolution du financement du développement et des partenariats. Une délégation a fait observer que l'équipe chargée de l'étude de la structure administrative avait consulté pratiquement tous les comités nationaux.

296. Plusieurs délégations ont dit que si la section du rapport consacrée aux partenariats en constituait la part la plus importante, elle ne fournissait pas d'informations précises sur ce qu'il était prévu de faire à leur sujet. Elles demandaient donc des précisions sur la façon dont les propositions de changement qui les concernaient amélioreraient les partenariats existants ou auraient pour effet de créer le cadre stratégique mondial recommandé et ont dit attendre avec impatience d'examiner le rapport sur les partenariats stratégiques, qui serait présenté à la session de juin 2008.

297. Une délégation a souligné l'importance du rôle que jouait l'UNICEF dans le recensement des bonnes pratiques relatives à la **collaboration Sud-Sud**.

298. Plusieurs délégations ont demandé des informations sur la simplification de la **planification des programmes de pays** proposée et sur la façon dont l'UNICEF envisageait de **travailler avec les autres organismes des Nations Unies**. Si le rapport soulignait bien qu'il importait de renforcer les partenariats stratégiques, il n'expliquait pas bien en quoi consisterait la collaboration de l'organisation avec les autres organismes des Nations Unies. La Directrice exécutive a dit que, comme l'UNICEF améliorerait sa planification, il pourrait mieux participer aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment ceux relatifs aux plans-cadres d'aide au développement des Nations Unies. Elle a ajouté que l'établissement et l'analyse des enseignements tirés des projets pilotes répondant au slogan « Unis dans l'action » seraient déterminants pour comprendre ce qui était efficace et ce qui ne l'était pas. Dans certains pays pilotes, on mettait peut-être trop l'accent sur les processus internes et l'on ne s'employait peut-être pas suffisamment à définir précisément la contribution de fond de l'équipe de pays des Nations Unies.

299. En ce qui concernait la simplification des **modalités de financement**, plusieurs délégations ont dit, au sujet de la création d'unités et de postes, qu'elles ne comprenaient pas clairement où il y aurait rationalisation. La Directrice exécutive a fait observer que la question serait examinée à titre prioritaire au cours des mois à venir.

300. Le **fait que le Groupe des programmes s'efforçait** de réduire les « silos sectoriels » a été accueilli avec satisfaction. La Directrice exécutive a expliqué que l'UNICEF mettait des mécanismes en place pour rationaliser et simplifier les instructions complexes relatives à la politique générale et aux procédures, tant au siège que sur le terrain. Ces mécanismes permettraient notamment d'examiner les politiques et procédures existantes, afin d'en déterminer l'intérêt compte tenu de leurs difficultés d'application.

301. Des délégations ont posé des questions au sujet de la valeur ajoutée devant découler de la création des **deux nouveaux postes de conseiller principal**, l'un pour les politiques en matière de ressources et l'autre pour la stratégie mondiale. La Directrice exécutive a répondu que l'UNICEF avait coutume de se préoccuper

davantage des stratégies à moyen et à court terme que des stratégies à long terme. Le rôle du conseiller pour la stratégie mondiale consistait à l'aider à recenser les transformations à long terme nécessaires et à saisir les occasions d'y procéder. Le rôle du conseiller pour les politiques relatives aux ressources consistait à examiner les sources et les utilisations des divers types de revenus et à aider l'organisation à affecter ses ressources conformément à ses priorités.

302. Plusieurs délégations de pays d'Asie ont dit s'inquiéter de ce que le projet d'intégration des deux bureaux régionaux d'Asie pourrait amener l'UNICEF à réduire ses travaux dans la région, en particulier en Asie du Sud. La Directrice exécutive a déclaré que la création de ressources communes pour les deux régions (dans certains domaines de l'assistance technique, par exemple) était une initiative expérimentale qui devait permettre de régler les questions touchant l'Asie dans son ensemble et qu'il était envisagé d'y réfléchir à nouveau sérieusement sous la direction du nouveau Directeur du Bureau régional pour l'Asie du Sud. L'UNICEF a été encouragé à renforcer les moyens dont le Bureau disposait pour appuyer les bureaux de pays, vu qu'il y avait beaucoup d'enfants dans la région.

303. Tout en se félicitant de la création de l'**unité chargée de la mise en œuvre des changements**, plusieurs délégations ont proposé que soit élaboré un **plan d'action** qui permette d'orienter clairement cette mise en œuvre et de la faire progresser conformément au calendrier qui serait arrêté.

304. Plusieurs délégations ont demandé des informations sur les consultations en cours et le fait qu'il importait d'associer étroitement le personnel aux changements a été souligné. La Directrice exécutive a dit que l'UNICEF tiendrait des **consultations officielles** avec le Conseil d'administration avant la prochaine session du Conseil, en janvier 2008.

305. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2007/15 relative à l'étude de la structure administrative (voir annexe).

D. Budgétisation axée sur les résultats : projet préliminaire de budget d'appui biennal

306. Le projet de budget d'appui biennal préliminaire (E/ICEF/2007/CRP.15) a été présenté par le Contrôleur. Des délégations se sont félicitées du projet de présentation du budget axé sur les résultats, qui contenait des indicateurs clefs de résultats, ainsi que de la diminution du ratio budget d'appui/utilisation totale des ressources. Il a été suggéré qu'il serait utile d'établir un rapport sur la classification des coûts, des organismes des Nations Unies. Des précisions ont été demandées quant à la façon dont le montant du budget d'appui brut, qui avait augmenté, serait utilisé. Une délégation a fait observer que le rapport ne contenait pas d'informations chiffrées précises sur le budget. Le Contrôleur a répondu que les chiffres budgétaires finissaient d'être calculés avant d'être présentés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ainsi qu'au Conseil d'administration à sa session de janvier 2008, et qu'ils renseigneraient avec précision sur les changements proposés. Son exposé visait essentiellement à informer les délégations des travaux en cours, conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2007. Quant à la classification des coûts, l'UNICEF s'était servi des définitions qu'il avait établies en concertation avec le PNUD et le FNUAP en 1999.

307. Le Conseil d'administration a pris acte du projet de document préliminaire.

E. Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2007-2010

308. Le Contrôleur a présenté le document E/ICEF/2007/AB/L.4. Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2007-2010 ont été accueillies avec satisfaction. Celles-ci constituent une base permettant de déterminer le montant des ressources ordinaires à affecter aux programmes, qui seront soumises pour approbation en 2008. Des précisions ont été demandées sur les raisons de l'augmentation prévue des contributions des gouvernements aux ressources ordinaires. Des précisions ont aussi été demandées sur le montant de 30 millions de dollars qui devait être mis en réserve pour financer l'assurance maladie après la cessation de service, un engagement qui n'avait pas de caractère immédiat, et sur la position de l'UNICEF au sujet des futurs virements de cette nature.

309. Le Contrôleur a répondu que les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service se montaient à 292 millions de dollars, un chiffre qui avait été établi suite à des études actuarielles conduites en 2005 en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Depuis trois ans, l'UNICEF constituait une provision à ce titre et le Fonds était parvenu à un niveau de financement comparable à celui d'autres organismes des Nations Unies, dont le PNUD (engagements financés à hauteur de 46 %), le FNUAP (36 %) et le PAM (72 %). Le Secrétariat de l'ONU n'avait constitué aucune provision alors que ses engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service se montaient à plus de 2 milliards de dollars. Le Contrôleur a indiqué que l'assurance maladie après la cessation de service constituait une obligation juridique; les engagements à ce titre devraient être financés à hauteur de 51 % à la fin de 2007.

310. Le Conseil d'administration a approuvé le cadre de prévisions financières pour la période 2007-2010, ainsi que l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 milliard 652 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui devrait être soumis en 2008. Il a en outre approuvé l'augmentation exceptionnelle de 30 millions de dollars du montant annuel à virer en 2007 à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service.

311. Le Conseil d'administration a adopté le projet de décision 2007/16 (voir annexe).

F. Suite donnée à la décision 2007/4 relative à la gestion des crises et à la capacité de poursuite des activités

312. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a présenté le rapport sur la question (E/ICEF/2007/AB/L.11), dans lequel ont distingué trois aspects du problème : a) le renforcement de la capacité de poursuite des activités en cas de catastrophe ou de crise de tous ordres; b) le choix d'un centre informatique de secours; et c) la coordination et le partenariat avec les autres organismes des Nations Unies. Le Directeur du Bureau a en outre fait le point de la situation en ce qui concerne le module de formation sur la continuité des opérations, une initiative que

dirigeait l'UNICEF avec l'appui technique du PAM et qui contribuerait à encourager la coopération et l'appui interorganisations.

313. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a indiqué que le plan relatif à la continuité des activités était mis en place conformément au calendrier prévu. Un Groupe de la continuité des opérations avait été créé au sein du Bureau à New York et la Directrice générale avait publié une directive interne institutionnalisant la continuité des opérations à l'UNICEF. Toujours au siège, plusieurs divisions et des fonctionnaires occupant des postes clefs avaient pris part à une analyse des incidences sur les activités en cours et à une évaluation des risques. Une étude indépendante avait été commandée pour déterminer le lieu où il conviendrait d'installer le centre informatique de secours, dans lequel l'UNICEF transférerait son centre de secours actuel.

314. Le Directeur du Bureau a insisté sur l'importance de la coopération entre les organismes et avec les organisations régionales comme la Banque asiatique de développement. Pendant toute la durée du partenariat technique UNICEF-PAM, un expert en continuité des opérations a été détaché auprès de l'UNICEF.

315. Une délégation a noté que le module de formation à la continuité des opérations avait été conçu en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies et que tous les organismes des Nations Unies intéressés devraient l'utiliser afin d'accroître leur efficacité et de mettre rapidement en place un système de secours.

G. Division du secteur privé : rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2006

316. Le Directeur par intérim de la Division du secteur privé a présenté le rapport E/ICEF/2007/AB/L/10.

317. Plusieurs délégations, ainsi que le représentant du Groupe permanent des Comités nationaux, ont félicité l'UNICEF et les Comités nationaux des bons résultats financiers enregistrés en 2006, s'agissant en particulier de l'accroissement des ressources ordinaires, et ont constaté que les comités et les responsables de la Division entretenaient de bonnes relations de travail. Les intervenants se sont félicités du caractère transparent du rapport et des observations formulées par le Directeur par intérim de la Division, ainsi que des informations qui leur avaient été remises sur les fonds d'investissement de la Division.

318. Les intervenants ont fait observer qu'il était essentiel pour toute organisation qui collecte des fonds de gérer rigoureusement ses dépenses de fonctionnement et qu'il était souhaitable d'étudier tout nouveau modèle d'activité, dont l'externalisation, susceptible d'accroître la rentabilité de la gestion des cartes et autres produits.

319. Une délégation a demandé que les données relatives aux ventes de cartes soient incluses dans le rapport financier et s'est interrogée au sujet de l'augmentation des montants retenus par les comités nationaux et les bureaux de pays. Le Directeur par intérim de la Division a expliqué que la vente des cartes fonctionnait selon un système de consignation et que lorsque les comités nationaux rendaient compte de leurs ventes avec retard, cela se répercutait sur les chiffres de vente indiqués dans le rapport financier de la Division. L'augmentation des montants retenus était due principalement au taux de change (faiblesse du dollar).

320. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

H. Rapport de situation sur l'application de la décision 2007/3 du Conseil d'administration relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

321. Le Contrôleur a présenté le document E/ICEF/2007/AB/L.7, dans lequel sont décrits les progrès réalisés par l'UNICEF dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ce document faisait aussi le point de la suite donnée aux principales recommandations du Comité et fournissait des renseignements sur le montant total des fonds non utilisés en fin d'exercice, l'augmentation des autres ressources et le développement des services communs.

322. Il a été suggéré que l'UNICEF s'efforce d'améliorer les prévisions sur la base desquelles est mis au point le plan stratégique à moyen terme et de renforcer le contrôle exercé par le siège et les bureaux régionaux. Il a également été noté que l'UNICEF devrait participer activement au développement des services communs, afin de réduire les coûts et d'accroître les dépenses consacrées aux programmes, sous réserve toutefois qu'il soit bien rendu compte des activités. Il a en outre été noté que les fonds des comités nationaux devaient servir uniquement à financer les activités de l'UNICEF, et jamais celles d'autres organismes. Une autre délégation a relevé que le montant des fonds disponibles en fin d'exercice était élevé et qu'on s'attendait à ce que les autres ressources continuent d'augmenter, dans l'absolu et par rapport aux fonds de l'UNICEF. Il a été noté que l'UNICEF continuerait de surveiller le solde de trésorerie, en le comparant à celui d'autres organismes, et que toutes les recommandations que ferait encore le Comité des commissaires aux comptes à ce sujet devaient faire l'objet d'une attention particulière.

323. Le Contrôleur a reconnu qu'il fallait que l'UNICEF améliore ses prévisions de recettes et de dépenses et a indiqué que les prévisions financières pour 2007-2010 étaient fondées sur des chiffres qui avaient été déterminés avec plus de rigueur. Les contrôles avaient été renforcés et étaient maintenant effectués chaque trimestre pendant la première partie de l'année et tous les mois au dernier trimestre. Le Contrôleur a indiqué que les ressources de l'UNICEF étaient utilisées uniquement pour financer des activités du Fonds et que les organisations qui se mettaient d'accord avec l'UNICEF pour organiser des services communs, une source d'économie pour le Fonds, ne bénéficieraient pas d'un financement de l'UNICEF par ce biais. S'agissant du montant élevé des disponibilités, l'UNICEF, conformément à la politique arrêtée par le Conseil d'administration, continuerait de demander des avances de fonds pour les activités financées au moyen des autres ressources, afin de protéger les programmes financés par les ressources ordinaires, mais il étudierait aussi les pratiques des autres organismes.

324. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

I. Audit interne

325. Le Conseil d'administration était saisi du rapport relatif à la vérification interne des comptes en 2006 (E/ICEF/2007/AB/L.8), qui a été présenté par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes, ainsi que de la réponse

aux principales constatations et aux problèmes récurrents dont il a été fait part lors de la vérification et auxquels il n'a pas été donné suite pendant plus de 18 mois (E/ICEF/2007/AB/L.9).

326. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a indiqué que depuis la publication du rapport sur la vérification des comptes de 2006, les bureaux et divisions examinés avaient commencé à mettre en application certaines des recommandations en suspens depuis plus de 18 mois. En outre, sur la base de l'analyse exposée dans la section VII de son rapport, le Bureau avait demandé des ressources supplémentaires, et cette demande avait été prise en compte dans le projet de budget. Ce supplément de ressources, qui prendra effet en 2008, lui permettra d'exprimer le niveau d'assurance attendu.

327. Une délégation, qui parlait également au nom de 14 autres délégations, a pris note des progrès qui avaient été faits dans la présentation du rapport du Bureau, relevant notamment que celui-ci comportait des renseignements supplémentaires sur ses ressources et sur la planification des audits en fonction du risque. La délégation s'est félicitée de l'augmentation du nombre des vérifications visant les divisions et les systèmes du siège et a souhaité que l'UNICEF donne à l'avenir une réponse plus détaillée.

328. À l'appui des indications données dans le rapport, la délégation a souligné que l'UNICEF avait intérêt à adopter un cadre de gestion des risques commun à l'ensemble de l'organisation, à établir une cartographie des risques et à instituer des pratiques s'inscrivant dans un cadre de gestion du risque, plus vaste, de manière que le Bureau de la vérification interne des comptes concentre les ressources d'audit sur les secteurs les plus critiques. La délégation a demandé à l'administration d'indiquer plus précisément qui serait chargé de diriger le processus et quand la politique de gestion des risques serait mise en place. Elle a relevé par ailleurs que dans plusieurs domaines les constatations des auditeurs n'étaient pas beaucoup plus favorables et fait observer qu'une politique globale de gestion des risques permettrait aux responsables de mieux comprendre les risques attachés aux activités de l'UNICEF.

329. La délégation a suggéré qu'une stratégie plus poussée en matière de communication et de lutte contre la corruption vienne compléter la politique de lutte contre la fraude et d'encouragement à la dénonciation des abus, récemment mise en place, afin de développer la responsabilisation et d'instaurer une plus grande transparence.

330. La délégation a demandé des renseignements supplémentaires sur les mesures que comptait prendre la direction notamment face à la proportion élevée d'observations relatives à des risques importants dans le secteur des finances et de la comptabilité et à la faible proportion de recommandations d'audit auxquelles il était donné suite. La délégation avait le sentiment que ces faits reflétaient des problèmes d'ordre général, et a donc invité instamment l'UNICEF à en déterminer les causes et à en tenir compte dans la réforme en cours, notamment en adoptant un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'organisation.

331. La délégation était favorable à l'instauration de nouvelles filières de responsabilité et a demandé comment ce nouveau cadre de responsabilisation s'articulerait avec le cadre de gestion des risques, l'un et l'autre devant se renforcer mutuellement. Elle souhaiterait que l'UNICEF donne une réponse plus complète au rapport annuel d'audit.

332. Une autre délégation s'est félicitée que le rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes fournisse de nombreux détails et a invité l'administration à le prendre au sérieux. Elle a demandé à l'UNICEF d'indiquer ce que le Fonds comptait faire pour remédier au manque de directives normalisées pour l'évaluation des besoins en cas de situation d'urgence et pour améliorer les pratiques en matière de demandes d'achat.

333. Les deux intervenants approuvaient l'inscription de ressources suffisantes dans le budget d'appui du prochain exercice biennal pour le Bureau de la vérification interne des comptes.

334. Le Directeur général adjoint chargé des opérations a répondu en donnant aux délégués l'assurance que l'UNICEF prenait les constatations des auditeurs très au sérieux. La direction jugeait préoccupant le nombre d'observations défavorables et avait l'intention de profiter du renouvellement en cours pour apporter des améliorations générales.

335. Pour améliorer la gestion financière sur le terrain, l'UNICEF avait entrepris de regrouper en un seul manuel de gestion financière, accessible en ligne, les différentes instructions et directives relatives aux finances et à la comptabilité. La création d'un bureau de l'appui au terrain permettrait de sensibiliser davantage aux risques de fraude et de former le personnel, notamment dans le domaine de la gestion financière. Le Fonds mettait actuellement au point des directives et une formation spéciales sur la gestion financière dans les situations d'urgence et avait entrepris d'améliorer les compétences techniques du personnel chargé de la gestion financière. On envisageait de compléter ces mesures par un renforcement des fonctions de contrôle, avec notamment la mise en place de meilleurs systèmes de suivi des résultats.

336. Trois grandes initiatives contribueraient à résoudre les problèmes constatés par les vérificateurs : a) la simplification et l'harmonisation des modes de fonctionnement (en cours); b) la mise en place d'un cadre de responsabilisation à jour; c) l'introduction d'un cadre de gestion des risques, dont on avait défini les grandes lignes et pour lequel des fonds étaient réservés dans le prochain budget.

337. Le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a confirmé que l'introduction d'une politique anticorruption figurait parmi les priorités du Fonds et que le Bureau était en rapport avec d'autres organismes des Nations Unies à ce sujet. De nombreuses dispositions étaient en place à l'UNICEF concernant la gestion du risque, mais celles-ci étaient souvent dispersées et souffraient d'un manque de coordination. Le Bureau travaillait en liaison avec d'autres organismes des Nations Unies afin de se tenir informé des réflexions les plus récentes en ce qui concerne les méthodes et les pratiques relatives à la gestion du risque.

J. Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2007 présentant un intérêt pour l'UNICEF : rapport oral

338. Un rapport oral a été fait par le Directeur par intérim du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures, qui a abordé les points suivants : appui aux pays en vue de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; création du Forum de

coopération pour le développement; et action en faveur d'un emploi productif et d'un travail décent pour tous. Aucune délégation n'a pris la parole.

K. Suite donnée par l'UNICEF à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants : rapport oral

339. Le rapport oral a été fait dans le cadre d'une session de réflexion spéciale sur la protection de l'enfance. Ouvrant la session, la Directrice générale a fait observer que la protection de l'enfance était une priorité dans tous les pays et que la survie et la protection de l'enfant devaient aller de pair. Le responsable du service de l'UNICEF chargé de la protection de l'enfance a fait une brève présentation orale sur la suite donnée par le Fonds à l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, soulignant les progrès qui avaient été faits sur les plans du renforcement des capacités, de la réforme législative, de l'égalité des sexes, de la collecte de données et de la recherche au niveau national, et du renforcement de la planification nationale.

340. M. Anders Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire, a fait une intervention au sujet du partenariat entre l'Union interparlementaire et l'UNICEF et a indiqué que la protection de l'enfance et les questions relatives aux droits de l'enfant étaient intégrées à toutes les activités dirigées par l'Union. Les guides qui avaient été publiés conjointement sur la question de la protection étaient d'une grande aide pour les parlementaires du monde entier. Le guide à l'usage des parlementaires intitulé « La protection de l'enfant » avait été traduit dans plus de 15 langues.

341. Sarah Jones, auteur dramatique et comédienne dont le talent avait été récompensé par un Tony Award, a donné un spectacle dans lequel elle a illustré, seule sur scène, ce que les parlementaires pouvaient faire pour lutter contre les violences dont sont victimes les enfants.

342. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs délégations ont demandé que l'application des recommandations énoncées dans l'Étude soit traitée comme une priorité et que des ressources suffisantes y soient consacrées, dans la mesure où l'Étude constituait le cadre de la stratégie de protection de l'enfance. Le Conseil d'administration a demandé qu'on le tienne informé des mesures qui seraient prises à cet égard.

343. Dans leurs interventions, les délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer les systèmes nationaux et de soutenir l'aide aux familles, notamment les programmes de formation à l'intention des parents. Elles ont également insisté sur les soins prénatals, le rôle des hommes et des garçons, la violence dans le cyberspace, la suppression du châtement corporel, l'enregistrement des naissances, la violence des bandes organisées, et le rôle de l'UNICEF dans la réforme législative. Il était important d'encourager le progrès social non seulement afin de lutter contre la mutilation génitale féminine, mais aussi afin de progresser sur bien d'autres aspects de la protection de l'enfance. En ce qui concerne la justice des mineurs, il a été recommandé que l'UNICEF ne limite pas son action aux procédures judiciaires. Un intervenant a insisté sur la complexité des trafics, le manque de données, et les liens avec d'autres types de criminalité et a cité la violence interfamiliale comme étant une cause fondamentale des violences dont sont victimes les enfants. On a souligné que la mutilation génitale féminine était un problème particulièrement difficile à régler, qui exigeait une transformation des mentalités. Deux délégations ont soulevé la

question du sort des enfants vivant sous occupation étrangère. Au sujet de l'hygiène de la procréation, un orateur a fait savoir que sa délégation considérait que cette question ne concernait pas l'avortement. Un représentant de l'ONG Human Rights Watch, parlant au nom du conseil consultatif de l'ONG sur la suite donnée à l'Étude, a demandé que l'on soutienne la création d'un représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, qui permettrait d'assurer une approche multisectorielle du suivi.

344. Dans leurs réponses, les participants ont insisté sur le fait que la famille constituait le premier rempart dans la protection de l'enfant et que le renforcement des services de soutien à la famille était à cet égard essentiel. L'approche de l'UNICEF allait bien au-delà des procédures judiciaires. Les actions qui étaient menées au niveau des communautés et à leur initiative en vue d'un abandon des mutilations génitales féminines constituaient des modèles valables qui étaient reproduits. Aucun enfant, y compris ceux vivant sous occupation étrangère, n'était exclu de l'action en faveur de la protection de l'enfance.

L. Rapport oral sur la stratégie de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance

345. Dans son rapport oral, la responsable des services de l'UNICEF chargés de la protection de l'enfance a présenté les principaux éléments de la stratégie de l'UNICEF : amélioration des données relatives à la protection de l'enfance, ainsi que de l'analyse et de l'évaluation; renforcement de l'assistance technique; systèmes nationaux de protection; évolution favorable des mentalités; protection dans les situations de conflits et en cas de catastrophe naturelle; et renforcement des partenariats. Cette stratégie s'inscrivait dans le plan stratégique à moyen terme et tenait compte des recommandations issues de l'Étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, en précisant les domaines dans lesquels l'UNICEF pouvait contribuer le plus efficacement à leur application.

346. Les délégations se sont, dans leur ensemble, déclarées entièrement favorables à cette approche, en particulier en ce qui concernait le renforcement des systèmes de protection de l'enfant et des moyens disponibles à cette fin, ainsi que le rôle des secteurs de la santé et de l'éducation. Une délégation a insisté sur l'importance des liens intersectoriels.

347. Plusieurs délégations ont suggéré que la stratégie explore davantage le rôle que pourraient jouer les partenariats. Des orateurs ont fait référence aux *Directives des Nations Unies concernant le recours à d'autres formes de prise en charge des enfants et les conditions de cette prise en charge*, qui constituaient selon eux un exemple d'initiatives de vaste portée efficacement coordonnées. Les délégations ont fait d'autres suggestions, notamment : examen des conclusions des consultations qui ont eu lieu à Sofia (Bulgarie) sur la réforme du système de protection de l'enfance; plus grande attention portée au rôle du système des Nations Unies dans l'application de la stratégie de protection de l'urgence; plus grande place donnée à la participation des enfants et des adolescents; et fixation d'un calendrier et d'objectifs clairement définis afin que l'application de la stratégie puisse être contrôlée. Deux délégations ont émis des inquiétudes au sujet du financement de l'action de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance, qui est inférieur aux ressources que le Fonds consacre à d'autres domaines de priorité; il a été suggéré

que l'UNICEF envisage d'augmenter ce financement à l'occasion du prochain examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme.

348. Une délégation de la région a demandé l'appui de l'UNICEF pour intégrer les droits de l'enfant au programme d'études d'un centre de formation consacré à la lutte contre le trafic des personnes, ouvert par le gouvernement et l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Suite donnée par l'UNICEF aux récentes consultations du Conseil de coordination du programme ONUSIDA : rapport oral

349. Le Directeur de la Division des programmes a fait un rapport oral sur les questions intéressant l'UNICEF qui ont été abordées aux dix-huitième, dix-neuvième et vingtième réunions du Conseil de coordination du programme ONUSIDA, tenues respectivement en juin 2006, décembre 2006 et juin 2007. Des progrès avaient été faits sur le plan de l'exécution mais plusieurs recommandations avaient été formulées au sujet des changements institutionnels, lesquels ne pourraient intervenir que plus lentement. Les goulets d'étranglement seraient examinés collectivement par ONUSIDA dans le cadre du plan d'exécution de l'évaluation devant être effectuée par l'Équipe spéciale mondiale et, en interne, dans le cadre de l'application des recommandations issues de l'examen organisationnel.

350. Les délégations se sont félicitées que l'UNICEF ait participé aux équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, au sein desquelles les tâches étaient réparties en fonction des capacités et non pas en fonction de la présence physique. Elles se sont aussi félicitées de la participation de l'UNICEF à de nouveaux types de partenariat, comme la Facilité internationale d'achat de médicaments. Elles ont estimé qu'il fallait poursuivre la collecte et l'analyse des données, afin de mieux maîtriser les incidences de l'assistance monétaire. Les délégations continuaient d'apporter leur soutien au plan stratégique « Unis pour les enfants, unis contre le sida » et considéraient que le plan de travail et le budget unifiés pour 2008-2009 constituaient un bon mécanisme qui permettrait de rendre compte de l'action menée. L'UNICEF était encouragé à jouer un rôle plus actif dans la prévention du sida chez les jeunes, en collaboration étroite avec le FNUAP, et à continuer de veiller à ce que les mesures mises en place par les pays pour lutter contre le sida tiennent compte de l'objectif de l'égalité des sexes. Des délégations ont demandé que l'UNICEF fasse connaître la suite qui aura été donnée à l'évaluation réalisée par l'Équipe spéciale mondiale.

351. Une délégation, parlant aussi au nom de 10 autres délégations, a indiqué qu'elle souhaitait qu'à la session de janvier 2008 du Conseil d'administration, l'UNICEF indique ce qu'il aura fait pour harmoniser et aligner les procédures et les systèmes communs de programmation et d'exécution au niveau des pays et dans quelle mesure il tient compte de la collaboration interorganisations dans les systèmes d'évaluation du comportement professionnel de son personnel.

N. Programme de travail des sessions de 2008 du Conseil d'administration de l'UNICEF

352. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le projet de programme de travail des sessions de 2008 du Conseil (E/ICEF/2007/14). Une délégation a demandé que le calendrier de la deuxième session ordinaire tienne compte de celui de l'Assemblée générale. Le programme de travail a été adopté dans la décision 2007/18 (voir annexe).

O. Visites sur le terrain

353. M. Robert Hill (Australie), Vice-Président du Conseil d'administration, a fait rapport sur la visite du Bureau du Conseil d'administration au Kirghizistan (voir E/ICEF/2007/CRP.13). Ses propos étaient illustrés par une brève vidéo. M. Hill a félicité l'UNICEF pour le travail qu'il effectuait au Kirghizistan malgré les difficultés rencontrées et les énormes changements que traversait le pays. L'équipe qui s'était rendue au Kirghizistan avait été impressionnée par les résultats qu'avait réussi à obtenir le bureau local de l'UNICEF malgré de faibles moyens financiers. Le personnel du bureau de pays avait des responsabilités en matière de mobilisation des ressources, en plus de ses autres responsabilités, ce qui était un sujet d'inquiétude.

354. Le Directeur régional de l'UNICEF pour l'Europe centrale et orientale et pour la Communauté d'États indépendants a ensuite fait un exposé sur les questions relatives à la protection de l'enfance dans la région.

355. Au cours des échanges qui ont suivi, la délégation kirghize a énoncé plusieurs des priorités du pays : application du code de l'enfance, récemment signé; amélioration de la santé; renforcement de la famille; et modernisation des systèmes de contrôle. Une délégation de la région a souligné qu'il fallait réformer les systèmes de protection sociale, moderniser les systèmes de collecte de données et réviser les stratégies et les approches. Un autre intervenant de la région a suggéré qu'il fallait renforcer les systèmes législatifs, ainsi que les moyens et les services dans ce domaine afin d'accroître l'efficacité des systèmes de protection de l'enfance, et qu'il fallait mieux former les membres des opérations de maintien de la paix aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

356. Le rapport sur la visite du Conseil d'administration au Panama et au Pérou (E/ICEF/2007/CRP.14) a été présenté par la rapporteuse, M^{me} Ann Mawe (Suède). Les propos de la rapporteuse étaient illustrés d'une brève vidéo. M^{me} Mawe a souligné qu'il était important que les donateurs et l'UNICEF continuent d'apporter un appui dans les pays à revenu intermédiaire, qu'il fallait que l'UNICEF intervienne en amont, et que le Fonds avait tout spécialement un rôle à jouer en faveur de l'intégration sociale – s'agissant en particulier des groupes autochtones – de la décentralisation et des politiques de lutte contre la malnutrition, la discrimination et les inégalités entre les sexes.

357. Le représentant du Pérou a indiqué que l'aide de l'UNICEF et des pays donateurs était essentielle pour les pays à revenu intermédiaire comme le sien. L'appui technique et la formation qu'assurait l'UNICEF en faveur de la décentralisation concouraient à la réduction de la pauvreté.

358. Le représentant du Panama s'est félicité de la visite effectuée par le Conseil d'administration et s'est réjoui qu'elle ait donné à son pays une occasion de plus de servir la région.

359. Le Conseil d'administration a pris note des deux rapports de visite sur le terrain.

P. Questions diverses

Point sur la suite donnée à la session extraordinaire consacrée aux enfants

360. Le Directeur général adjoint, Kul Gautam, a fait le point des préparatifs de la réunion plénière de haut niveau et des tables rondes prévues à cette occasion, qui doivent permettre d'évaluer les progrès de l'application de la Déclaration et du Plan d'action sur le thème « Un monde digne des enfants ». Ces événements doivent avoir lieu les 11 et 12 décembre 2007 à l'occasion du cinquième anniversaire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, tenue en 2002.

Q. Déclarations finales

361. La Directrice générale a souligné qu'il fallait disposer de données crédibles et détaillées pour mieux cibler les programmes, mesurer les progrès accomplis et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il fallait aussi instituer des partenariats pour mieux défendre les droits et la cause des enfants. Elle a rendu hommage au Directeur général adjoint, Kul Gautam, qui prendra sa retraite à la fin de 2007, à l'issue d'une carrière remarquable à l'Organisation, commencée en 1973.

362. Clôturant la session, le Président a souligné le rôle que jouerait la session spéciale sur la protection des enfants et sur la lutte qu'il restait à mener pour mettre les enfants à l'abri des dangers, des violences et de l'exploitation. Les partenariats jouaient à cet égard un rôle essentiel et étaient indispensables aux travaux de l'UNICEF. Le Président a salué les efforts déployés par l'UNICEF pour revoir son organisation et prendre des mesures pour améliorer ses programmes et ses procédures.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007

2007/1

Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du cadre d'action général de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants et de la décision 2006/EB.2/2 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, et encourage l'UNICEF à poursuivre les discussions avec les États Membres et les partenaires concernés sur son amélioration;

2. *Reconnaît* la contribution que l'Initiative peut apporter à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement en mobilisant des partenariats mondiaux plus larges, qui sont indispensables pour mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez l'enfant, en particulier ceux qui visent à fournir un appui plus efficace aux États pour la mise en œuvre des plans nationaux portant sur la nutrition de l'enfant;

3. *Demande* à l'UNICEF de faire en sorte que le plan stratégique à moyen terme (PSMT), notamment ses stratégies d'appui, serve de cadre directeur pour sa participation à l'Initiative;

4. *Souligne* qu'il importe d'arrêter définitivement les stratégies d'appui pour les autres domaines d'activité du PSMT;

5. *Demande* à l'UNICEF d'établir et de présenter, au plus tard à la session annuelle de 2008, un rapport sur les partenariats comprenant un récapitulatif des partenariats existants;

6. *Prie* la Directrice générale de lui présenter, à sa session annuelle de juin 2007, un rapport sur l'action à mener concernant les questions ci-après, afin de pouvoir examiner le rôle et la participation de l'UNICEF à l'Initiative :

a) Les fonctions, les responsabilités et le rôle exacts de l'UNICEF dans la mise en œuvre de l'Initiative et la répartition des tâches entre les partenaires;

b) Les conséquences et les incidences de la mise en œuvre de l'Initiative sur la capacité de l'UNICEF d'atteindre les objectifs fixés au titre de chacun des cinq domaines d'activité du PSMT, tant au niveau mondial que national;

c) Les conséquences et les incidences de la mise en œuvre de l'Initiative sur l'affectation des ressources de base de l'UNICEF, notamment aux programmes de pays;

d) Les conséquences de l'Initiative pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les activités de programmation ultérieures de tous les fonds et programmes des Nations Unies au niveau national;

e) Les moyens de faire en sorte que l'Initiative s'articule bien avec les plans nationaux de lutte contre la faim et la dénutrition chez l'enfant, qui sont élaborés par les États.

Première session ordinaire
18 janvier 2007

2007/2

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2007 un montant total de 70 597 708 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 34 pays (comme indiqué dans le document E/ICEF/2007/P/L.1) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification 2007	Solde RO 2007	Fonds supplémentaires (RO) à approuver
			(A)	(B)	(A - B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin	2003/P/L.5/Rev.1	2004-2008	4 234 000	2 585 000	1 649 000
Cameroun	2002/P/L.3/Add.1	2003-2007	3 532 000	2 581 292	950 708
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4/Add.1	2003-2007	4 903 000	3 566 000	1 337 000
Guinée-Bissau	2002/P/L.5/Add.1	2003-2007	1 645 000	1 395 000	250 000
Libéria	2006/P/L.42	2007	3 770 000	2 826 000	944 000
Mali	2002/P/L.6/Add.1	2003-2007	11 968 000	6 492 000	5 476 000
Mauritanie	2002/P/L.7/Add.1	2003-2008	1 804 000	1 549 000	255 000
Niger	2003/P/L.7 /Rev.1	2004-2007	14 354 000	8 222 000	6 132 000
Nigéria	2001/P/L.15/Add.1	2002-2007	29 303 000	21 311 000	7 992 000
République démocratique du Congo	2005/P/L.33	2006-2007	38 058 000	21 227 000	16 831 000
Sierra Leone	2003/P/L.8/Rev.1	2004-2007	6 491 000	3 801 000	2 690 000
Togo	2006/P/L.11	2007	3 210 000	2 269 000	941 000
Total partiel pour la région					45 447 708
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1/Add.1	2003-2007	630 000	555 000	75 000
Burundi	2004/P/L.2	2005-2007	6 973 000	3 860 000	3 113 000
Comores	2002/P/L.2/Add.1	2003-2007	743 000	668 000	75 000
Lesotho	2001/P/L.3/Add.1	2002-2007	1 034 000	959 000	75 000
Malawi	2006/P/L.3	2007	7 536 000	6 492 000	1 044 000

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification 2007	Solde RO 2007	Fonds supplémentaires (RO) à approuver
			(A)	(B)	(A - B)
Rwanda	2006/P/L.5	2007	7 875 000	4 949 000	2 926 000
Somalie	2003/P/L.4/Rev.1	2004-2008	8 465 000	5 927 000	2 538 000
Total partiel pour la région					9 846 000
Asie de l'Est et Pacifique					
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002/P/L.11/Add.1	2003-2007	1 430 000	1 326 000	104 000
Programme multinational pour les îles de l'océan Pacifique	2002/P/L.10/Add.1	2003-2007	5 500 000	3 000 000	2 500 000
Timor-Leste	2005/P/L.10	2006-2007	1 125 000	1 050 000	75 000
Total partiel pour la région					2 679 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Djibouti	2002/P/L.14/Add.1	2003-2007	790 000	715 000	75 000
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne ¹	2005/P/L.20	2006-2007	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Jordanie	2002/P/L.15/Add.1	2003-2007	667 000	602 000	65 000
Soudan	2006/P/L.23	2007	7 649 000	6 169 000	1 480 000
Total partiel pour la région					3 620 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Tadjikistan	2004/P/L.17	2005-2009	2 218 000	2 026 000	192 000
Total partiel pour la région					192 000
Amériques et Caraïbes					
Bolivie	2002/P/L.8/Add.1	2003-2007	1 294 000	1 212 000	82 000
Colombie	2001/P/L.21/Add.1	2002-2007	892 000	817 000	75 000
Haiti	2006/P/L.53	2007	3 024 000	2 749 000	275 000
Programme multinational pour les Caraïbes orientales ²	2002/P/L.9/Add.1	2003-2007	3 200 000	1 600 000	1 600 000
Total partiel pour la région					2 032 000
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36	2006-2008	26 257 000	24 548 000	1 709 000
Inde	2002/P/L.12/Add.1	2003-2007	32 579 000	28 995 000	3 584 000
Népal	2006/P/L.14	2007	6 738 000	5 250 000	1 488 000
Total partiel pour la région					6 781 000
Total					70 597 708

¹ Y compris l'opération Survie au Soudan.

² Y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

2007/3

**Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF
pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2005
et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5/Add.2), du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (A/61/214/Add.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/350);

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'UNICEF;

3. *Prend note* des progrès accomplis par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et celui terminé le 31 décembre 2003, et des mesures prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

4. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et prie également l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2007, dans lequel il exposera notamment les conséquences stratégiques des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds, telles que l'incidence de l'augmentation notable du montant total des fonds inutilisés en fin d'exercice, la part croissante des contributions au titre des ressources autres que le budget ordinaire et la mise en place de services communs, et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

5. *Note avec satisfaction* les mesures prises par la Directrice générale afin de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes en vue d'uniformiser la gestion financière dans le cadre du passage à une comptabilité reposant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et la prie de le tenir informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

2007/4 Budget d'appui supplémentaire pour la gestion des crises et la capacité de poursuite des activités (document E/ICEF/2007/AB/L.1)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire brut et net de 9,6 millions de dollars (gestion et administration) au titre du budget biennal des dépenses d'appui pour 2006-2007 afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la nécessité de renforcer les capacités de gestion des crises et de poursuite des opérations en cas de crise prolongée telle qu'une pandémie de grippe humaine, ainsi que de protéger la santé et la sûreté du personnel, sous réserve des nouveaux progrès dont le Fonds lui rendra compte à sa deuxième session ordinaire de 2007 concernant la coordination et le partage des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, y compris le choix d'un endroit pouvant accueillir le centre de données et l'analyse des coûts correspondants une fois ceux-ci connus;

2. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte de la suite donnée à cette décision à sa deuxième session ordinaire de 2007.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

2007/5 Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2007

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, un budget de dépenses d'un montant de 110,5 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3) :

	<i>En millions de dollars É.-U.</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,8
Coût de revient des produits livrés	31,9
Promotion des ventes	33,6
Services d'appui	21,8
Fonds d'investissement	21,4
Montant consolidé des dépenses	110,5

2. *Autorise* l'UNICEF :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3, à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le

produit net des collectes de fonds et des ventes de cartes et d'articles-cadeaux atteint les niveaux indiqués dans cette colonne et, inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les divers postes budgétaires visés au paragraphe I ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2007, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

A. Prévisions de recettes pour la campagne 2007

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le montant prévu des recettes nettes s'élève à 463,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ainsi que l'indique la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3.

B. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2007;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice 2007, des dépenses liées au coût de revient des produits livrés (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2008, à concurrence de 32,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir tableau 6 du document E/ICEF/2007/AB/L.3).

C. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2007/AB/L.3.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007

2007/6

Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du « Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2007/9);

2. *Constate* que ce rapport est le premier rapport sur le Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009;

3. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNICEF en ce qui concerne son orientation stratégique, de l'alignement de ses activités sur le Plan stratégique à moyen terme et de l'importance accordée à la gestion axée sur les résultats;

4. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans les pays recevant l'aide de l'UNICEF dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme, mais reconnaît aussi que de nombreux pays, en Afrique notamment, ont encore d'énormes difficultés dans ces domaines et engage à cet égard l'UNICEF à continuer à intensifier le soutien qu'il leur apporte, dans le but de venir à bout des problèmes qui subsistent;

5. *Apprécie* que le rapport annuel offre une vue d'ensemble des résultats des activités menées dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, ainsi que des liens entre les résultats et les ressources, et prend note du compendium de données définissant les grandes tendances qui l'accompagne;

6. *Souligne* que le rapport annuel tient une place cruciale dans le cadre du dispositif de responsabilisation vis-à-vis du Conseil d'administration, en particulier en rendant compte des résultats de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme, tout en reconnaissant que le rapport annuel devrait être complété par des rapports analytiques présentés au Conseil par la fonction d'évaluation sur la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus sur le plan du développement au niveau des pays ainsi que globalement;

7. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'améliorer de façon systématique la collecte de données afin de suivre les progrès accomplis au regard de tous les résultats attendus et de tous les indicateurs du Plan stratégique à moyen terme;

8. *Prie* l'UNICEF de faire état, dans son prochain rapport annuel, des problèmes clefs ayant trait aux programmes, à l'organisation et au financement, par domaine d'intervention, et d'y inclure également une section décrivant les résultats et les ressources se rapportant aux grands partenariats mondiaux, ainsi qu'un compendium de données actualisées chaque année.

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/7 L'étude de la structure administrative de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'initiative prise par l'UNICEF de procéder à une étude de sa structure administrative afin d'améliorer l'impact stratégique de ses activités;
2. *Prie* la Directrice générale de soumettre au Conseil d'administration, pour examen et décision, les changements qu'il est proposé d'apporter du fait de cette étude; et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2007, un rapport à ce sujet qui contienne :
 - a) Des précisions sur l'étude proposée, y compris sur ses répercussions sur la présence de l'UNICEF sur le terrain au niveau des pays et des régions et sur le calendrier envisagé pour la mise en œuvre des changements proposés;
 - b) La justification de chacun des changements proposés;
 - c) Une explication claire des incidences de l'application des changements proposés sur le budget d'appui biennal pour 2008-2009;
 - d) Un aperçu des domaines où les réformes proposées sont encore à l'examen.

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/8 La stratégie de l'UNICEF pour l'éducation à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 constitue le cadre d'orientation pour tous les domaines de programmation de l'UNICEF;
2. *Accueille avec satisfaction* le document « Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation » (E/ICEF/2007/10) en tant que document d'appui pour les programmes en faveur de l'éducation, pour l'application du Plan stratégique à moyen terme et de ses stratégies transversales, et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
3. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour développer encore les capacités nationales afin d'améliorer les résultats, comme décrit dans cette stratégie d'appui au Plan stratégique à moyen terme;
4. *Demande* à la Directrice générale d'appliquer la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation dans les pays prioritaires identifiés conformément à la stratégie, tout en veillant à ce que l'UNICEF coopère dans le domaine de l'éducation avec d'autres pays à l'appui de leurs propres plans et politiques;
5. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que les observations relatives à la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation formulées par les membres du Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007 soient prises en compte lors de la mise en œuvre des programmes d'appui dans le domaine de l'éducation;

6. *Prend note* des indicateurs définis dans la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation et demande à la Directrice générale de veiller à ce que ces indicateurs et ceux approuvés dans le Plan stratégique à moyen terme pour l'éducation soient cohérents, à ce qu'il existe des liens clairs entre eux et à ce que les futurs rapports citent chaque fois que possible tous les indicateurs.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/9

Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

Le Conseil d'administration

Ayant examiné le document E/ICEF/2007/11 et la décision 2007/EB.1/3 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM),

1. *Approuve* la participation de l'UNICEF à l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, y compris son plan de travail et son secrétariat, tels que décrits dans le document E/ICEF/2007/11;

2. *Prie instamment* la Directrice générale de faire en sorte que le Plan stratégique à moyen terme, y compris ses stratégies transversales et ses stratégies d'appui, constitue le cadre stratégique et financier de tous les partenariats de l'UNICEF, y compris de l'Initiative susmentionnée;

3. *Prend acte* du rapport de la Directrice générale et, à cet égard, approuve l'allocation de ressources à hauteur de 1 million de dollars prélevés sur les ressources de base pour financer le secrétariat conjoint de cette initiative, faute d'autres ressources disponibles à cet effet;

4. *Prie* la Directrice générale de soumettre à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2008 un rapport sur la mise en œuvre de cette initiative, qui décrive notamment :

a) Les incidences de l'Initiative sur l'allocation par l'UNICEF de ressources humaines et financières aux niveaux national et mondial;

ainsi qu'en consultation avec le PAM et d'autres partenaires,

b) La participation des gouvernements à la mise en œuvre de cette initiative et leur implication réelle;

c) Les ressources mobilisées pour mettre en œuvre cette initiative;

d) Les liens entre l'exécution de cette initiative et les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté;

e) Les résultats de cette initiative, y compris des activités menées par le secrétariat.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/10 Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve l'ensemble des budgets indicatifs globaux des programmes de coopération avec les pays ci-après :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2007/</i>
Afrique orientale et australe				
Comores	2008-2012	3 715 000	6 250 000	P/L.2
Malawi	2008-2011	30 144 000	94 032 000	P/L.3
Burundi	2008	6 973 000	7 930 000	P/L.4
Afrique occidentale et centrale				
Cameroun	2008-2012	17 660 000	35 000 000	P/L.5
Guinée-Bissau	2008-2012	8 225 000	18 000 000	P/L.7
Mali	2008-2012	59 840 000	66 647 000	P/L.8
Sierra Leone	2008-2010	19 473 000	36 000 000	P/L.9
Côte d'Ivoire	2008	4 903 000	15 000 000	P/L.10
Niger	2008	14 354 000	15 000 000	P/L.11
Nigéria	2008	29 303 000	49 000 000	P/L.12
Amérique latine et Caraïbes				
Bolivie	2008-2012	6 470 000	66 000 000	P/L.13
Cuba	2008-2012	3 160 000	6 000 000	P/L.14
Programme multipays pour les Caraïbes orientales, y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago	2008-2011	12 800 000	20 000 000	P/L.15
Asie de l'Est et Pacifique				
Malaisie	2008-2010	1 500 000	4 500 000	P/L.16
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2008-2012	7 150 000	45 000 000	P/L.17
Timor oriental	2008	1 125 000	10 000 000	P/L.18
Asie du Sud				
Bhoutan	2008-2012	4 830 000	15 000 000	P/L.19
Inde	2008-2012	162 900 000	350 000 000	P/L.20
Maldives	2008-2010	2 202 000	3 000 000	P/L.21
Sri Lanka	2008-2012	4 000 000	35 000 000	P/L.22
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Djibouti	2008-2012	3 950 000	9 000 000	P/L.23
Jordanie	2008-2012	3 335 000	6 000 000	P/L.24
Femmes et enfants palestiniens de Jordanie, de la République arabe syrienne et du territoire palestinien occupé	2008-2009	8 000 000	24 900 000	P/L.25
Liban	2008	616 000	5 000 000	P/L.26
Soudan	2008	7 649 000	70 000 000	P/L.27

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/11 Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve un relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes de pays approuvés pour les 36 pays énumérés au tableau 1 et pour les programmes interpays énumérés au tableau 2 du document E/ICEF/2007/P/L.28 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que d'autres contributions alimentant les ressources soient disponibles.

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/12 Projets de descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays suivants :

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2007/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Botswana	2008-2009	1 260 000	4 000 000	P/L.40
Lesotho	2008-2012	5 170 000	30 000 000	P/L.36
Madagascar	2008-2011	34 892 000	35 200 000	P/L.37
Rwanda	2008-2012	39 375 000	67 000 000	P/L.38
Somalie	2008-2009	16 930 000	48 000 000	P/L.39
Afrique de l'Est et Afrique centrale				
Guinée équatoriale	2008-2012	3 680 000	3 395 000	P/L.6
Libéria	2008-2012	18 850 000	37 500 000	P/L.42
République démocratique du Congo	2008-2012	190 290 000	265 000 000	P/L.41
Togo	2008-2012	16 050 000	27 013 000	P/L.43
Amérique et Caraïbes				
Colombie	2008-2012	4 450 000	30 00 000	P/L.44
Costa Rica	2008-2012	3 000 000	2 000 000	P/L.45
Mexique	2008-2012	3 140 000	19 500 000	P/L.46
Nicaragua	2008-2012	4 160 000	26 345 000	P/L.47
Venezuela	2008	600 000	1 890 000	P/L.48
Programme sous-régional PROINCLUSION	2008-2012	–	44 500 000	P/L.49
Haiti	2008	3 024 000	12 200 000	P/L.50

<i>Région/Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2007/</i>
Asie de l'Est et Pacifique				
Pays insulaires du Pacifique	2008-2012	27 500 000	33 000 000	P/L.51
Asie du Sud				
Népal	2008-2010	20 214 000	48 000 000	P/L.52

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/13

Recommandation sur la couverture des dépassements de crédits pour des projets terminés financés par d'autres ressources

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport relatif à la recommandation sur la couverture des dépassements de crédits pour des projets terminés financés par d'autres ressources (E/ICEF/2007/P/L.53);

2. *Se félicite* des mesures que l'UNICEF a prises à ce jour, et *l'encourage* à continuer de renforcer ses mécanismes financiers, procédures et systèmes d'exécution des projets afin d'éviter les excédents de dépenses sur les engagements, par l'application de rigoureuses politiques et procédures de gestion budgétaire, l'amélioration des systèmes de gestion des programmes et de gestion financière, et par la communication et le suivi des responsabilités liées à l'exécution;

3. *Approuve* le financement au moyen des ressources ordinaires de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 7 137 112 dollars, mentionné dans le document publié sous la cote E/ICEF/2007/P/L.53.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/14

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2008 un montant total de 53 844 551 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 12 pays, comme indiqué dans le document publié sous la cote E/ICEF/2007/P/L.54, dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/15 **Étude de la structure administrative de l'UNICEF**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* la présentation de l'étude de la structure administrative de l'UNICEF, faisant suite à sa décision 2007/7;
2. *Réaffirme* que le Plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 constitue le cadre d'orientation des travaux de l'UNICEF, et considère que l'étude de la structure administrative améliorera la capacité de l'UNICEF à réaliser ses objectifs comme le prévoit le Plan stratégique à moyen terme;
3. *Note* que certains éléments de l'étude de la structure administrative peuvent avoir des incidences sur le budget d'appui biennal (2008-2009) que le Conseil d'administration examinera à sa première session ordinaire en janvier 2008;
4. *Note avec satisfaction* que la Directrice exécutive se propose, à l'occasion et en dehors de ses rapports annuels, de tenir le Conseil d'administration régulièrement informé des progrès réalisés dans l'application des mesures envisagées et prises conformément à l'étude de la structure administrative, ainsi que des résultats obtenus, et *prie* la Directrice exécutive de consulter, au besoin, le Conseil d'administration sur ces mesures.

Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007

2007/16 **Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2007-2010**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières (E/ICEF/2007/AB/L.4), qui constituent un cadre souple de financement des programmes de l'UNICEF;
2. *Approuve* le cadre de prévisions financières pour la période 2007-2010 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 milliard 652 millions de dollars pour les dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2008, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions financières demeurent valables;
3. *Approuve* l'augmentation exceptionnelle de 30 millions de dollars du montant annuel à virer en 2007 à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service et *prie* l'UNICEF d'effectuer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies intéressés, une nouvelle étude actuarielle des montants dus au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui sera présentée au conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008, en même temps que les prévisions financières pour 2008-2011.

Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007

2007/17 Audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF sur les activités de vérification interne des comptes effectuées en 2006 (E/ICEF/2007/AB/L.8) et du rapport de situation sur l'application de la décision 2007/3 du Conseil d'administration relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/2007/AB/L.7);

2. *Se félicite* qu'une place plus grande soit donnée dans le rapport sur la vérification interne des comptes aux principales questions de gestion qui se posent de manière récurrente, note que le rapport est clair et bien présenté et prie instamment l'UNICEF de s'efforcer de régler les points qui sont régulièrement relevés par les auditeurs, dans le cadre des efforts actuels de renforcement de la gestion du risque et d'amélioration des systèmes de contrôle et de gouvernance;

3. *Se félicite également* des mesures prises par l'administration de l'UNICEF, comme indiqué dans sa réponse (E/ICEF/2007/AB/L.9), pour réduire les risques pour l'organisation et *invite instamment* l'UNICEF à prendre les dispositions suivantes : a) appliquer les mesures proposées; b) assurer un financement suffisant en vue de leur application; et c) faire rapport sur les résultats des mesures prises dans sa réponse au rapport annuel sur l'audit interne, en 2008;

4. *Prend note* de l'analyse du Bureau de la vérification interne des comptes concernant la nécessité de lui affecter des ressources supplémentaires pour qu'il ait une capacité d'audit suffisante;

5. *Déclare* qu'il continue d'être favorable à un renforcement de la responsabilisation et de l'expression d'assurance et *souligne* qu'une amélioration constante des rapports d'audit et des réponses de l'administration peut permettre d'obtenir une plus grande assurance quant à l'efficacité des contrôles internes de l'organisation.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/18 Programme de travail du Conseil d'administration en 2008

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2008, sous réserve des révisions appropriées qui pourraient être faites en cours d'année :

Première session ordinaire
29 janvier-1^{er} février
(4 jours)

Session annuelle
27-30 mai
(4 jours)

Deuxième session ordinaire
15-19 septembre
(3 jours pendant cette période)

Questions d'organisation et de procédure

- Élection des membres du Conseil d'administration
- Programme provisoire de la session annuelle de 2008

Questions d'organisation et de procédure

- Programme provisoire de la deuxième session ordinaire de 2008

Questions d'organisation et de procédure

- Programme de travail du Conseil d'administration en 2009

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social
- Rapports du Corps commun d'inspection intéressant l'UNICEF
- Adoption des descriptifs de programme de pays révisés
- Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation
- Stratégie de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance
- Point de la situation concernant les enfants dans les conflits armés

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Rapport annuel de la Directrice générale : progrès et réalisations dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
- Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- Examen des partenariats

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- Examens à mi-parcours et principales évaluations
- Examen des critères utilisés pour allouer des ressources aux programmes de pays
- Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008 : rapport oral

Ressources, questions financières et budgétaires

- Budget d'appui biennal pour 2008-2009 (et rapport du CCQAB)
- Programmes multinationaux

Ressources, questions financières et budgétaires

Ressources, questions financières et budgétaires

- Rapports financiers
- Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Première session ordinaire
29 janvier-1^{er} février
(4 jours)

Session annuelle
27-30 mai
(4 jours)

Deuxième session ordinaire
15-19 septembre
(3 jours pendant cette période)

-
- Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2008
 - Réunion d'annonces et de contributions

- Rapport d'activité sur les progrès accomplis sur la voie de l'harmonisation du recouvrement des coûts
- Rapport sur les activités d'audit en 2007

Questions administratives

Questions administratives

- Déclaration de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Questions administratives

Questions diverses

Questions diverses

Questions diverses

**Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
25 et 28 janvier 2008**

Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007

07-54323 (F) 131107 161107

0754323